Commune de LA VOGE LES BAINS (88)

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU

PLAN LOCAL D'URBANISME

Notice de Présentation

Dossier Notification PPA	

SOMMAIRE

Introduction…… 2

Titre 1 : Rappel du contexte local……..……..……...… 3

Titre 2 : Contenu et justification des points objets de la modification simplifiée du PLU….. 7

Annexes : Plans du projet d'EPF en Forêt d'Exception (HAHA Atelier d'Architecture) 24

Introduction

Le 1er janvier 2017, BAINS-LES-BAINS a fusionné avec HARSAULT et HAUTMOUGEY pour former la commune nouvelle de **LA VOGE-LES-BAINS**. BAINS-LES-BAINS devient à cette date **commune déléguée**. La commune de BAINS-LES-BAINS disposait au départ d'un Plan d'Occupation des Sols approuvé le 04 / 07 / 2000. Une révision générale a été conduite pour établir un Plan Local d'Urbanisme sur BAINS-LES-BAINS approuvé le 09 / 04 / 2013. Une révision allégée et une modification de ce PLU de 2013 ont ensuite été conjointement approuvées le 11 / 01 / 2018.

Par l'entrée en vigueur de l'ordonnance n° 2015-1174 du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du livre Ier du code de l'urbanisme, **la modification simplifiée** est désormais régie par les **articles L.153-45, L.153-46, L.153-47, L.153-48 du Code de l'Urbanisme.**

L'article L.153-45 (créé par ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015) précise dans sa nouvelle rédaction dispose ainsi que :
« Dans les autres cas que ceux mentionnés à l'article L. 153-41, et dans le cas des majorations des droits à construire prévus à l'article L. 151-28, la modification peut, à l'initiative du président de l'établissement public de coopération intercommunale ou du maire, être effectuée selon une procédure simplifiée. Il en est de même lorsque le projet de modification a uniquement pour objet la rectification d'une erreur matérielle ».

L'article L.153-46 (créé par ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015) précise dans sa nouvelle rédaction dispose ainsi que :
« Le plan local d'urbanisme peut faire l'objet d'une modification simplifiée afin de supprimer le dépassement prévu au 3° de l'article L. 151-28 dans des secteurs limités, sous réserve d'une justification spéciale motivée par la protection du patrimoine bâti, des paysages ou des perspectives monumentales et urbaines.
La modulation des majorations des droits à construire prévue au 3° de l'article L. 151-28 ne peut être modifiée ou supprimée avant l'expiration d'un délai de deux ans à compter de l'adoption de la modification simplifiée du règlement qui l'a instaurée. »

L'article L.153-47 (créé par ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015) précise dans sa nouvelle rédaction dispose ainsi que :
« Le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 sont mis à disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations.
Ces observations sont enregistrées et conservées.
Les modalités de la mise à disposition sont précisées, selon le cas, par l'organe délibérant de l'établissement public compétent ou par le conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.
Lorsque la modification simplifiée d'un plan local d'urbanisme intercommunal n'intéresse qu'une ou plusieurs communes, la mise à disposition du public peut n'être organisée que sur le territoire de ces communes.
A l'issue de la mise à disposition, le président de l'établissement public ou le maire en présente le bilan devant l'organe délibérant de l'établissement public ou le conseil municipal, qui en délibère et adopte le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée »

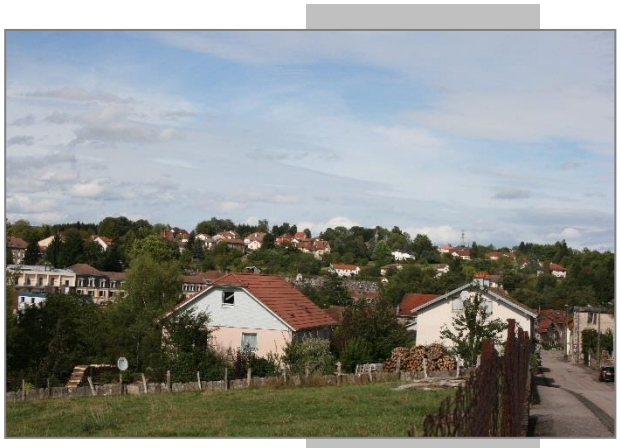
L'article L.153-48 (créé par ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015) précise dans sa nouvelle rédaction dispose ainsi que :
« L'acte approuvant une modification simplifiée devient exécutoire à compter de sa publication et de sa transmission à l'autorité administrative compétente de l'Etat dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales. »

La présente modification simplifiée du PLU de LA VOGE-LES-BAINS, de par la nature des changements engagés visant à opérer des ajustements d'ordre graphique et règlementaire pour permettre l'accueil sur le territoire d'un projet d'espace éducatif forestier (dans le cadre de la candidature du territoire de Darney - La Vôge au label Forêt d'Exception ® de l'ONF), répond ainsi au champ d'application articles L.153-45, L.153-46, L.153-47, L.153-48 du Code de l'Urbanisme, relatifs à la procédure de **modification simplifiée**.

Titre 1 : RAPPEL DU CONTEXTE LOCAL

1. Rappel du contexte local

La commune nouvelle de LA VOGE-LES-BAINS est située au carrefour des Vosges avec la Haute-Saône, non loin de la Haute-Marne. Elle est issue de la fusion de BAINS-LES-BAINS avec Harsault et Hautmougey le 1er janvier 2017. BAINS-LES-BAINS est une commune déléguée qui fait partie de la **Communauté d'Agglomération d'Epinal**.



C'est une ville thermale reconnue pour ses eaux plutoniennes. Les 16 sources d'eaux chaudes recensées à BAINS-LES-BAINS sont réputées pour soigner les affections cardiaques et les artérites. Au cœur de la Vôge, BAINS-LES-BAINS se niche dans la vallée du Bagnerot, affluent du Coney et sous-affluent de la Saône. A la douceur d'un relief vallonné s'ajoute le calme des ruisseaux du Fiarupt et du Bagnerot, serpentant entre les mamelons boisés du Million et du Bertramont.



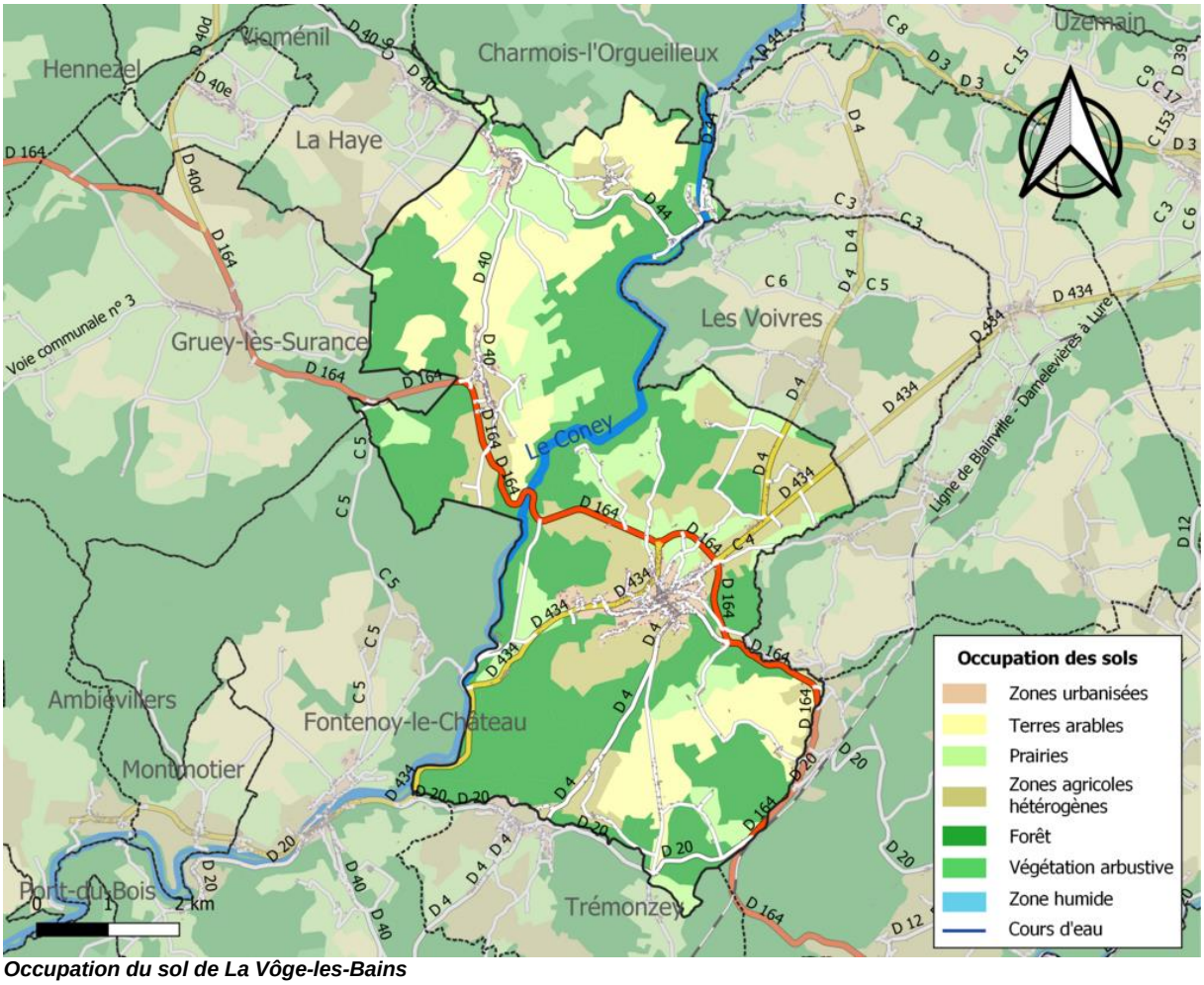
La commune se compose, en plus du centre-bourg, de plusieurs écarts tels que le Raval, les Fontenelles, la Basse Jean Melin, la Basse du Pommier, la Rappe, la Terre les Fers, la Terre Chaudot, les Trois Fontaines, le Pré Verdot, le Moulin au Bois et la Fontaine au Bois. La gare se trouve au sud-est, à 400 mètres d'altitude, sur le territoire du Clerjus. Aujourd'hui, la commune compte en 2021 **1 572 habitants**. A l'image de nombreuses communes vosgiennes, la population locale ne cesse de diminuer depuis les années 1960 et ce, malgré l'activité thermale. La densité de la population atteint aujourd'hui le chiffre de 47 hab/km².



La commune compte de nombreux bois sur son territoire. Ceux-ci sont pour la plupart connectés les uns aux autres par des haies ou bosquets jouant ainsi le rôle de corridors écologiques. Le territoire communal est concerné par le site NATURA 2000 n° FR4102002 qui correspond à une **Zone Spéciale de Conservation (ZSC) NATURA 2000 - Directive habitats « Gîtes à chiroptères de la Vôge »**. L'appellation « Gîtes à chiroptères de la Vôge » de la zone NATURA 2000 concerne notamment les combles de l'Établissement Thermal de BAINS-LES-BAINS (refuge de chauves-souris).

La commune est concernée par le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des Vosges Centrales**.





Occupation du sol de La Vôge-les-Bains
Source : https://fr.wikipedia.org



S'inscrivant dans une stratégie de développement touristique tourné vers la nature, la municipalité a défendu un **projet de labellisation « Forêt d'Exception ® » pour la forêt de Darney - La Vôge**. La démarche, menée en collaboration avec l'Atelier Bois Grand Est de l'ONF et des intercommunalités voisines, a finalement abouti en octobre 2023 à l'obtention du label par décision de la directrice générale de l'Office National des Forêts. A terme, ce label doit contribuer à renforcer la visibilité de cette forêt remarquable, et par la même occasion, l'attrait pour le tourisme vert sur le territoire vosgien. Afin de promouvoir ce patrimoine naturel, La commune de LA VOGE-LES-BAINS s'est engagée dans un projet d'accueil d'un **espace éducatif forestier** sur son territoire.

Il est à noter qu'un premier espace pédagogique forestier a vu le jour en octobre 2024 en forêt de Monthureux-sur-Saône. C'était la première action de la « Forêt d'Exception ® » de Darney-la-Vôge à voir le jour. Celui-ci sera bientôt suivi par deux autres espaces pédagogiques forestiers, à Xertigny et LA VOGE-LES-BAINS, similaires sur le principe mais uniques par leurs architectures et leurs animations pédagogiques. Cette action du contrat de projet 2023-2027 fait le lien entre construction en bois locale et éducation à la forêt.

2. Enjeux de la modification simplifiée du PLU

La commune de LA VOGE-LES-BAINS dispose d'un Plan Local d'Urbanisme sur BAINS-LES-BAINS approuvé le 09 / 04 / 2013. Une révision allégée et une modification de ce PLU de 2013 ont ensuite été conjointement approuvées le 11 / 01 / 2018.

La commune mène actuellement une procédure de modification de son PLU pour le mettre en compatibilité avec le SCoT des Vosges Centrales, approuvé le 6 juillet 2021.

La commune souhaite en parallèle créer sur le règlement graphique un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) dédié à l'accueil d'un espace éducatif forestier, accompagné d'un règlement littéral adapté permettant la création de constructions, installations, aménagements de types structures et mobiliers en bois à vocation pédagogique et ludique, dans le cadre de l'espace pédagogique forestier (labellisation « Darney-La Vôge, Forêt d'Exception ® »).

Les STECAL sont définis d'après l'article L.151-13 du Code de l'Urbanisme :

« Le règlement peut, à titre exceptionnel, délimiter dans les zones naturelles, agricoles ou forestières des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées dans lesquels peuvent être autorisés :

1° Des constructions ;

2° Des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs destinés à l'habitat des gens du voyage au sens de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

3° Des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs.

Il précise les conditions de hauteur, d'implantation et de densité des constructions, permettant d'assurer leur insertion dans l'environnement et leur compatibilité avec le maintien du caractère naturel, agricole ou forestier de la zone. »

Pour mener à bien ce projet, cela nécessite de procéder à une **modification simplifiée** du PLU.

Titre 2 : CONTENU ET JUSTIFICATIONS DES POINTS OBJETS DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU

1. Objet de la modification simplifiée et justifications du projet

■ Nature du projet envisagé

Dans le cadre de la labellisation « Darney-La Vôge, Forêt d'Exception ® », la commune de LA VOGE-LES-BAINS a souhaité travailler sur la mise en place d'un espace pédagogique forestier intitulé « L'École de la Forêt – Arboretum du Parapluie » situé en forêt route du Bertramont, autour du Parapluie existant.

Un espace pédagogique forestier (EPF) est un lieu en pleine nature qui s'adresse à la fois aux écoliers, aux familles, aux curieux et aux amateurs de bains de forêt. Ce type d'espace, accessible en toute autonomie, est idéal pour sensibiliser les élèves à la vie de la forêt mais aussi à sa gestion et aux métiers de la filière forêt-bois.

Des espaces pédagogiques forestiers existent déjà à travers la France, notamment dans les forêts domaniales gérées par l'ONF, avec des parcours ludiques et interactifs, des abris et des infrastructures en bois. Ces espaces visent à promouvoir l'éducation à l'environnement et au développement durable.

La réalisation d'un EPF a pour but de structurer l'accueil du public en forêt, d'éduquer les jeunes à la forêt de demain et à la filière bois et enfin de permettre aux enseignants de faire des sorties en forêt en toute autonomie. Sur le plan du développement durable, l'objectif de l'EPF est en premier lieu d'éduquer à l'environnement, d'aménager des infrastructures respectant à la fois la biodiversité et les pratiques forestières, de sensibiliser à la gestion durable des forêts et pour finir de sensibiliser à l'utilisation du bois, renouvelable et bio sourcé.

Tout comme celui qui vient d'être inauguré à Monthureux-sur-Saône dans le cadre de la labellisation « Darney-La Vôge, Forêt d'Exception ® », le futur espace pédagogique forestier de LA VOGE-LES-BAINS a vocation à accueillir les classes vosgiennes, de la maternelle au collège, pour une journée d'école en forêt. Des livrets d'activités conçus avec les établissements scolaires locaux, permettront aux enseignants d'animer cette journée en totale autonomie. La forêt, abordée comme un support pédagogique, permet ainsi une grande diversité d'approches (scientifique, sensorielle, etc.) et d'apprentissages.



Le kiosque du Parapluie
Photo Sabine LESUR – Source : Vosges Matin

L'EPF « L'École de la Forêt – Arboretum du Parapluie » se veut être la porte d'entrée emblématique dans la « Forêt d'Exception ® » côté La Vôge. Il se situe en forêt de Bertramont, à la limite administrative entre LA VOGE-LES-BAINS et sa commune voisine de La Chapelle-aux-Bois. Le projet d'EPF est le fruit d'un travail collaboratif entre un développeur territorial, un architecte, un paysagiste et un technicien territorial, en concertation avec l'Atelier Bois Grand Est de l'ONF.

Les thématiques choisies pour cet EPF sont **l'eau et la forêt.**

Sur le site du Parapluie, est ainsi prévue une succession d'aménagements majoritairement en bois dans la pure tradition de la promenade. L'accès au site se fait route du Bertramont. Le long d'un sentier botanique et d'un chemin forestier s'égrènent des installations expérimentales et ludiques en lien avec le ruisseau du Bagnerot qui y a sculpté le paysage en créant une île. Cinq sites se succèdent le long du parcours :

- **Site A – Accueil**

Cette première station constitue le point d'entrée au site. Un totem signalétique accueille le visiteur. A cet endroit, sont prévus un dépose-minute avec 2 places de stationnement automobile (dont 1 PMR) et des toilettes sèches installées dans un édicule en bois massif composé de modules en fagot. Le concept ici repose sur le fait de ne pas camoufler les toilettes mais de les mettre en valeur par le biais du bois. L'édicule de 9 m² mesure 3,56 m au faîtage. Il comprend 2 toilettes sèches destinées aux visiteurs. Les essences de bois utilisées pour l'édicule sont le chêne et le douglas.

- **Site B – Source**

La deuxième station vise à mettre en valeur une source chaude résurgente dans la pure tradition du jardin japonisant, grâce à un travail en finesse autour de la source. Comme une corolle, un platelage en douglas posé sur des lambourdes en chêne entoure la source existante afin de permettre un accès pédestre jusqu'à celle-ci, ce qui invite à la contemplation de la mare. Il s'agit ici uniquement d'une installation au sol, sans élévation, en surimposition d'une margelle en grés préexistante.

- **Site C – Île**

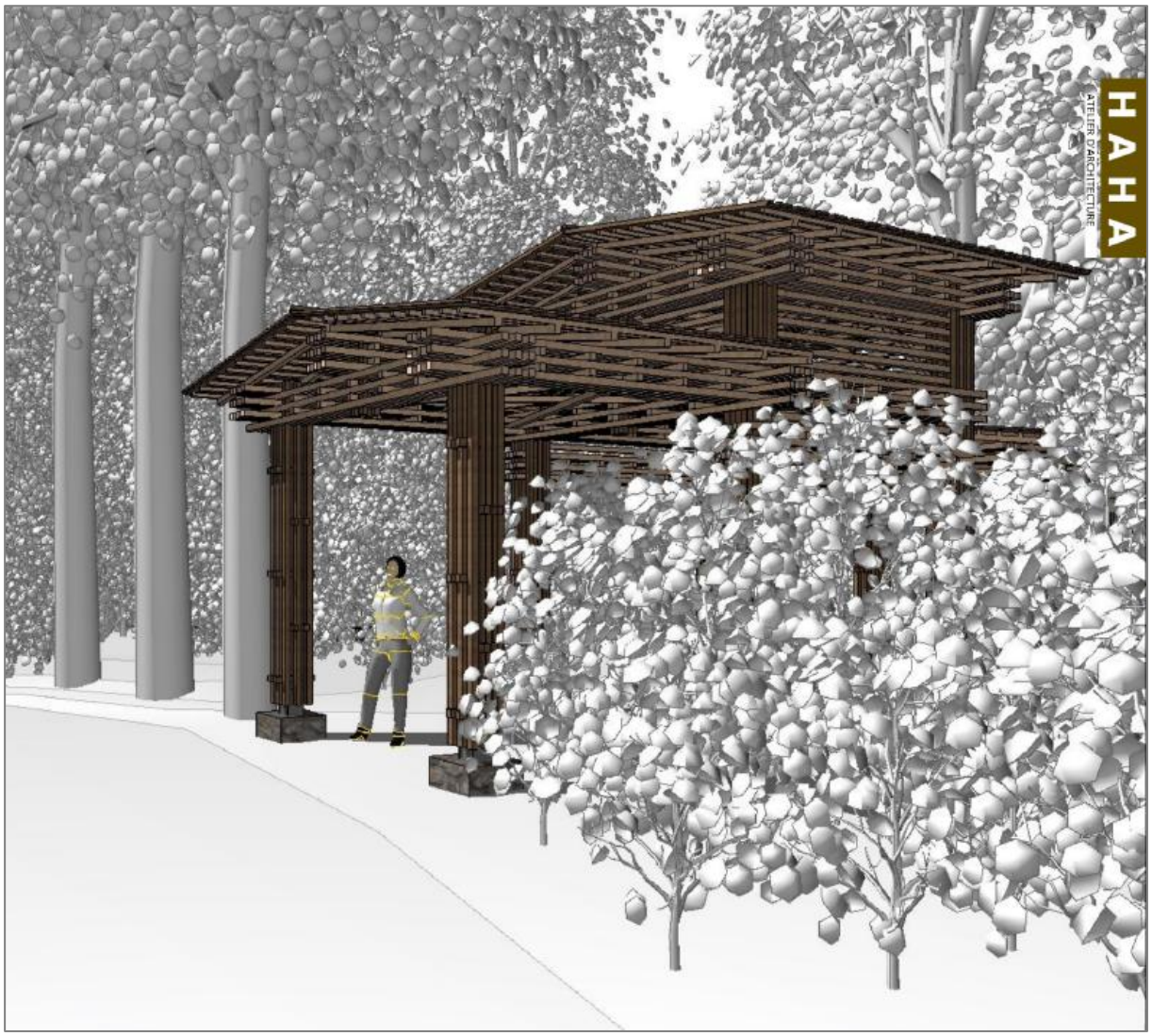
La troisième station, d'inspiration japonaise, fait écho à l'univers impressionniste du peintre Claude Monet grâce à sa passerelle permettant d'accéder à l'île créée par le méandre du bras du Bagnerot. La passerelle permet également de prendre de la hauteur pour observer l'environnement. Le dessin de la passerelle rappelle d'idée du pont autoportant de Léonard de Vinci et se veut être « une œuvre qui interpelle » dans le paysage naturel du site. Longue de 6,24 m, la passerelle est construite en chêne, douglas et acier inox, avec en guide de garde-corps un filet de sécurité en nylon blanc. Elle est scellée au sol sur des massifs de fondation en béton. Cette station s'accompagne de 2 bancs en bois : un banc « champignon » en suspension, enroulé autour d'un arbre et un banc « plateforme » installé sur une souche non loin de la passerelle.

- **Site D – Parapluie**

La quatrième station est la plus emblématique et la plus historique puisqu'elle a pour objectif de rénover le kiosque du Parapluie. Installé sur le site d'une ancienne buvette, comme l'indique encore le panneau sur place, le Parapluie offre une halte désaltérante et boisée en bordure de cours d'eau. Dans les années 1920, les promeneurs venaient se poser et boire un verre à cet endroit où un cafetier avait pris ses quartiers jusqu'à la Seconde Guerre. Aujourd'hui lieu forestier sollicité par les promeneurs, le site du Parapluie a connu plusieurs transformations au cours de l'histoire avec des aménagements qui se sont succédés comme une buvette disparue en 1939 et dont quelques vestiges subsistent encore. Pour assurer sa remise en valeur le Parapluie est ainsi rénové, la toiture est reprise et rallongée (couverture en tavaillons et bardeaux en chêne), la table centrale trop imposante est supprimée au profit de bancs périphériques en douglas et chêne permettant le repos et la contemplation grâce à la position en belvédère du kiosque. Le kiosque existant n'est pas surélevé, sa dimension au faîtage reste la même.

☐ **Site E – Salon**

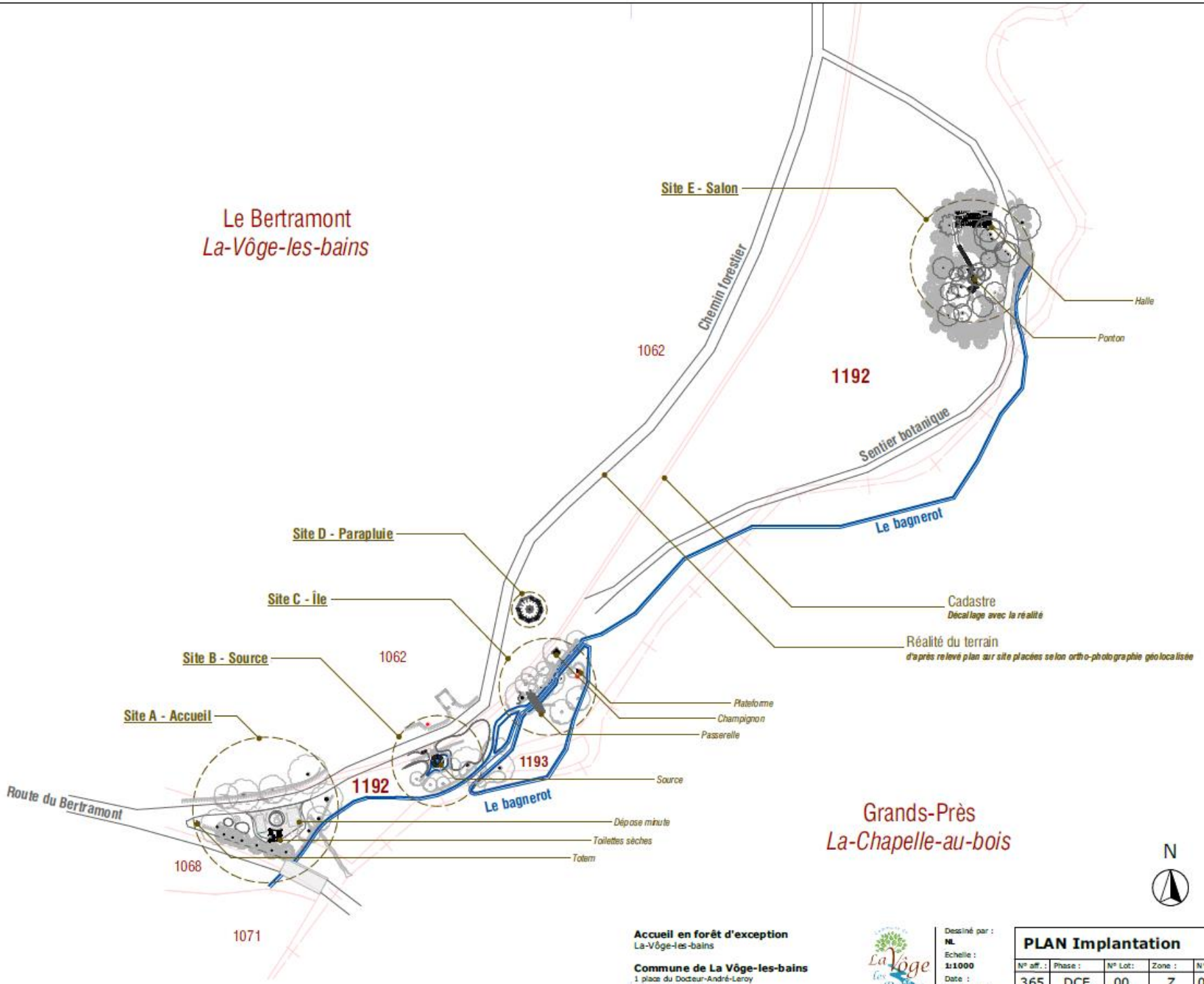
La cinquième et dernière station est la plus majestueuse et la plus éloignée de l'entrée du site. On l'appelle le « Grand Salon ». Elle se compose d'une grande halle en bois et d'un ponton de 14 m de long sur 80 cm de large. Cette halle, haute de 4,68 m, s'étend sur 48 m² d'emprise au sol réparties sur 3 travées. Elle est bâtie en chêne et douglas, avec des massifs de fondation en béton pour assurer la stabilité de l'édifice. Elle a pour but de servir d'abri couvert tout en étant transparent et lumineux grâce à sa conception en système poteaux / poutres en bois.



Vue 3D du projet de halle du « Grand Salon »
Source : HAHA Atelier d'Architecture

L'ensemble de ce projet d'espace éducatif forestier, qui s'inscrit dans le cadre du label « Forêt d'Exception ® » côté La Vôge, est porté par l'idée de la mise en valeur de l'eau et de la forêt, dans un esprit poétique de frugalité et de sobriété foncière, sans accentuation majeure de la constructibilité en zone naturelle. Ces installations expérimentales et ludiques sont peu consommatrices d'espaces et s'intègrent pleinement dans leur environnement forestier. Leurs modules de construction utilisent des essences de bois locales, disponibles aux environs immédiats du site du projet (collaboration en cours avec l'ONF pour la fourniture des bois d'œuvre) et les installations (hormis le kiosque qui existe déjà sur site depuis longtemps) sont toutes réversibles en cas de déconstruction à long terme, ce qui fait que leur impact sur l'environnement est nul.

DESSIN



Accueil en forêt d'exception
La-Vôge-les-bains

Commune de La Vôge-les-bains
1 place du Docteur-André-Leroy
88 240 Bains-les-bains

Dessiné par : NL
Echelle : 1:1000
Date : 2024.12.26

PLAN Implantation

N° aff. :	Phase :	N° Lot :	Zone :	N° Plan :	Indice :
365	DCE	00	Z	001	A

HAHA
ATELIER D'ARCHITECTURE

Propriété intellectuelle : Ce document, propriété de l'Agence, dont la copie est protégée, ne peut être communiqué à une personne étrangère au projet sans autorisation écrite.

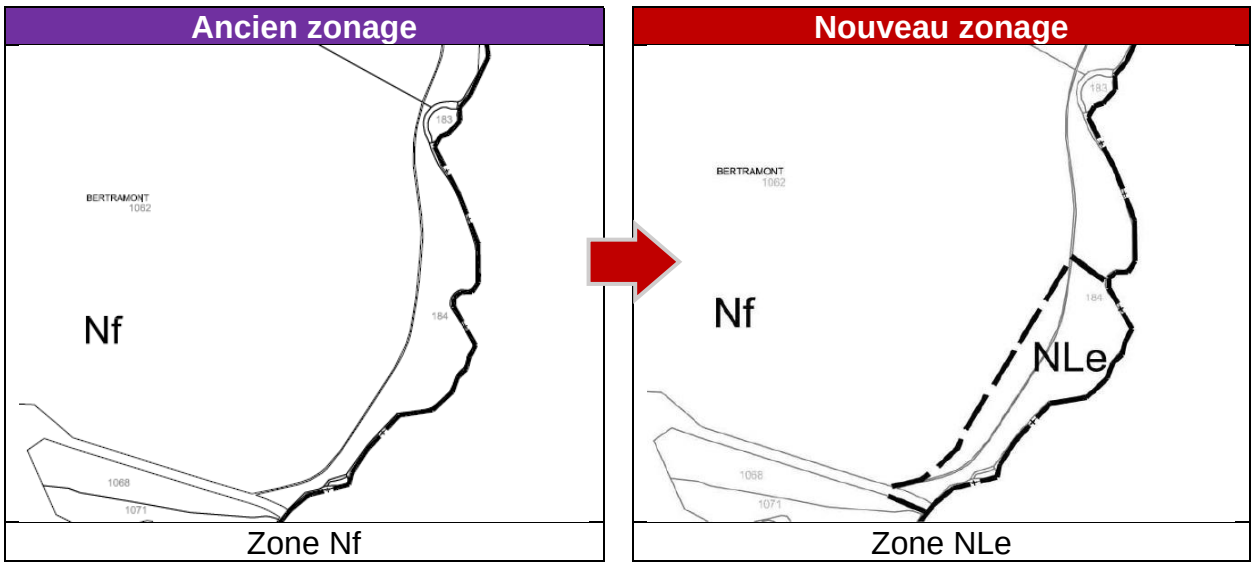
■ Création d'un STECAL et ajustement du règlement graphique & littéral afférent

La commune souhaite accueillir sur son territoire un projet d'espace éducatif forestier situé sur des parcelles de forêts communales (0B 1062 + 0B 1192 + 0B 1193) sur le coteau du Bertramont, ce qui implique la construction d'aménagements en bois local pour l'accueil de publics (loisirs et scolaires).

Sur le zonage, un problème a été soulevé sur l'emplacement choisi pour créer cet espace éducatif forestier car le site se trouve en zone Nf (zone forestière) où seules sont autorisées les constructions et installations liées à l'exploitation et à l'entretien de la forêt.

L'espace éducatif forestier n'entrant pas dans cette catégorie, un secteur de taille et capacité d'accueil limitées (STECAL) a donc dû être créé pour autoriser les installations expérimentales et ludiques dans un sous-secteur appelé pour l'occasion NLe pour « naturel de loisirs éducatifs ». Ce secteur couvre l'intégralité du site de projet, à savoir 1,85 ha, sachant le projet se limitera aux strictes installations mentionnées ici (5 stations décrites précédemment) encadrées par le label Forêt d'Exception ®.

Il s'agit ainsi de rebasculer en zone NLe environ 18 500 m² initialement classés en zone Nf.



Le règlement doit être modifié afin d'intégrer des dispositions propres au secteur NLe qui n'existe pas à ce jour dans le PLU en vigueur. Les ajouts figurent en vert dans le règlement littéral aux articles N 2, N 9 et N 10.

COMMUNE DE BAINS-LES-BAINS **ZONE N**

CHAPITRE II - REGLEMENT APPLICABLE A LA ZONE N ET AUX SECTEURS Nf, Ni, NLe, Nj Nh, Nℓ et Ne

ARTICLE 2 - OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL SOUMISES A DES CONDITIONS PARTICULIERES

Dans le secteur NLe :

- les constructions, installations et aménagements à vocation pédagogique et ludique, dans le cadre de l'espace pédagogique forestier (labellisation « Darney-La Vôge, Forêt d'Exception ® ») dans les conditions prévues aux articles 9 et 10.

ARTICLE 9 - EMPRISE AU SOL

9.1. Pas de prescription sauf pour :

. les constructions, installations, aménagements de types structures et mobiliers en bois à vocation pédagogique et ludique dans le secteur NLe, dont l'emprise au sol (extensions comprises) est limitée à 60 m².

ARTICLE 10 - HAUTEUR MAXIMUM DES CONSTRUCTIONS

10.1. Pas de prescription sauf pour :

. les constructions, installations, aménagements de types structures et mobiliers en bois à vocation pédagogique et ludique dans le secteur NLe, dont la hauteur absolue est limitée à 5 m au faîtage ou à l'acrotère.

Justifications de la modification simplifiée du PLU

La modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme permettra à la commune de LA VOGE-LES-BAINS d'accueillir sur son territoire un bel espace éducatif forestier encadré par le label Forêt d'Exception ® situé sur des parcelles de forêts communales (0B 1062 + 0B 1192 + 0B 1193) sur la route du Bertramont. Destiné à la construction d'aménagements légers en bois local pour l'accueil de publics (loisirs et scolaires), le porjet du futur espace éducatif forestier, qui se veut ambitieux, va permettre de faire découvrir et d'étudier la faune, la flore et les arbres à divers publics. Le projet se veut être un lieu d'apprentissage didactique en plein air, au contact de la matière et des êtres vivants.

Les parcelles concernées se situent en zone Nf du PLU, or la règlementation de cette zone n'y autorise que les constructions et installations liées à l'exploitation et à l'entretien de la forêt. Les aménagements prévus ne rentrent pas dans la rubrique « entretien de la forêt ». Pour permettre la faisabilité de ce projet, il est nécessaire de lancer une procédure de modification simplifiée pour faire évoluer le règlement du PLU de manière à créer un STECAL NLe qui autorise les constructions, installations et aménagements à vocation pédagogique et ludique, dans le cadre de l'espace pédagogique forestier (labellisation « Darney-La Vôge, Forêt d'Exception ® »).

Cette procédure de Modification Simplifiée n'est possible que dans les cas suivants :
Prérequis : aucune incidence sur le PADD du PLU
- Rectification d'une erreur matérielle
- Majoration des possibilités de construire prévues à l'article L. 151-28 du Code de l'Urbanisme
- Modifications autres que :
    - Majoration de plus de 20 % des possibilités de construction
    - Diminution des possibilités de construire
    - Réduction de la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser

Cette modification simplifiée peut se faire pour les raisons suivantes :
- ✓ elle a pour seul objet d'adapter le zonage, de créer un STECL et de créer un règlement adhoc.
- ✓ elle ne remet pas en question l'économie générale du PADD de la commune.

Cette évolution de PLU ne porte pas atteinte à l'économie générale du Plan Local d'Urbanisme. Il est donc possible de procéder à sa modification simplifiée.

Justifications du STECAL créé

L'adjectif exceptionnel signifie « qui fait une exception », qui ne relève pas du droit commun. Cette définition correspond aux STECAL dans la mesure où la norme est que dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, seuls sont autorisés :

• les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière du terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages (art. L. 151-11 ; exemples : éoliennes, antennes de télécommunication, châteaux d'eau, etc.),
• les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole ou au stockage et l'entretien de matériel agricole par les coopératives d'utilisation de matériel agricole (art. R. 151-23 et R. 151-25),
• les extensions ou annexes aux bâtiments d'habitation (art. L. 151-12),
• les changements de destination dès lors qu'ils ne compromettent pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. (art. L. 151-11).

Le caractère exceptionnel d'un STECAL s'apprécie au regard des éléments de contexte communal et/ou supracommunal. Dans le cas présent, le STECAL NLe ainsi créé dans la veine du label Forêt d'Exception ® a essentiellement pour but d'encadrer l'implantation d'un espace éducatif forestier tourné vers la nature et le respect du caractère forestier du site. Le développement de l'espace éducatif forestier dépend de la possibilité de délimiter ce STECAL dans le règlement, pour permettre sa création. Par conséquent, l'objet très spécifique de ce STECAL dédié aux loisirs éducatifs lui confère de facto un caractère exceptionnel. De plus, le caractère exceptionnel de ce STECAL s'apprécie selon la vocation du site qui présente un certain intérêt vis-à-vis du développement touristique, de l'attractivité, de l'aspect pédagogique et éducatif, ainsi que de la préservation de l'environnement forestier et du patrimoine naturel de de LA VOGE-LES-BAINS.

2. Synthèse des surfaces par zone

Le tableau ci-après reprend les surfaces du zonage du Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal lors de la révision allégée en 2018.

Apparaissent en ***rouge*** les modifications apportées via la présente modification simplifiée.

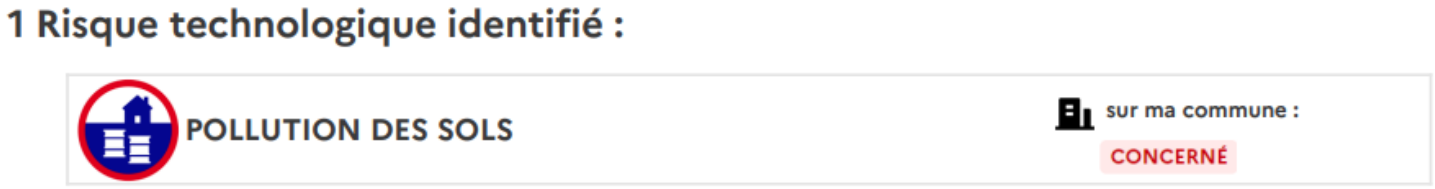
ZONES	SUPERFICIES EN HECTARES	
	SECTEURS	ZONES
UA	X	**11,56**
UB	X	**81,73**
Ux	X	**9,60**
UL	X	**2,75**
UT	X	**7,81**
UE	X	**12,19**
1AU	X	**4,02**
1AUx	X	**1,98**
1AUL	X	**1,72**
2AU	X	**1,86**
2AUx	X	**3,25**
A	X	**213,43**
N *Nh* *Nf* *Nj* *Nℓ* *Ni* *Ne* *NLe*	*1 079,19* *4,65* *1 066,10* ***-1,85*** *6,59* *10,02* *1,98* *26,57* *0* ***+1,85***	**2 195,10**
TOTAL	X	**2 547**

3. Estimations des incidences de la modification simplifiée du PLU

■ Incidences sur la prise en compte des risques

La commune de LA VOGE-LES-BAINS est concernée par les risques naturels et technologique suivants :





La présente modification simplifiée ne remet pas en cause les fondements de la constructibilité de LA VOGE-LES-BAINS puisqu'elle ne concerne que le secteur NLe en forêt sur 1,85 ha pour permettre la mise en œuvre d'un projet d'espace éducatif forestier encadré par le label Forêt d'Exception ®.

Aussi, la procédure n'a aucune incidence concernant les risques sur les personnes et les biens. Elle n'induira pas d'augmentation de l'exposition aux risques.

Incidences sur le paysage

La présente modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme permettra à la commune de LA VOGE-LES-BAINS d'accueillir sur son territoire un bel espace éducatif forestier encadré par le label Forêt d'Exception ® situé sur des parcelles de forêts communales (0B 1062 + 0B 1192 + 0B 1193) sur la route du Bertramont. Elle présente des impacts négligeables sur le milieu naturel et l'environnement.

Le site étant niché au cœur de la forêt de Bertramont, l'impact du projet d'espace éducatif forestier sur l'environnement est très faible. La constructibilité sera limitée au strict nécessaire et encadrée dans le règlement littéral (secteur NLe).

Incidences sur le milieu naturel et l'environnement

La commune de LA VOGE-LES-BAINS bénéficie d'un environnement végétal remarquable. On note une présence végétale forte et dense due à la présence des vallées du Bagnerot et du Coney, des plateaux agricoles de la Rappe et du Raval, et des massifs boisés. Le village est situé sur un plateau. Le paysage est très vallonné, le relief marque l'horizon. Les points de vue depuis les plateaux sont orientés sur le vallon du Bagnerot et plus loin sur la vallée du Coney. En effet, en raison de l'implantation en fond de vallée du bourg et d'un paysage très champêtre, la ligne d'horizon est assez lointaine.

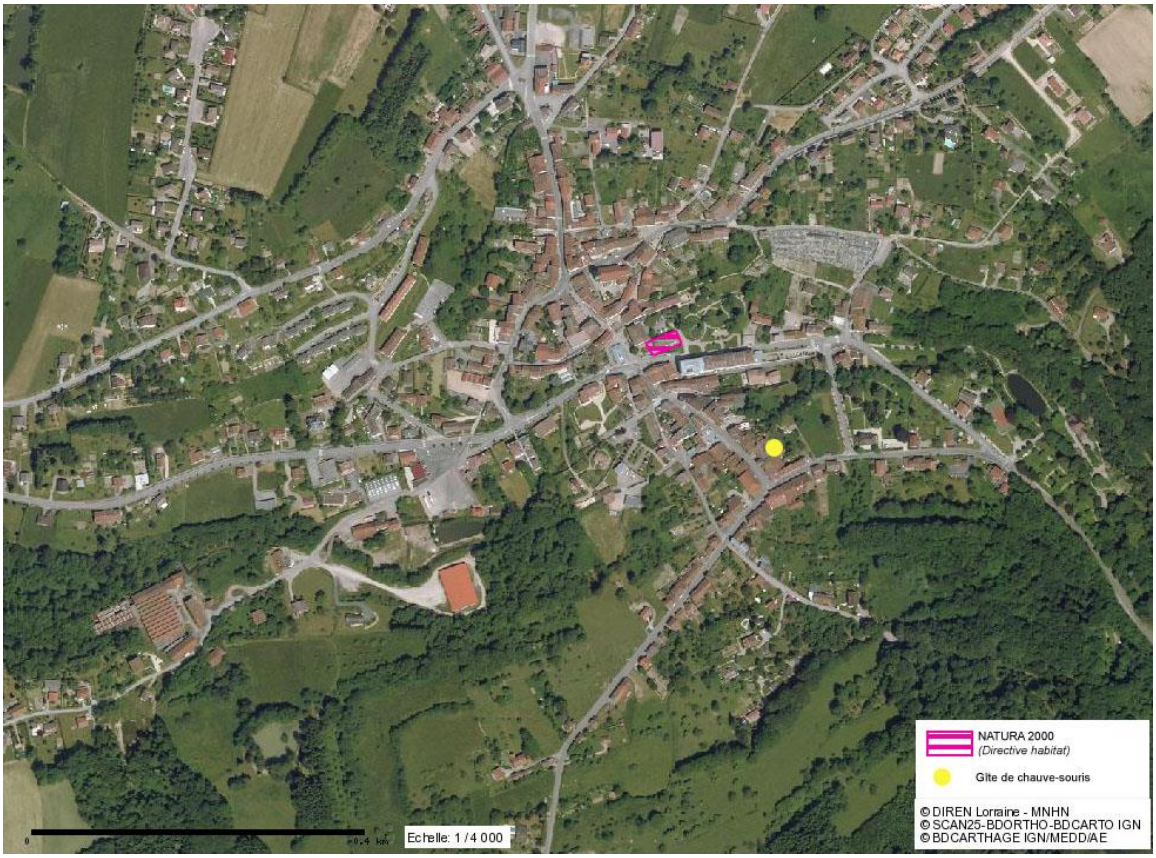
Au niveau du grand paysage, les plateaux sont aussi caractérisés par l'implantation progressive d'un habitat disséminé, dont l'intérêt paysager reste limité. Les constructions qui se sont implantées de manière égrainée ont conservé une certaine homogénéité et n'ont pas d'impact visuel trop lourd dans le paysage, puisqu'implantées pour la plupart dans un relief vallonné.

Le territoire propose une alternance permanente d'espaces boisés composés de futaies diversifiées et de clairières agricoles. Ces clairières agricoles sont présentes en périphérie de l'urbanisation et sur les plateaux distants du bourg. Avec les espaces de vergers et de jardins, elles créent des zones tampon naturelles entre la trame urbaine et les bois qui l'entourent. Cela offre la perspective d'un paysage au relief dégradé. De plus, par leur situation en ligne de crêtes, ces clairières donnent des points de vue intéressants sur le bourg et sur le territoire.

La forêt participe fortement à la richesse faunistique et floristique de la commune. D'autre part, de nombreuses ripisylves, présentes en fond de vallons accompagnent les cours d'eau situés sur le territoire. Celles-ci ont également un impact paysager indéniable. Elles permettent d'éviter une homogénéisation du paysage. Ces ripisylves sont complétées par les différentes poches vertes humides voire inondables qui génèrent une végétation particulière et qui aèrent la trame urbaine.

❖ **Zone Spéciale de Conservation (ZSC) NATURA 2000 - Directive habitats « Gîtes à chiroptères de la Vôge »**

Au niveau des protections paysagères, LA VOGE-LES-BAINS bénéficie d'un environnement d'une qualité indéniable, notamment attestée par la présence de sites d'importance pour la protection de différents chiroptères d'intérêt national voire international. La commune recense 2 sites, dont les combles de l'Établissement Thermal à BAINS-LES-BAINS, classés en Site d'Importance Communautaire **NATURA 2000**. Les combles de l'Établissement Thermal hébergent une colonie de mise bas du *Grand Murin.*



Protections paysagères NATURA 2000.

Le site NATURA 2000 n° FR4102002 correspond à une **Zone Spéciale de Conservation (ZSC) NATURA 2000 - Directive habitats « Gîtes à chiroptères de la Vôge »**. L'appellation « Gîtes à chiroptères de la Vôge » de la zone NATURA 2000 regroupe des caves, des combles de bâtiments publics ou privés, un tunnel ferroviaire désaffecté ainsi qu'une grotte et une falaise. L'appellation « Gîtes à chiroptères de la Vôge » de la zone NATURA 2000 concerne notamment les combles de l'Établissement Thermal de BAINS-LES-BAINS et les combles de l'Ecole Primaire de Fontenoy-le- Château, à 6 km. L'Établissement Thermal de BAINS-LES-BAINS accueille occasionnellement un refuge de chauves-souris dont les trois espèces d'intérêt majeur du secteur sont le *Petit Rhinolophe*, le *Grand Murin* et la *Barbastelle d'Europe*. L'Ecole Primaire de Fontenoy-le-Château abrite une colonie de 500 créatures, soit la plus grande colonie d'une des plus grandes chauves-souris de France, le *Grand Murin*.

L'ensemble constitue autant de gîtes à chauve-souris, abritant d'une part des colonies de reproduction et d'autre part des individus en hibernation et parfois des individus en transit. Les trois espèces d'intérêt majeur du secteur sont le *Petit Rhinolophe*, le *Grand Murin* et la *Barbastelle d'Europe*.

Le *Petit Rhinolophe* trouve en Lorraine ses dernières populations viables dans ce vaste secteur de l'ouest de l'Europe Centrale. Aussi, le site de la Vôge prolonge vers le sud les gîtes à chiroptères de Lorraine protégés dans le réseau NATURA 2000. En effet, au nord de ce site se situe le site NATURA 2000 « Vallées du Mouzon et de l'Anger », qui compte plusieurs gîtes du *Petit Rhinolophe*. Par ailleurs, la population de la Vôge est importante avec plus de 200 femelles en nurserie. Les colonies y forment un maillage dense, connexe et bien réparti sur ce secteur.

Le *Grand Murin* fait partie des plus grandes chauves-souris de France. Son envergure peut dépasser 40 cm, mais son poids ne dépasse pas les 40 grammes. C'est une espèce plutôt sédentaire qui effectue toutefois des déplacements de l'ordre de 200 km entre les gîtes hivernaux et estivaux. Le *Grand Murin* quitte son gîte environ 30 minutes après le coucher du soleil pour aller chasser de petits invertébrés au sol (carabes, hannetons, araignées,…), dans un rayon de 10 à 25 km autour de la colonie. Il aime chasser dans des zones où le sol est très accessible, comme dans les prairies fraîchement fauchées, les parcs ou les pelouses. Il fréquente aussi les forêts claires présentant peu de sous-bois. La nature a su mettre à profit certains aménagements humains. C'est notamment le cas pour les espèces qui, dans la nature, utilisent les cavités naturelles. Les chauves-souris, particulièrement pendant les périodes de reproduction, affectionnent les endroits relativement tranquilles tels que les combles des bâtiments, offrant un refuge à de nombreuses espèces qui, sans cela, seraient beaucoup plus rares. Les sites de chasse et de reproduction des chiroptères sont constitués essentiellement de milieux fermés (arborés) ou semi-ouverts (vergers, coteaux,…). Le *Grand Murin* est représenté en Lorraine par une population majeure à l'échelle du territoire français. La population de la Vôge est importante car la plus grande nurserie du département des Vosges y est incluse. L'ensemble des colonies forme un réseau connexe et bien distribué sur le secteur, et cette population effectue le lien entre celle de la vallée de la Meuse et celle du piémont vosgien située plus à l'est sur les communes de Remiremont, Arches, Épinal, Ban de Laveline, Baccarat, etc...

De plus, le site de la Vôge est le prolongement vers le sud du site NATURA 2000 « Vallées du Mouzon et de l'Anger », qui compte des colonies très importantes du *Grand Murin* comme celles de Neufchâteau et de celle de Sionne.

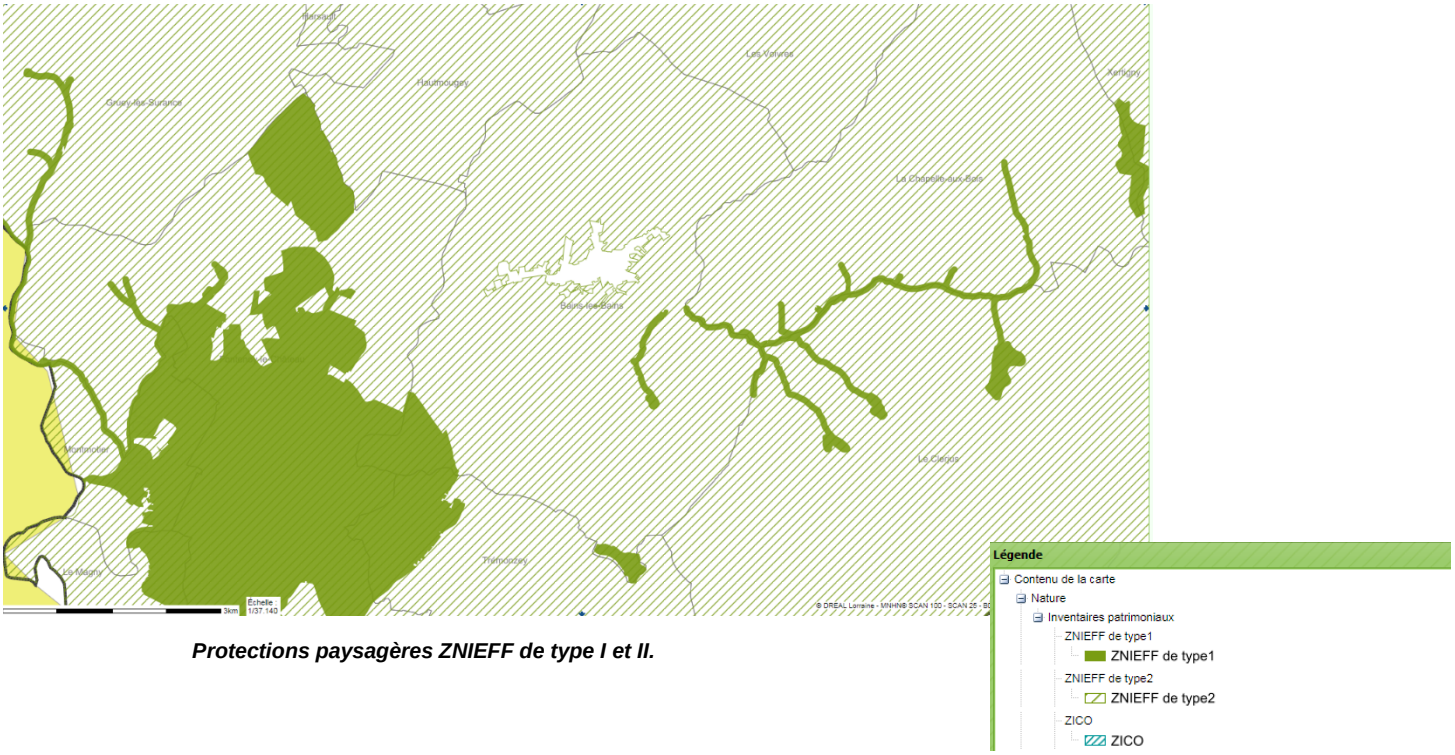
La *Barbastelle d'Europe* trouve en Lorraine sa limite nord de répartition européenne : elle est très rare en Allemagne à l'ouest du Rhin, au Luxembourg et a presque disparu de la Belgique. La population de la Vôge n'est qu'imparfaitement connue, néanmoins un des sites d'hibernation majeur de Lorraine a été découvert dans ce secteur. Le site de la Vôge prolonge vers le sud les gîtes à chiroptères de Lorraine protégés dans le réseau NATURA 2000 (plus au nord : site NATURA 2000 « Vallées du Mouzon et de l'Anger »), et permet de faire le lien avec la population du piémont vosgien plus à l'est et au nord-est (Remiremont, Épinal, Col de la Chapelotte, etc…).

❖ **ZNIEFF de type II « Vôge et Bassigny »**

Le STECAL NLe est situé dans la **ZNIEFF de type II « Vôge et Bassigny »** (410030456) qui recouvre au total 142 683 ha, dont la majeure partie des espaces naturels et agricoles de BAINS-LES-BAINS. Cette ZNIEFF continentale protège 3 espèces confidentielles, 316 espèces déterminantes, 7 habitats déterminants. Ce site, et plus largement l'ensemble du territoire non urbanisé de LA VOGE-LES-BAINS, présente une richesse environnementale reconnue. Pour autant, on recense sur le ban communal de nombreux hameaux et fermes isolés situés dans la ZNIEFF.

Le territoire balnéen est également concerné par **2 ZNIEFF de type I « Le Préverdot à Bains-les-Bains » et « Ruisseau le Recourt de La Chapelle-aux-Bois à Bains-les-Bains »** d'intérêt plus important situées au sud-est de la commune. Le site du STECAL NLe n'est pas concerné par ces 2 ZNIEFF.

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) est un inventaire scientifique visant à designer des zones remarquables sur la base de la présence d'espèces ou d'habitats à fort intérêt patrimonial. Il ne s'agit pas d'un périmètre règlementaire mais d'un outil de connaissance et de prise en compte de l'environnement dans les politiques d'aménagement. On distingue les ZNIEFF de type I de superficie réduite, homogènes d'un point de vue écologique et abritant au moins une espèce et/ou un habitat rare ou menace, des ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches, ou peu modifies, qui offrent des potentialités biologiques importantes.



Protections paysagères ZNIEFF de type I et II.

❖ **Espaces Naturels Sensibles (ENS)**

Il existe en outre sur le territoire de BAINS-LES-BAINS **2 Espaces Naturels Sensibles (ENS)** recensés par le Conseil Départemental, à savoir les combles de l'Établissement Thermal et l'étang des Trémeures. Les combles de l'Établissement Thermal hébergent une colonie de mise bas du *Grand Murin* (variété de chiroptères inscrite à l'annexe II de la directive Habitat-Faune-Flore). Comme vu précédemment, ce site est classé en tant que Site d'Importance Communautaire **NATURA 2000**. L'étang des Trémeures est un bel étang en partie forestier (2/3 du pourtour) bordé de Carex et de Prêles, parsemé de nénuphars. Dans ses eaux dormantes, le Conservatoire des Sites Lorrains a recensé plus de 15 espèces d'odonates (libellules) dont la Cordulie métallique à tache jaunes, l'Orthétrum à stylets blancs, le Sympétrum noir et l'Aeschne grande.

A distance de BAINS-LES-BAINS, on recense plusieurs types de zones de protections environnementales, dont on peut penser, du fait de l'éloignement du projet par rapport à celles-ci, qu'elles ne seront en aucun cas impactées par l'extension d'Intermarché :

❖ **Zone Spéciale de Conservation (ZSC) NATURA 2000 - Directive habitats**

Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) sont des sites maritimes et terrestres qui comprennent des habitats naturels ou des habitats d'espèces de faune et de flore sauvages dont la liste est fixée par arrêté du ministre en charge de l'environnement et dont la rareté, la vulnérabilité ou la spécificité justifient la désignation de telles zones et par là même une attention particulière.

Cette zone se situe à environ 25 km à vol d'oiseau à l'est du bourg de LA VOGE-LES-BAINS, le long de la vallée de la Moselle. Cette zone protège et identifie la faune et la flore typiques de la confluence Moselle-Moselotte entre Saint-Nabord et Dommartin-lès-Remiremont.

❖ **Zone de Protection Spéciale (ZPS) - NATURA 2000 - Directive oiseaux**

Ces zones font aussi partie du réseau NATURA 2000, réseau des espaces communautaires de protection des habitats et des espèces prioritaires.

Les Zones de Protection Spéciale (ZPS) sont des sites maritimes et terrestres particulièrement appropriés à la survie et à la reproduction d'espèces d'oiseaux sauvages figurant sur une liste arrêtée par le ministre chargé de l'environnement ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des espèces d'oiseaux migrateurs.

Une de ces zones se situe à environ 30 km à vol d'oiseau à l'est du bourg de LA VOGE-LES-BAINS, au cœur du massif vosgien et la forêt domaniale de Saint-Étienne-lès-Remiremont. Cette zone recense la faune du massif vosgien.

Une seconde zone appelée « Vallée de la Lanterne » se situe à 8 km au sud du bourg, au niveau de la Haute-Saône, au nord de Saint-Loup-sur-Semouse. Le site de la Vallée de la Lanterne s'étend sur près de 24 000 ha dans la région de Luxeuil-les-Bains, entre la Lanterne et ses deux affluents principaux, le Breuchin et la Semouse. La Lanterne et le Breuchin sont deux cours d'eau issus du massif vosgien. La zone est protégée au titre des habitats d'eaux douces, des oiseaux forestiers, des forêts alluviales et tempérées, des prairies de fauche et des cours d'eau de tête de bassin.

La modification simplifiée du PLU de LA VOGE-LES-BAINS visant à créer un STECAL pour le projet d'espace éducatif forestier n'engendre **aucune déprise agricole** et n'influe en rien sur la vulnérabilité des **milieux protégés pour les chiroptères** tels que le site NATURA 2000 n° FR4102002 qui se situe dans les combles de l'Établissement Thermal **à 1 km environ à vol d'oiseau** du site de projet de l'espace éducatif forestier.

Le site pressenti pour accueillir le projet d'espace éducatif forestier est exclusivement constitué de milieux forestiers, mais la frugalité du projet, la réversibilité des installations en bois et le soin apporté par le cabinet d'architectes et la commune pour mener à bien ce projet sans intensifier la construction en milieu naturel prouve la bonne prise en compte de la nature dans le processus.

Ainsi, le PLU n'entraînera pas de disparition d'un milieu de chasse ou de reproduction d'une espèce de chiroptère (et cela quel que soit le rayon de déplacement propre à chaque espèce). La complémentarité des milieux à proximité des refuges à chauves-souris représente ainsi un enjeu fonctionnel fort, permettant le maintien des populations.

■ Incidences sur la biodiversité et la trame verte et bleue

Le territoire communal de LA VOGE-LES-BAINS regroupe effectivement des périmètres de gestion (ENS, site Natura 2000), des périmètres d'inventaires (ZNIEFF), des corridors écologiques intitulés « milieux alluviaux et humides » et « milieux forestiers » et un « réservoir corridor » de biodiversité repéré par le SRCE, ainsi que des zones humides qui constituent, outre d'importants relais faunistiques et un lien fort de la trame bleue sur le territoire, des zones de stockage des eaux de crues, en restituant les excédents de précipitations au fur et à mesure du retrait des eaux en cas d'inondation.

Un des enjeux de la présente procédure consiste à préserver la richesse et la diversité biologique des milieux déjà en place et à veiller à conserver les habitats des espèces rares, en pérennisant les sites faisant déjà l'objet de protection mais également en conservant les corridors reliant entre eux les différents espaces naturels et semi-naturels. Le projet a été pensé de manière à ce qu'il ne perturbe pas les continuités écologiques identifiées.

■ Incidences sur la consommation d'espace

Hormis les habitats d'intérêt prioritaire de la zone NATURA 2000, les ZNIEFF, les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques délimités dans le SRCE, la commune de LA VOGE-LES-BAINS ne possède pas de contraintes majeures pour développer son urbanisation en respectant ces contraintes.

Les seules incidences négatives que la modification simplifiée engendrera sur l'environnement sont, comme dans tout projet de construction, une très légère augmentation des espaces artificialisés à l'échelle du territoire mais aussi l'imperméabilisation des sols. Cependant, la conception de l'espace éducatif forestier a été pensé pour être le moins impactant sur l'environnement naturel et forestier dans lequel il s'inscrit. Seules les toilettes sèches de 9 m² et la halle de 48 m² constitueront de nouvelles constructions créant une emprise au sol et une artificialisation des sols. Le reste du site sera dévolu à la préservation de la nature.

De plus, ce STECAL à vocation de loisirs éducatifs est implanté en dehors de la trame urbaine sans impact direct sur des secteurs à enjeux environnementaux forts. Il permet ainsi de faire perdurer les fonctionnalités écologiques.

Incidences sur les communes voisines

L'EPF « L'École de la Forêt – Arboretum du Parapluie » se situe en forêt de Bertramont, à la limite administrative entre LA VOGE-LES-BAINS et sa commune voisine de La Chapelle-aux-Bois qui fait elle aussi partie du label « Forêt d'Exception ® » de Darney-la-Vôge.

La modification simplifiée du PLU, du fait du faible impact paysager ou environnemental du projet et de sa situation géographique en limite du ban communal, n'impactera pas les autres communes limitrophes.

Incidences sur le PADD

La présente modification n'a pas d'incidence sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLU de 2013 révisé en 2018. En effet, les ambitions portées par la commune restent cohérentes avec le parti d'aménagement et d'urbanisme de la commune décrit dans le PADD.

Conclusion

Les évolutions graphiques et règlementaires ne portent pas atteinte à l'économie générale du Plan Local d'Urbanisme de LA VOGE-LES-BAINS. Il est donc possible de procéder à sa modification simplifiée.

DESSIN

365 FODEX DCE

N°	Document	PHASE	Ind
Dossier DCE			
000	Page de Garde	DCE	A
001	PLAN Implantation	DCE	A
A Accueil			
100	Dépose minute Plan général	DCE	A
101	Dépose minute Coupe générale	DCE	A
A Toilettes sèches			
110	Toilettes sêches Plan	DCE	A
111	Toilettes sêche Elevation E11	DCE	A
112	Toilettes sêches Elevation E12	DCE	A
113	Toilettes sêches Elevation E13	DCE	A
114	Toilettes sêches Elevation E14	DCE	A
115	Toilettes sêche Coupe C12	DCE	A
116	Toilettes sêches Coupe C13	DCE	A
117	Toilettes sêches Détails	DCE	A
A - Totem			
120	Totem d'entrée	DET	C
121	Signalétique	DET	C
B Source			
200	Source Plan et Détails	DCE	A
201	Source Coupe	DCE	A
C île			
300	Ile Plan général	DCE	A
301	Ile Coupe générale	DCE	A
C Passerelle			
310	Passerelle Plan	DCE	A
311	Passerelle Coupe	DCE	A
312	Passerelle Elevation E31	DCE	A
313	Passerelle Elevation E32 Axonometries	DCE	A
314	Passerelle Détails	DCE	A
C Champignon			
320	Champignon Plan Coupe	DCE	A
321	Champignon Elevations	DCE	A
D Kiosque "parapluie"			
400	Parapluie Plan Coupe Elevation Détail	DCE	A
401	Bancs Plan Coupe Elevation	DCE	A
E Salon			
500	Salon Plan général	DCE	A
501	Salon Coupe générale	DCE	A
E Halle			
510	Halle Plan Elevations	DCE	A
511	Halle Coupe Détail	DCE	A



Accueil en forêt d'exception
La-Vôge-les-bains

Commune de La Vôge-les-bains
1 place du Docteur-André-Leroy
88 240 Bains-les-bains

Dessiné par :
NL
Echelle :
1:1, 1:77,89
Date :
2024.12.26

Page de Garde

N° aff. :	Phase :	N° Lot:	Zone :	N° Plan :	Indice :
365	DCE	00	Z	000	A

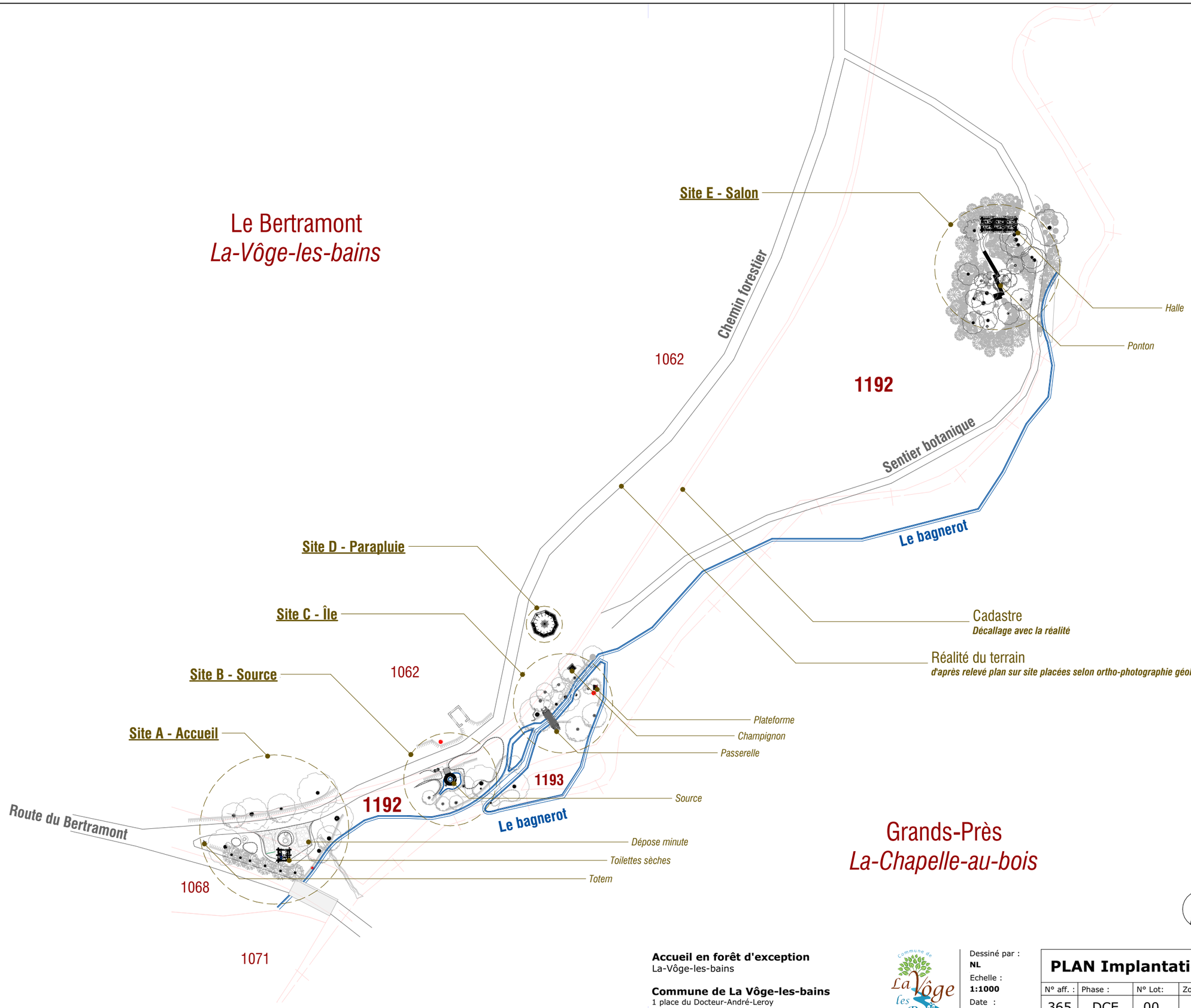
HAHA
ATELIER D'ARCHITECTURE

Propriété intellectuelle : Ce document, propriété de l'Agence, dont la copie est protégée, ne peut être communiqué à une personne étrangère au projet sans autorisation écrite

Mise en page : A3 H
29,70 x 42,00

DESSIN

Le Bertramont
La-Vôge-les-bains



Cadastre
Décallage avec la réalité

Réalité du terrain
d'après relevé plan sur site placées selon ortho-photographie géolocalisée

Grands-Près
La-Chapelle-au-bois

N

Accueil en forêt d'exception
La-Vôge-les-bains

Commune de La Vôge-les-bains
1 place du Docteur-André-Leroy
88 240 Bains-les-bains

Dessiné par :
NL
Echelle :
1:1000
Date :
2024.12.26

PLAN Implantation

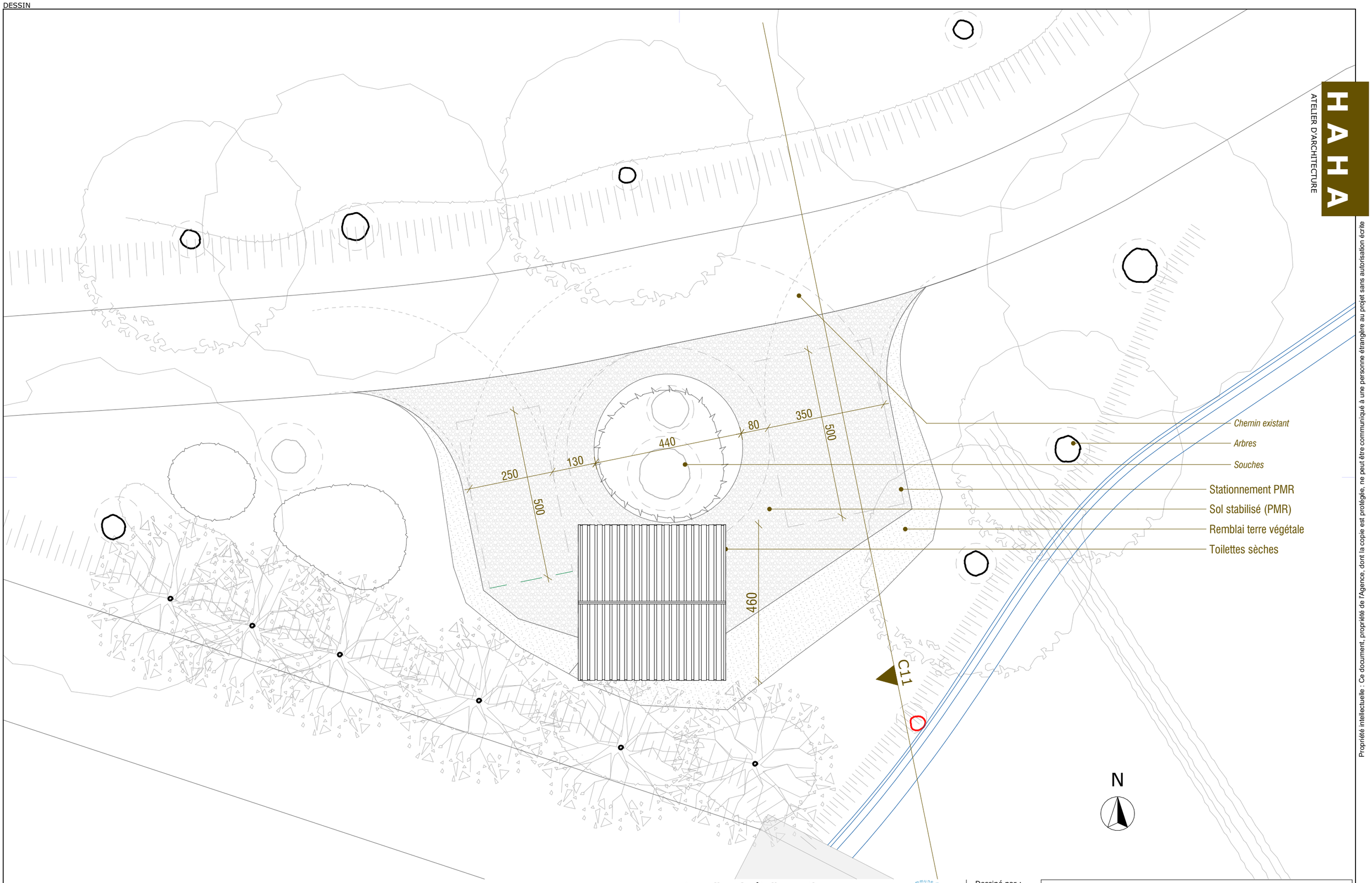
N° aff. :	Phase :	N° Lot:	Zone :	N° Plan :	Indice :
365	DCE	00	Z	001	A

HAHA
ATELIER D'ARCHITECTURE

Propriété intellectuelle : Ce document, propriété de l'Agence, dont la copie est protégée, ne peut être communiqué à une personne étrangère au projet sans autorisation écrite

Mise en page : A3 H
29,70 x 42,00

DESSIN



HAHA
ATELIER D'ARCHITECTURE

Propriété intellectuelle : Ce document, propriété de l'Agence, dont la copie est protégée, ne peut être communiqué à une personne étrangère au projet sans autorisation écrite

Accueil en forêt d'exception
La-Vôge-les-bains

Commune de La Vôge-les-bains
1 place du Docteur-André-Leroy
88 240 Bains-les-bains

Dessiné par :
NL
Echelle :
1:100
Date :
2024.12.26

Dépose minute Plan général

N° aff. :	Phase :	N° Lot:	Zone :	N° Plan :	Indice :
365	DCE	00	A	100	A

Mise en page : A3 H
29,70 x 42,00

DESSIN



HAHA
ATELIER D'ARCHITECTURE

Propriété intellectuelle : Ce document, propriété de l'Agence, dont la copie est protégée, ne peut être communiqué à une personne étrangère au projet sans autorisation écrite

Accueil en forêt d'exception
La-Vôge-les-bains

Commune de La Vôge-les-bains
1 place du Docteur-André-Leroy
88 240 Bains-les-bains

Dessiné par :
NL
Echelle :
1:50
Date :
2024.12.26

Dépose minute Coupe générale

N° aff. :	Phase :	N° Lot:	Zone :	N° Plan :	Indice :
365	DCE	00	A	101	A

Mise en page : A3 H
29,70 x 42,00

DESSIN

Barres de diaphragme
Douglas
*60*60mm*

Traverses (élément de poutre)
Douglas
*60*60mm*

Barres de contreventement
Chêne
*60*60mm*

Bardage vertical (feuillure de recouvrement)
Chêne
*190*20mm*

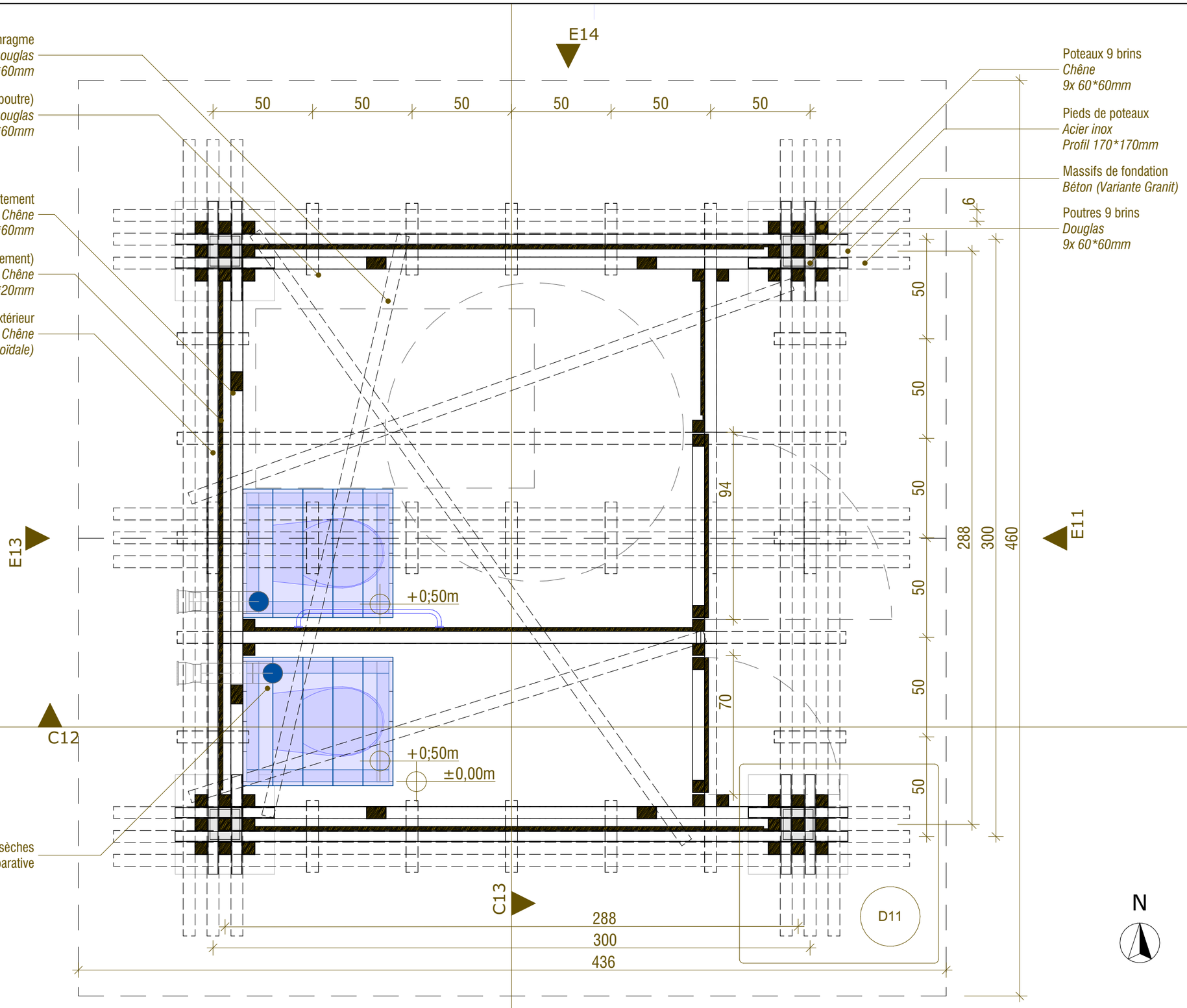
Lattage extérieur
Chêne
*60*60/50mm (section trapèzoïdale)*

Poteaux 9 brins
Chêne
*9x 60*60mm*

Pieds de poteaux
Acier inox
*Profil 170*170mm*

Massifs de fondation
Béton (Variante Granit)

Poutres 9 brins
Douglas
*9x 60*60mm*



Toilettes sèches
Cuvette séparative

E12

Accueil en forêt d'exception
La-Vôge-les-bains

Commune de La Vôge-les-bains
1 place du Docteur-André-Leroy
88 240 Bains-les-bains

Dessiné par :
NL
Echelle :
1:20
Date :
2024.12.26

Toilettes sêches Plan

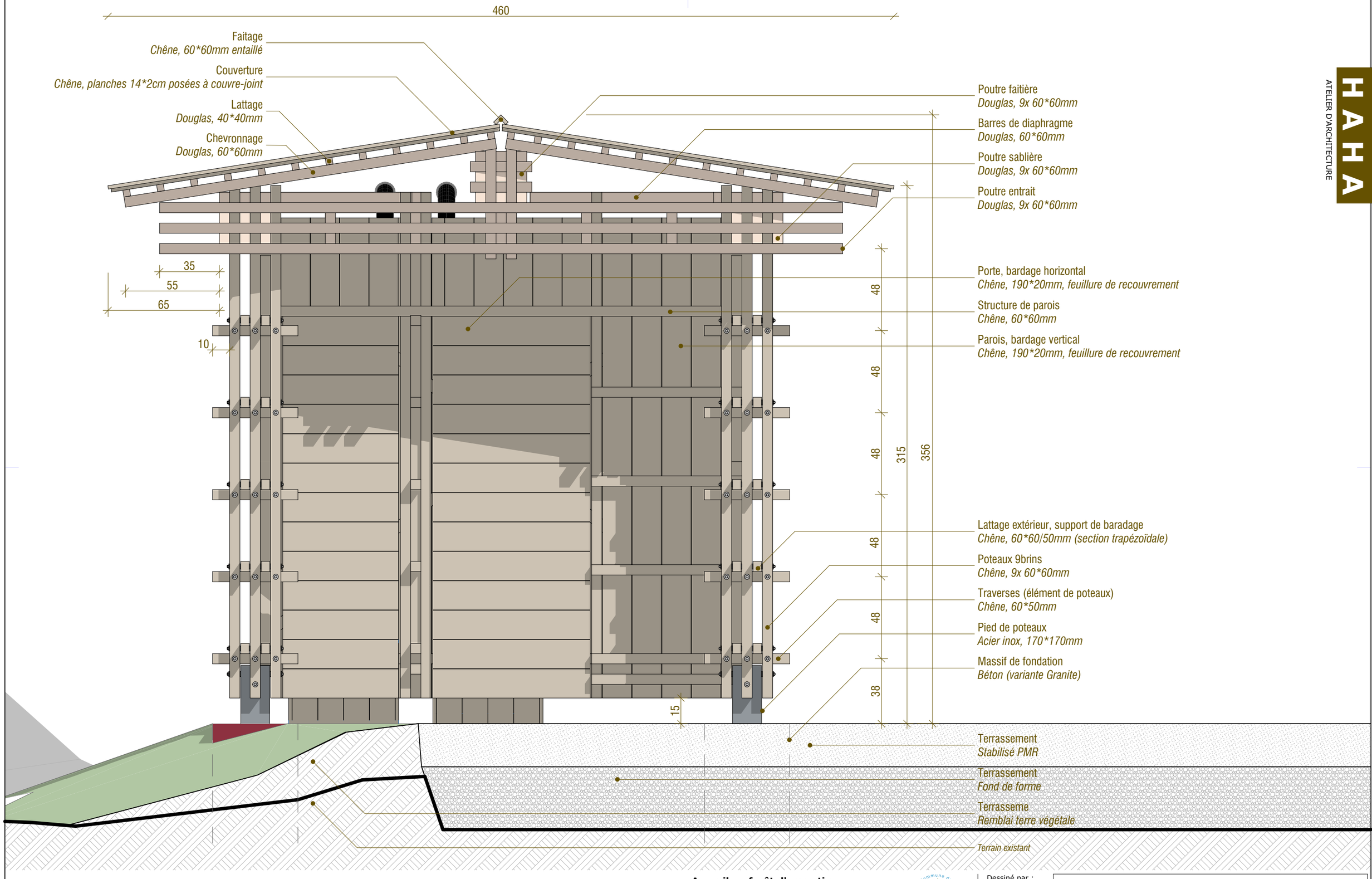
N° aff. :	Phase :	N° Lot:	Zone :	N° Plan :	Indice :
365	DCE	00	A	110	A

HAHA
ATELIER D'ARCHITECTURE

Propriété intellectuelle : Ce document, propriété de l'Agence, dont la copie est protégée, ne peut être communiqué à une personne étrangère au projet sans autorisation écrite

Mise en page : A3 H
29,70 x 42,00

DESSIN



HAHA
ATELIER D'ARCHITECTURE

Propriété intellectuelle : Ce document, propriété de l'Agence, dont la copie est protégée, ne peut être communiqué à une personne étrangère au projet sans autorisation écrite

Accueil en forêt d'exception
La-Vôge-les-bains

Commune de La Vôge-les-bains
1 place du Docteur-André-Leroy
88 240 Bains-les-bains

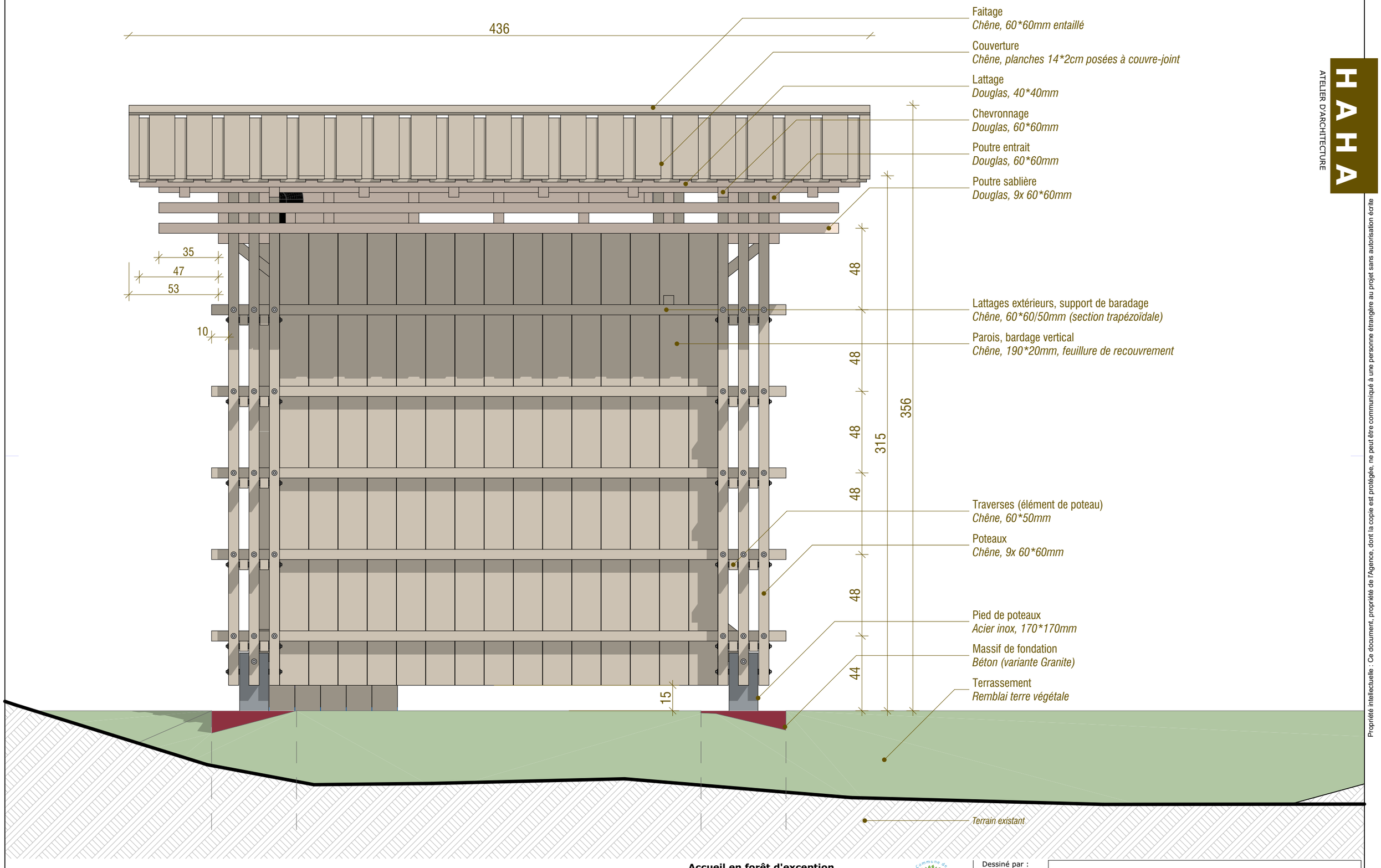
Dessiné par :
NL
Echelle :
1:20
Date :
2024.12.26

Toilettes sêche Elevation E11

N° aff. :	Phase :	N° Lot:	Zone :	N° Plan :	Indice :
365	DCE	00	A	111	A

Mise en page : A3 H
29,70 x 42,00

DESSIN



Accueil en forêt d'exception
La-Vôge-les-bains

Commune de La Vôge-les-bains
1 place du Docteur-André-Leroy
88 240 Bains-les-bains

Dessiné par :
NL
Echelle :
1:20
Date :
2024.12.26

Toilettes sêches Elevation E12

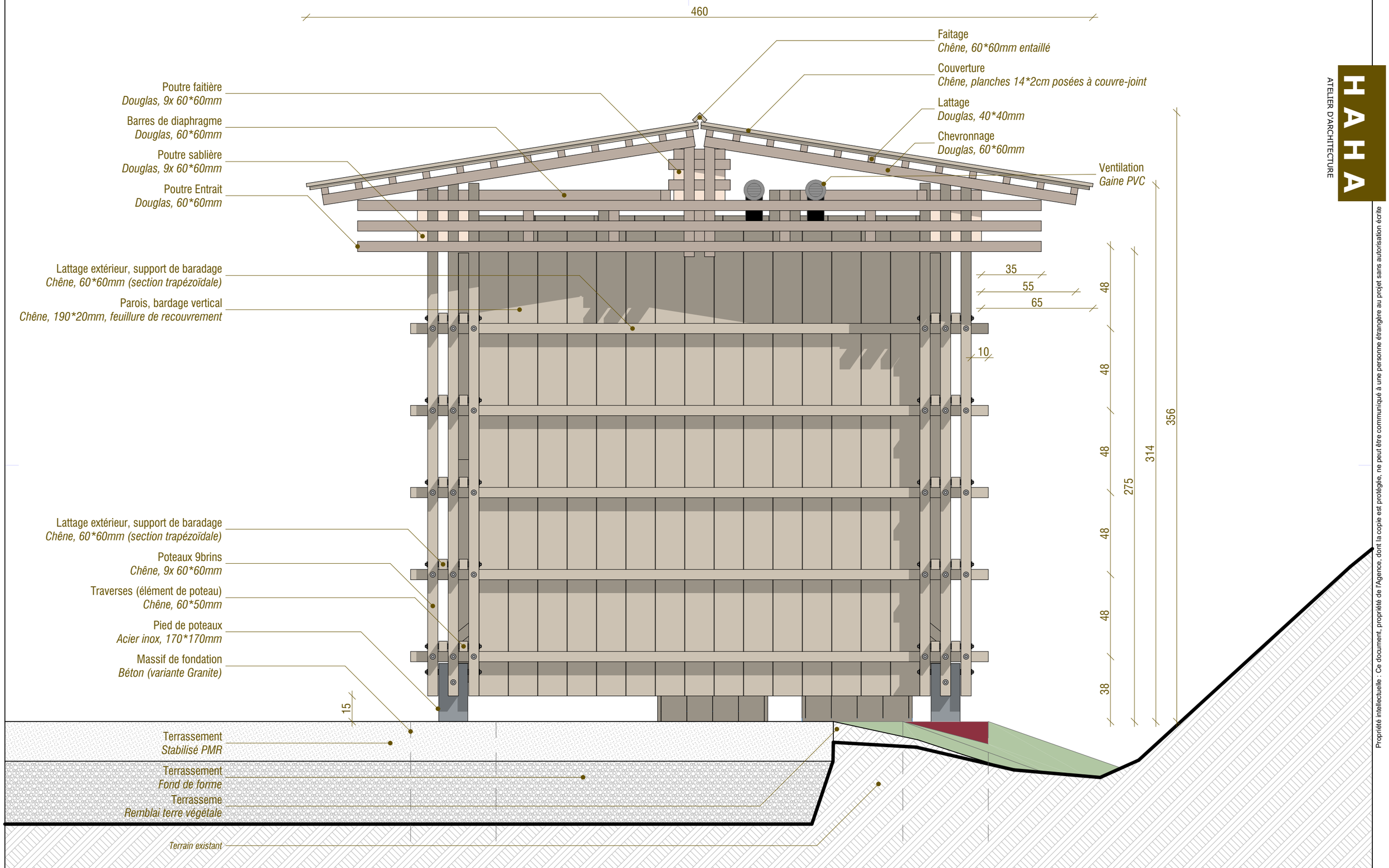
N° aff. :	Phase :	N° Lot:	Zone :	N° Plan :	Indice :
365	DCE	00	A	112	A

HAHA
ATELIER D'ARCHITECTURE

Propriété intellectuelle : Ce document, propriété de l'Agence, dont la copie est protégée, ne peut être communiqué à une personne étrangère au projet sans autorisation écrite

Mise en page : A3 H
29,70 x 42,00

DESSIN



HAHA
ATELIER D'ARCHITECTURE

Propriété intellectuelle : Ce document, propriété de l'Agence, dont la copie est protégée, ne peut être communiqué à une personne étrangère au projet sans autorisation écrite

Accueil en forêt d'exception
La-Vôge-les-bains

Commune de La Vôge-les-bains
1 place du Docteur-André-Leroy
88 240 Bains-les-bains

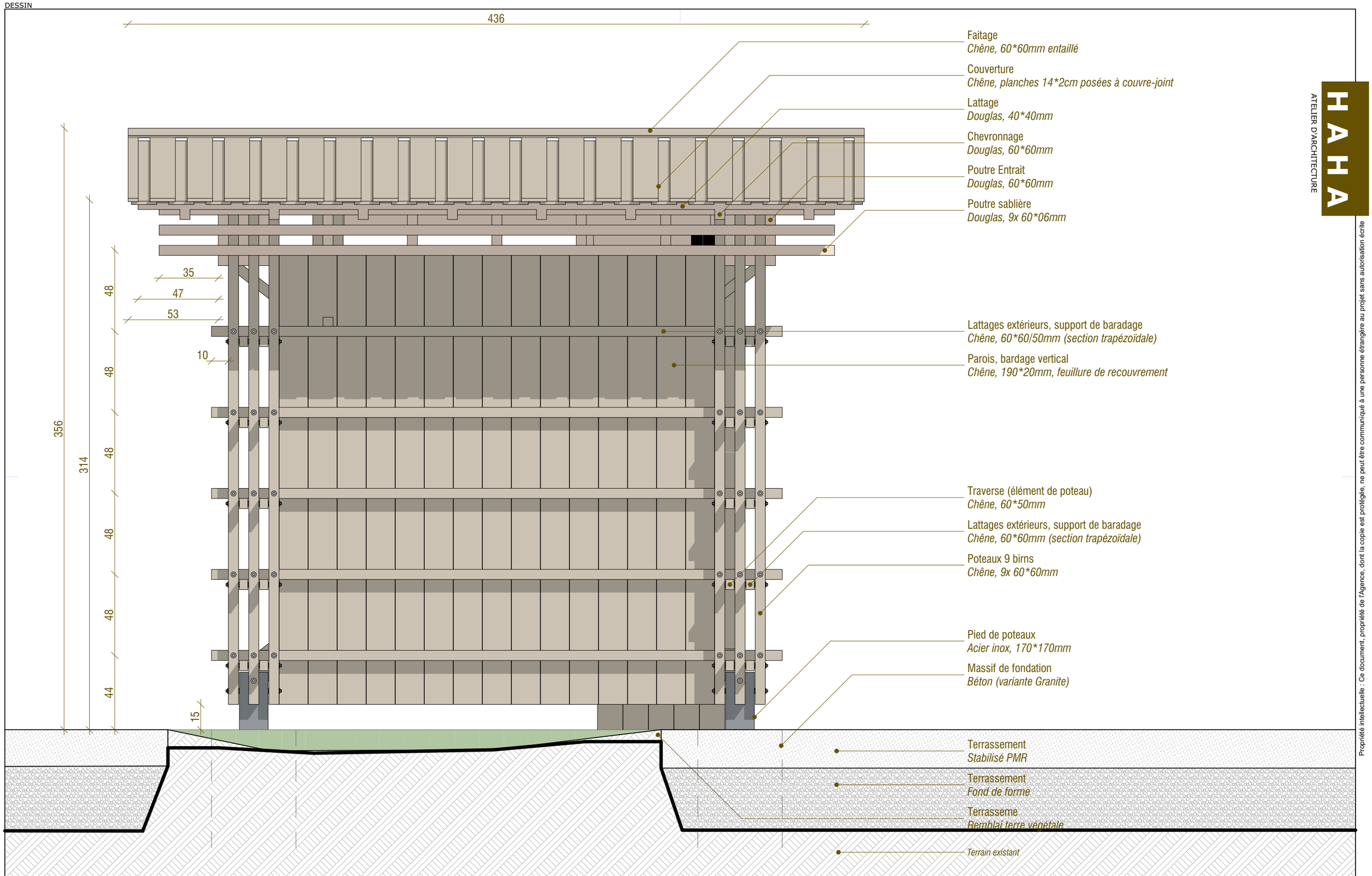
Dessiné par :
NL
Echelle :
1:20
Date :
2024.12.26

Toilettes sêches Elevation E13

N° aff. :	Phase :	N° Lot:	Zone :	N° Plan :	Indice :
365	DCE	00	A	113	A

Mise en page : A3 H
29,70 x 42,00

DESSIN



HAHA
ATELIER D'ARCHITECTURE

Propriété intellectuelle : Ce document, propriété de l'Agence, dont la copie est protégée, ne peut être communiqué à une personne étrangère au projet sans autorisation écrite

Accueil en forêt d'exception
La-Vôge-les-bains

Commune de La Vôge-les-bains
1 place du Docteur-André-Leroy
88 240 Bains-les-bains

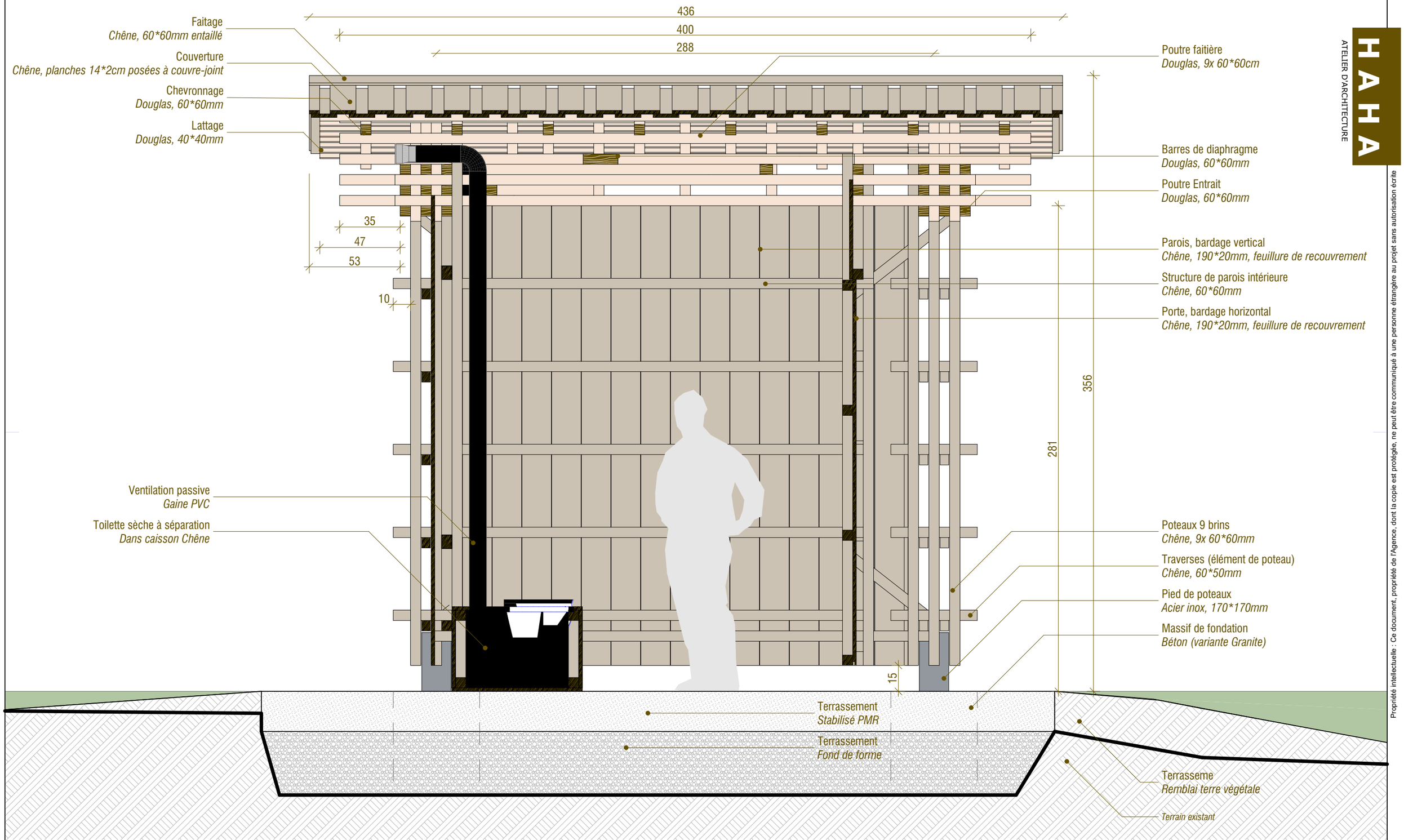
Dessiné par :
NL
Echelle :
1:20
Date :
2024.12.26

Toilettes sêches Elevation E14

N° aff. :	Phase :	N° Lot:	Zone :	N° Plan :	Indice :
365	DCE	00	A	114	A

Mise en page : A3 H
29,70 x 42,00

DESSIN



HAHA
ATELIER D'ARCHITECTURE

Propriété intellectuelle : Ce document, propriété de l'Agence, dont la copie est protégée, ne peut être communiqué à une personne étrangère au projet sans autorisation écrite

Accueil en forêt d'exception
La-Vôge-les-bains

Commune de La Vôge-les-bains
1 place du Docteur-André-Leroy
88 240 Bains-les-bains

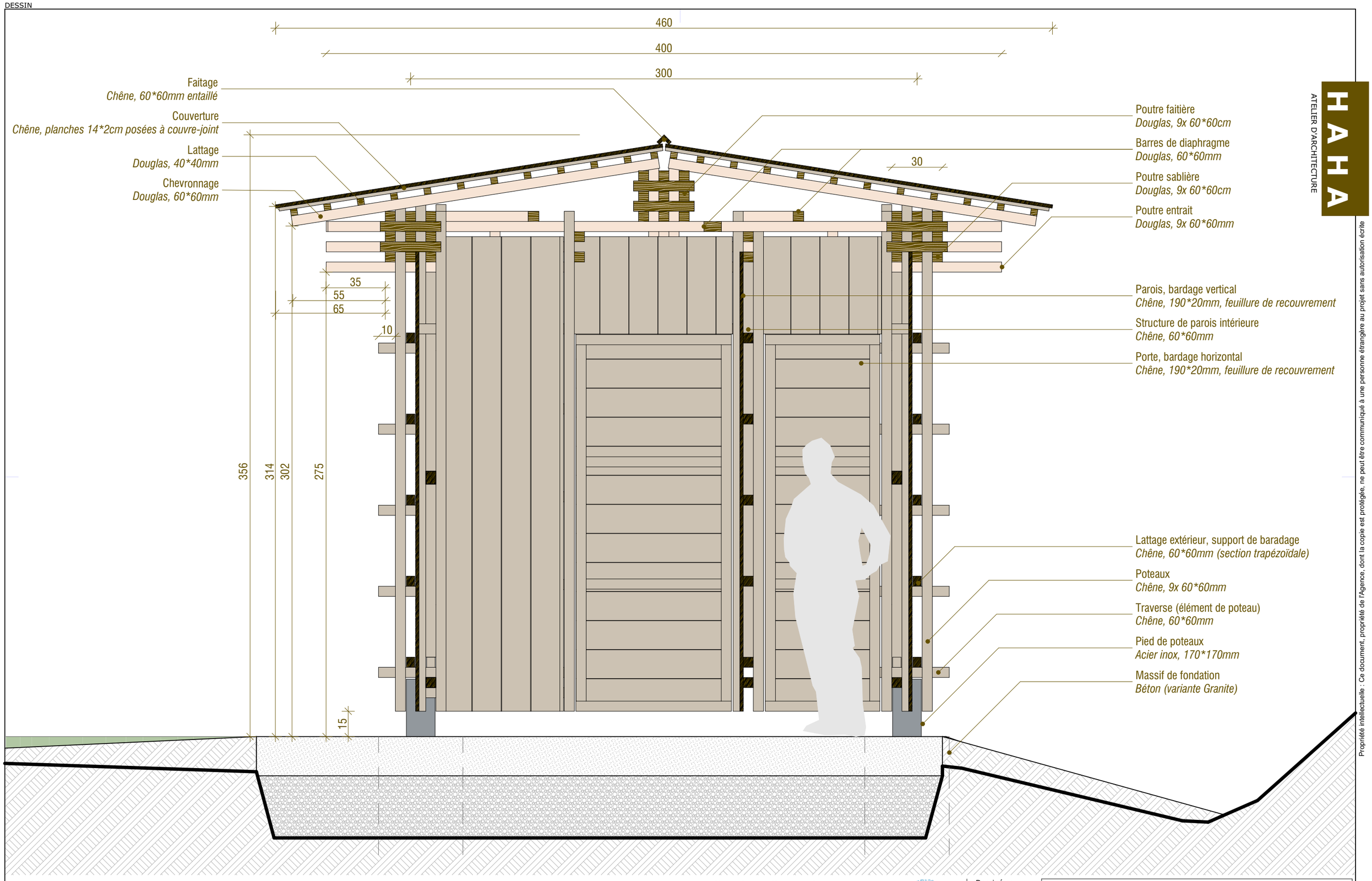
Dessiné par :
NL
Echelle :
1:20
Date :
2024.12.26

Toilettes sêche Coupe C12

N° aff. :	Phase :	N° Lot:	Zone :	N° Plan :	Indice :
365	DCE	00	A	115	A

Mise en page : A3 H
29,70 x 42,00

DESSIN



HAHA
ATELIER D'ARCHITECTURE

Propriété intellectuelle : Ce document, propriété de l'Agence, dont la copie est protégée, ne peut être communiqué à une personne étrangère au projet sans autorisation écrite

Accueil en forêt d'exception
La-Vôge-les-bains

Commune de La Vôge-les-bains
1 place du Docteur-André-Leroy
88 240 Bains-les-bains

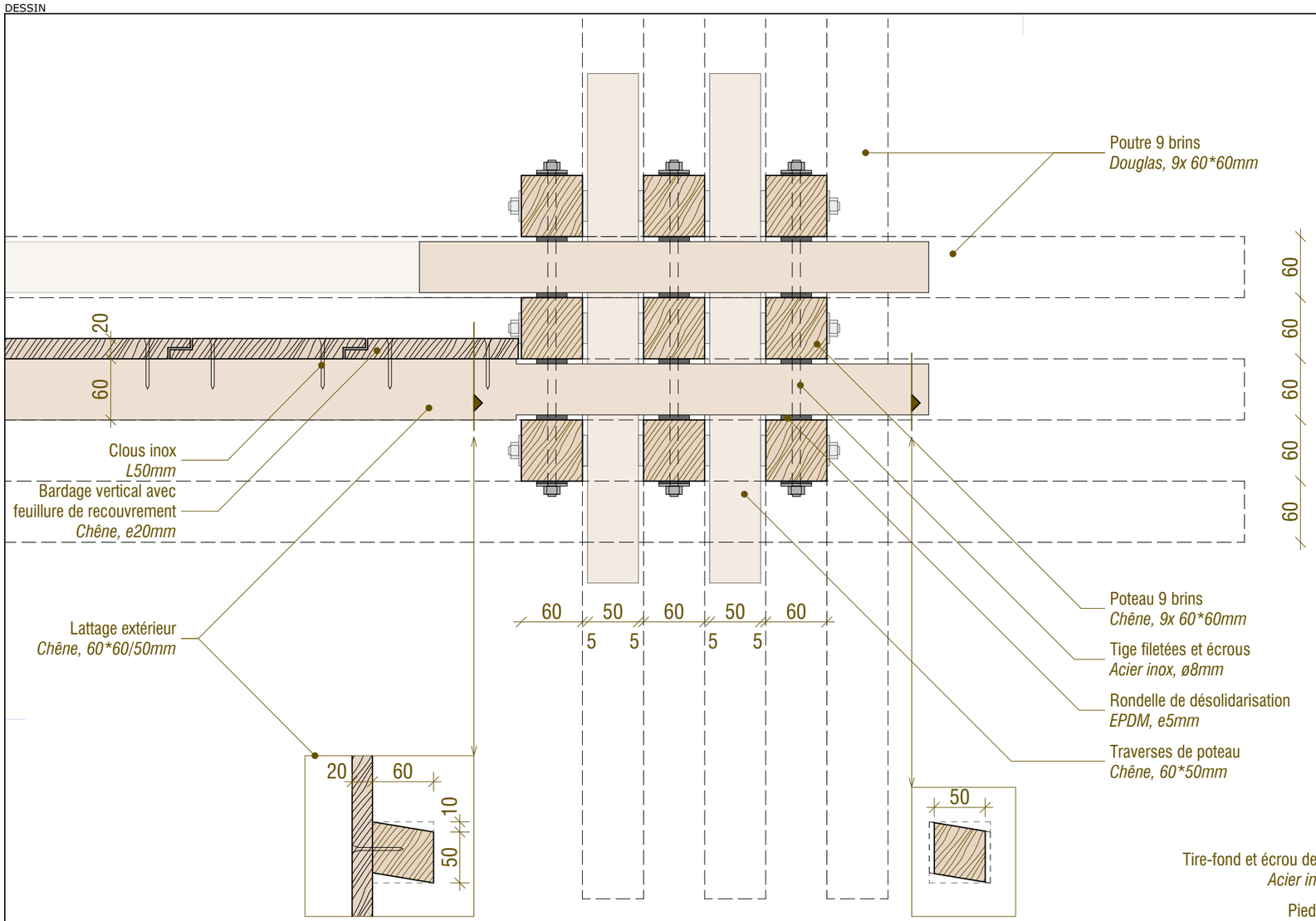
Dessiné par :
NL
Echelle :
1:20
Date :
2024.12.26

Toilettes sêches Coupe C13

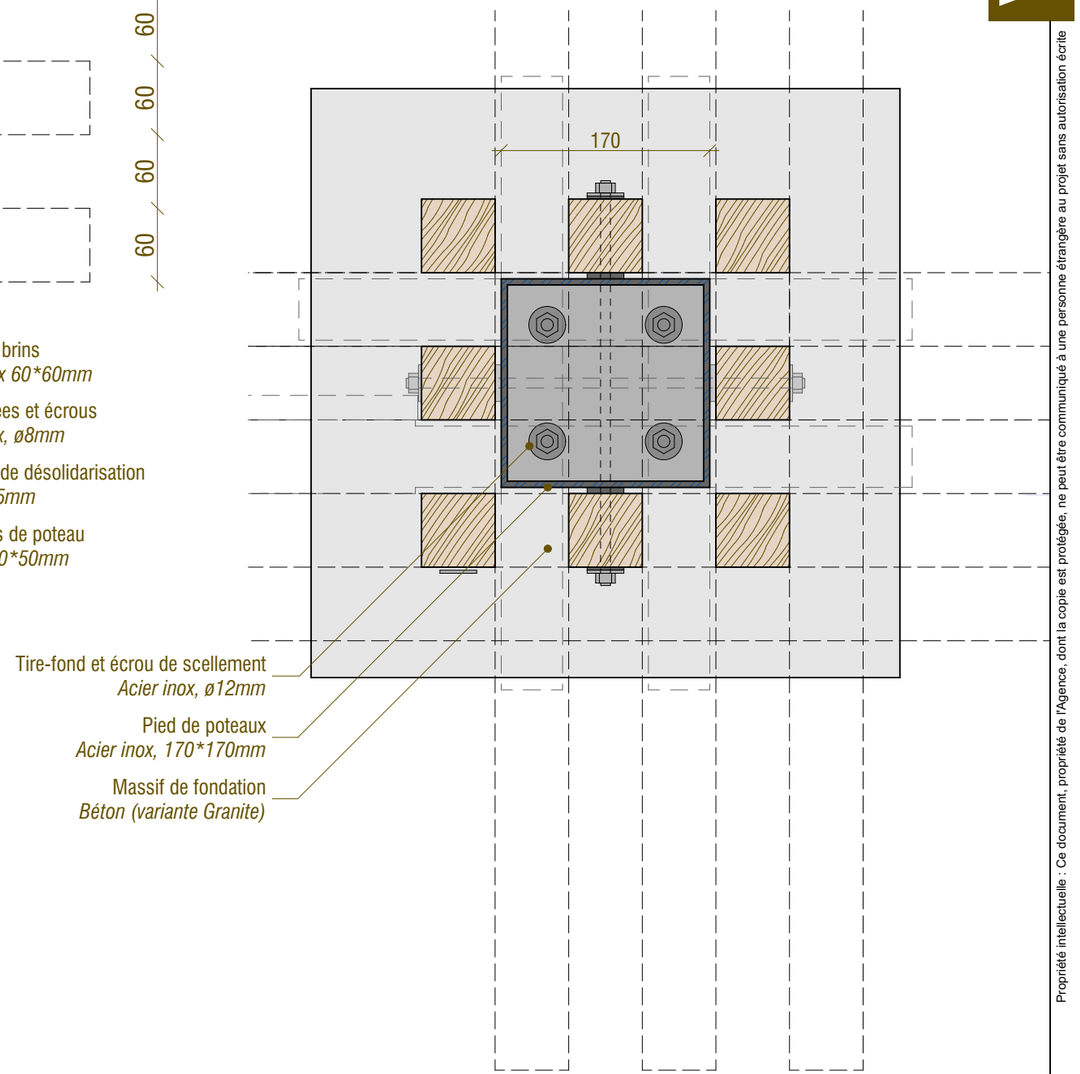
N° aff. :	Phase :	N° Lot:	Zone :	N° Plan :	Indice :
365	DCE	00	A	116	A

Mise en page : A3 H
29,70 x 42,00

DESSIN



Détail D11 - h=1.00m



Détail D11 - h=0.1m

HAHA
ATELIER D'ARCHITECTURE

Propriété intellectuelle : Ce document, propriété de l'Agence, dont la copie est protégée, ne peut être communiqué à une personne étrangère au projet sans autorisation écrite

Accueil en forêt d'exception
La-Vôge-les-bains

Commune de La Vôge-les-bains
1 place du Docteur-André-Leroy
88 240 Bains-les-bains

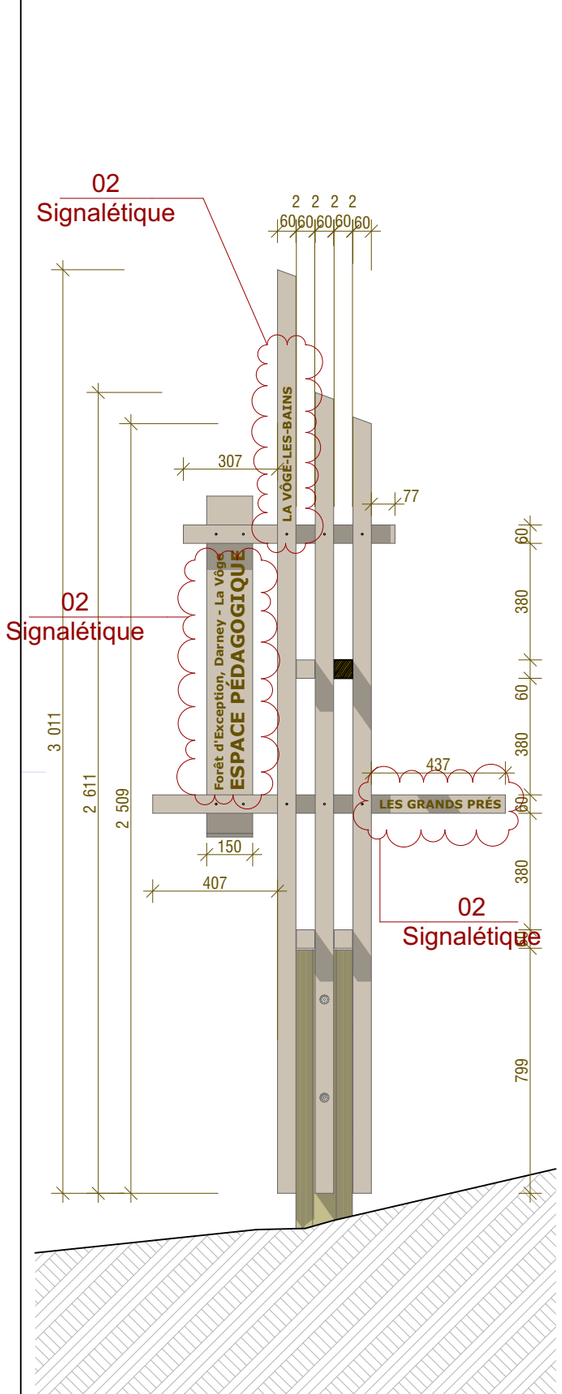
Dessiné par :
NL
Echelle :
1:5
Date :
2024.12.26

Toilettes sêches Détails

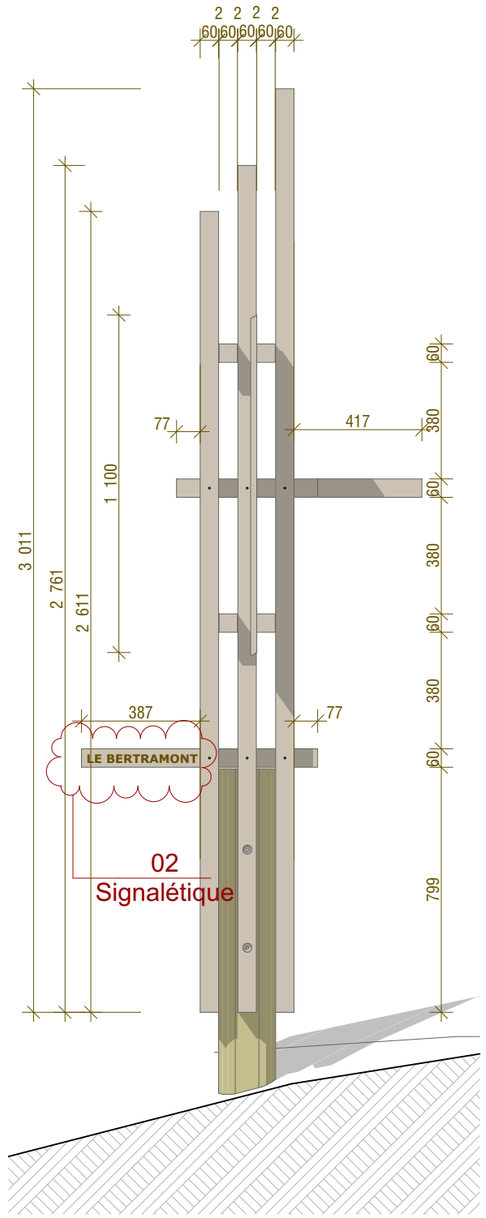
N° aff. :	Phase :	N° Lot:	Zone :	N° Plan :	Indice :
365	DCE	00	A	117	A

Mise en page : A3 H
29,70 x 42,00

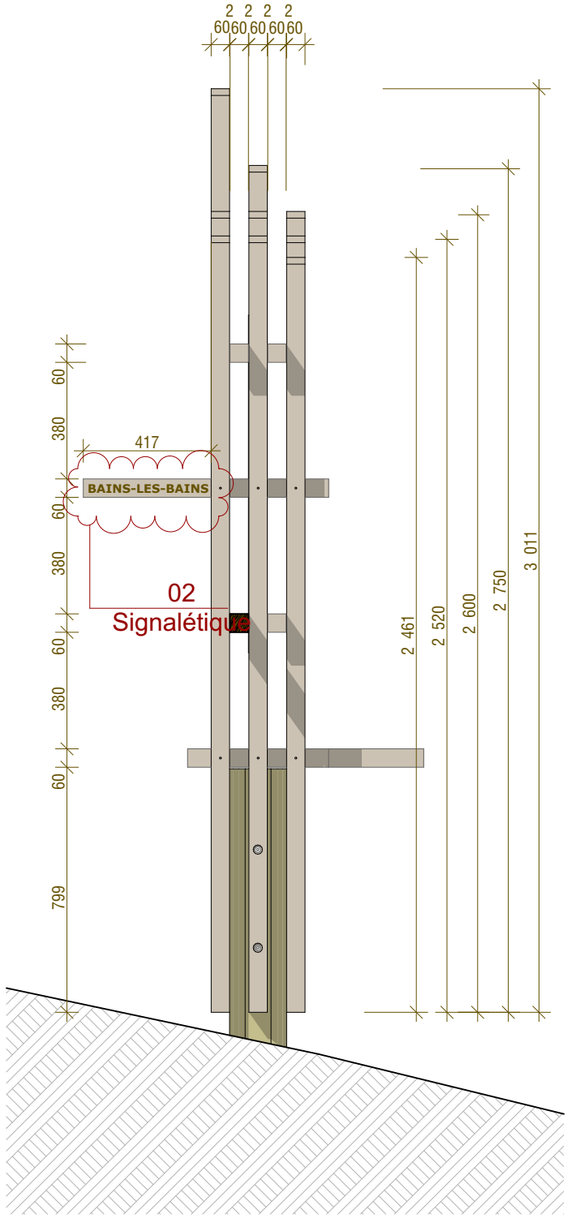
DESSIN



A // E15 1:20



A // E16 1:20



A // E18 1:20

Accueil en forêt d'exception
La-Vôge-les-bains

Commune de La Vôge-les-bains
1 place du Docteur-André-Leroy
88 240 Bains-les-bains

Mise en page : A3 H
29,70 x 42,00

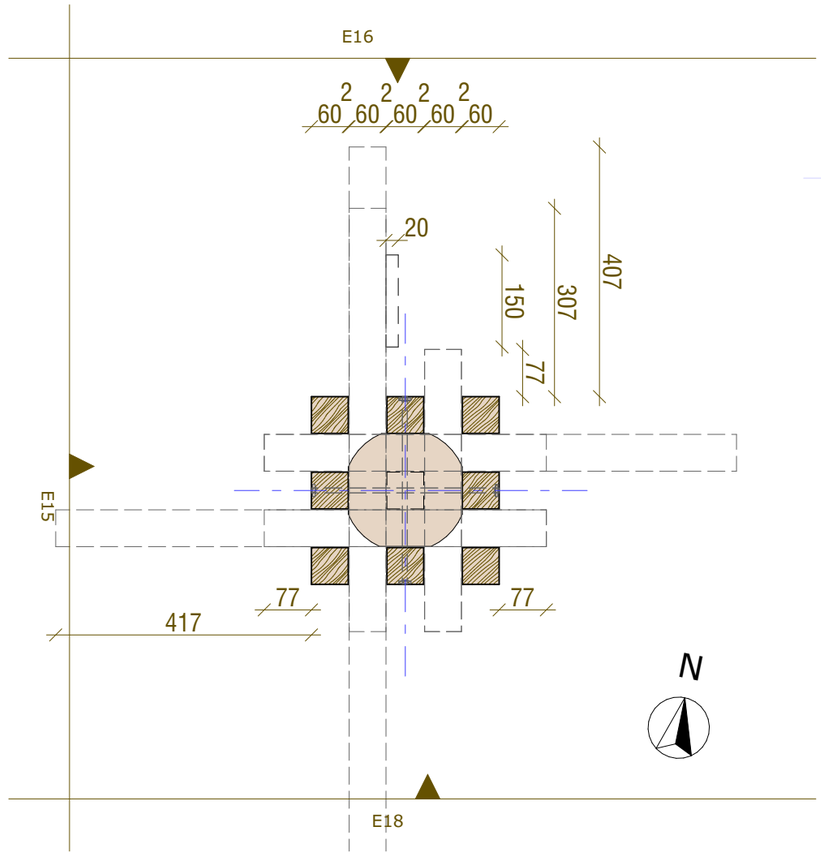
02
Signalétique

Forêt d'Exception, Darney - La Vôge

ESPACE PÉDAGOGIQUE

LA VÔGE-LES-BAINS
LES GRANDS PRÉS
BAINS-LES-BAINS
LE BERTRAMONT

H A H A
ATELIER D'ARCHITECTURE



Propriété intellectuelle : Ce document, propriété de l'Agence, dont la copie est protégée, ne peut être communiqué à une personne étrangère au projet sans autorisation écrite

Dessiné par :
NL
Echelle :
1:10, 1:20
Date :

Totem d'entrée

N° aff. :	Phase :	N° Lot:	Zone :	N° Plan :	Indice :
365	DET	00	A	120	C

Forêt d'Exception, Darney - La Vôge

ESPACE PÉDAGOGIQUE

LA VÔGE-LES-BAINS

LES GRANDS PRÉS

BAINS-LES-BAINS

LE BERTRAMONT

INDICE	DATE	MODIFICATIONS

HAHA

FODEX

Maître d'ouvrage :
Commune de La Vôge-les-bains
Le Maire Jean-Christophe Lancy
4 place de la Mairie
Tél : 03 29 36 34 29
mairie.la.voge.les.bains@orange.fr

Maître d'oeuvre :
Atelier d'architectures HAHA
Mandataire, architecte, urbaniste, paysagiste, économiste, le beau d'un lieu ne réside que dans son développement durable
HAHA
48 rue de Verdun
88100 SAINT NABORD
Tél : 03 29 62 51 88
Fax : 03 29 62 41 98
e-mail:contact@haha.fr / www.haha.fr

N° aff.	Adresse :	Dessiné par :	Echelle :	Date :
365	Au pied du Bertramont, Au bord du Bagneret 88 240 - La Vôge-les-bains	NL	1:1	2024.10.3

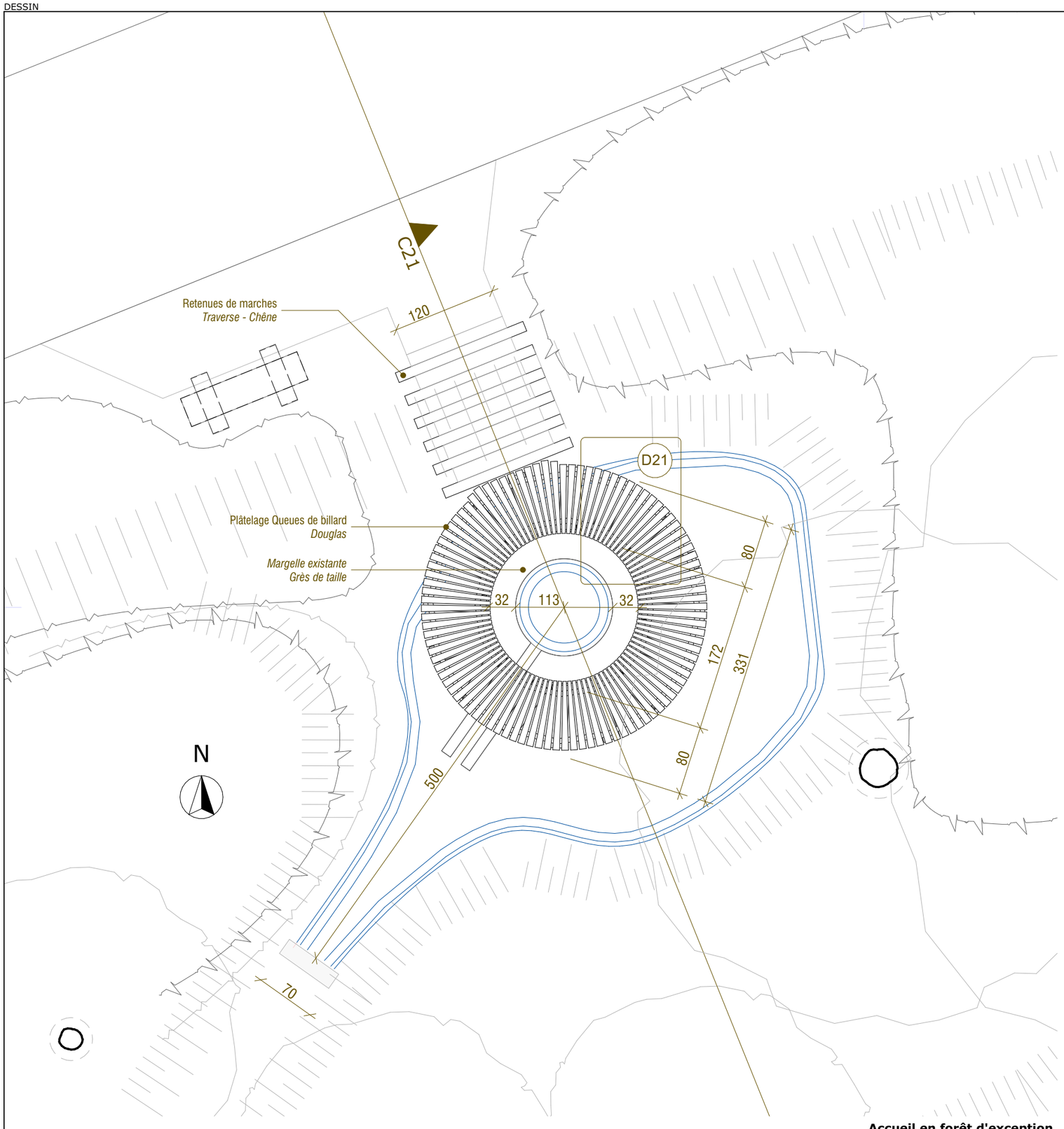
A - Totem

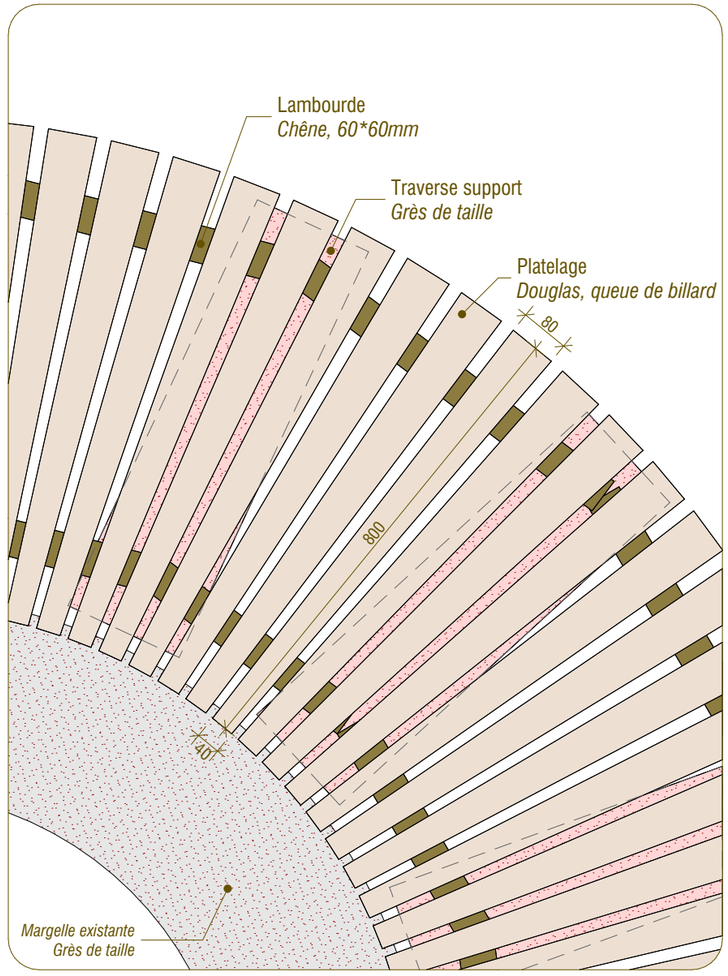
Signalétique

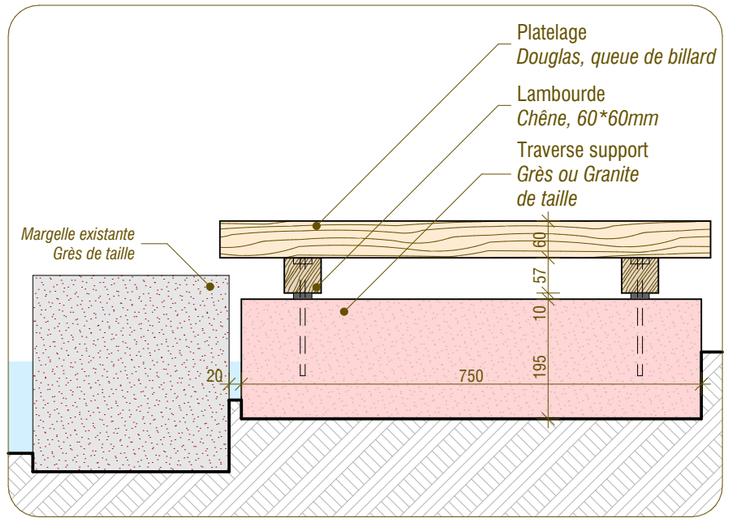
PRO

121

DESSIN







Accueil en forêt d'exception
La-Vôge-les-bains

Commune de La Vôge-les-bains
1 place du Docteur-André-Leroy
88 240 Bains-les-bains

Dessiné par :
NL
Echelle :
1:50, 1:10
Date :
2024.12.26

Source Plan et Détails

N° aff. :	Phase :	N° Lot:	Zone :	N° Plan :	Indice :
365	DCE	00	B	200	A

HAHA
ATELIER D'ARCHITECTURE

Propriété intellectuelle : Ce document, propriété de l'Agence, dont la copie est protégée, ne peut être communiqué à une personne étrangère au projet sans autorisation écrite

Mise en page : A3 H
29,70 x 42,00

DESSIN

Plâtelage Queues de billard
Douglas

Lambourdes
Chêne

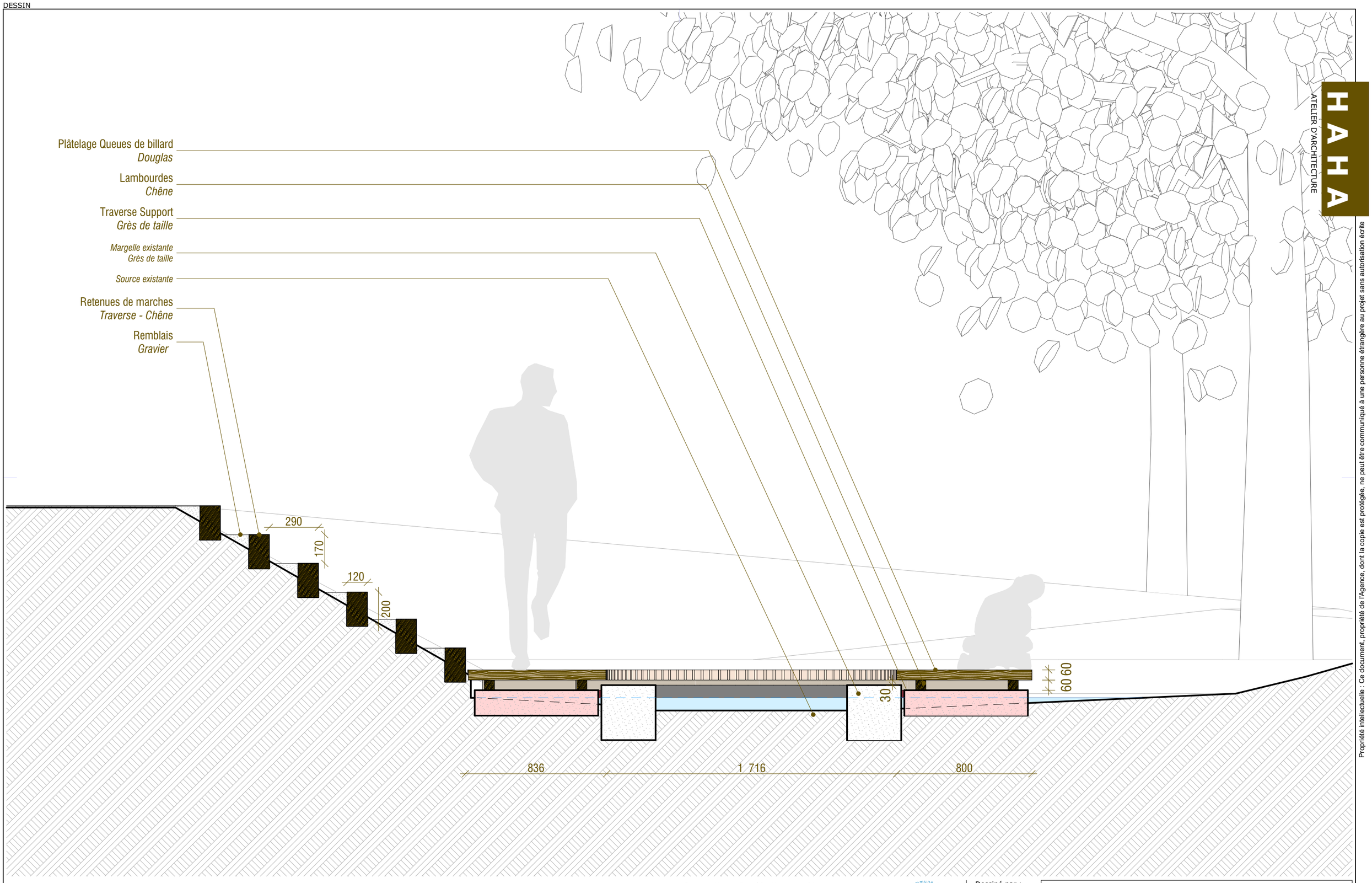
Traverse Support
Grès de taille

Margelle existante
Grès de taille

Source existante

Retenues de marches
Traverse - Chêne

Remblais
Gravier



HAHA
ATELIER D'ARCHITECTURE

Propriété intellectuelle : Ce document, propriété de l'Agence, dont la copie est protégée, ne peut être communiqué à une personne étrangère au projet sans autorisation écrite

Accueil en forêt d'exception
La-Vôge-les-bains

Commune de La Vôge-les-bains
1 place du Docteur-André-Leroy
88 240 Bains-les-bains

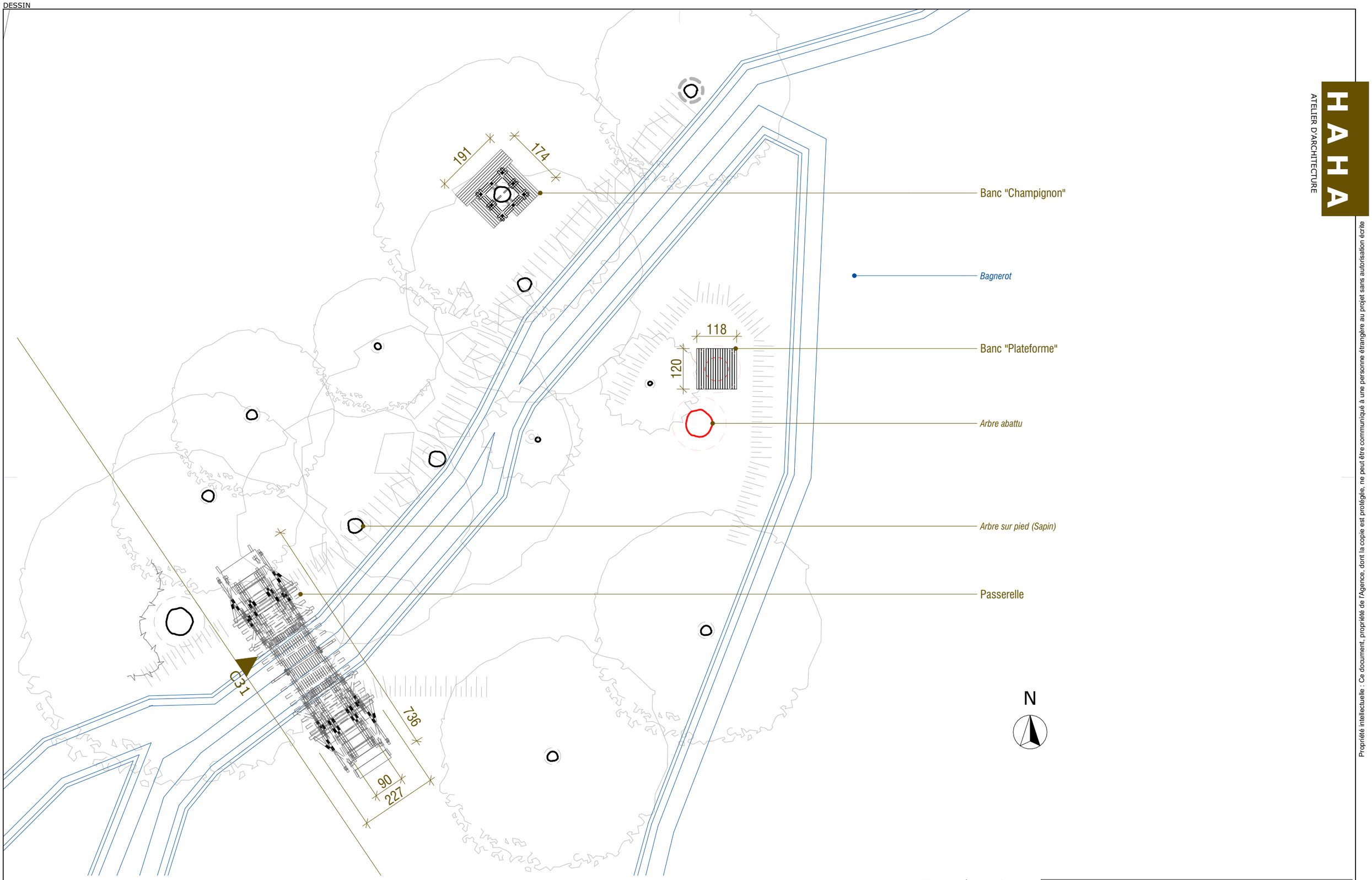
Dessiné par :
NL
Echelle :
1:20
Date :
2024.12.26

Source Coupe

N° aff. :	Phase :	N° Lot:	Zone :	N° Plan :	Indice :
365	DCE	00	B	201	A

Mise en page : A3 H
29,70 x 42,00

DESSIN



HAHA
ATELIER D'ARCHITECTURE

Propriété intellectuelle : Ce document, propriété de l'Agence, dont la copie est protégée, ne peut être communiqué à une personne étrangère au projet sans autorisation écrite

Accueil en forêt d'exception
La-Vôge-les-bains

Commune de La Vôge-les-bains
1 place du Docteur-André-Leroy
88 240 Bains-les-bains

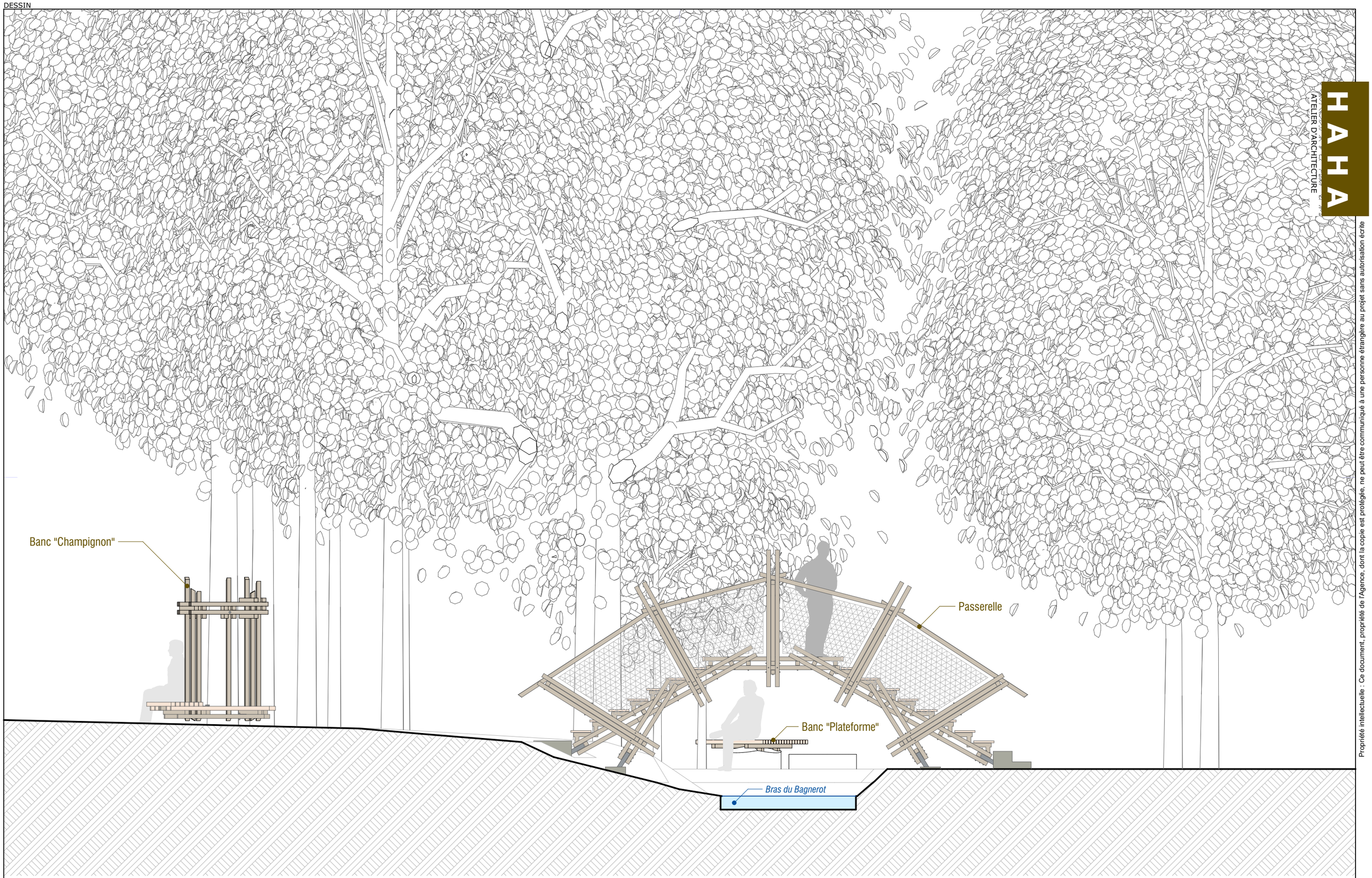
Dessiné par :
NL
Echelle :
1:100
Date :
2024.12.26

Ile Plan général

N° aff. :	Phase :	N° Lot:	Zone :	N° Plan :	Indice :
365	DCE	00	C	300	A

Mise en page : A3 H
29,70 x 42,00

DESSIN



HAHA
ATELIER D'ARCHITECTURE

Propriété intellectuelle : Ce document, propriété de l'Agence, dont la copie est protégée, ne peut être communiqué à une personne étrangère au projet sans autorisation écrite

Accueil en forêt d'exception
La-Vôge-les-bains

Commune de La Vôge-les-bains
1 place du Docteur-André-Leroy
88 240 Bains-les-bains

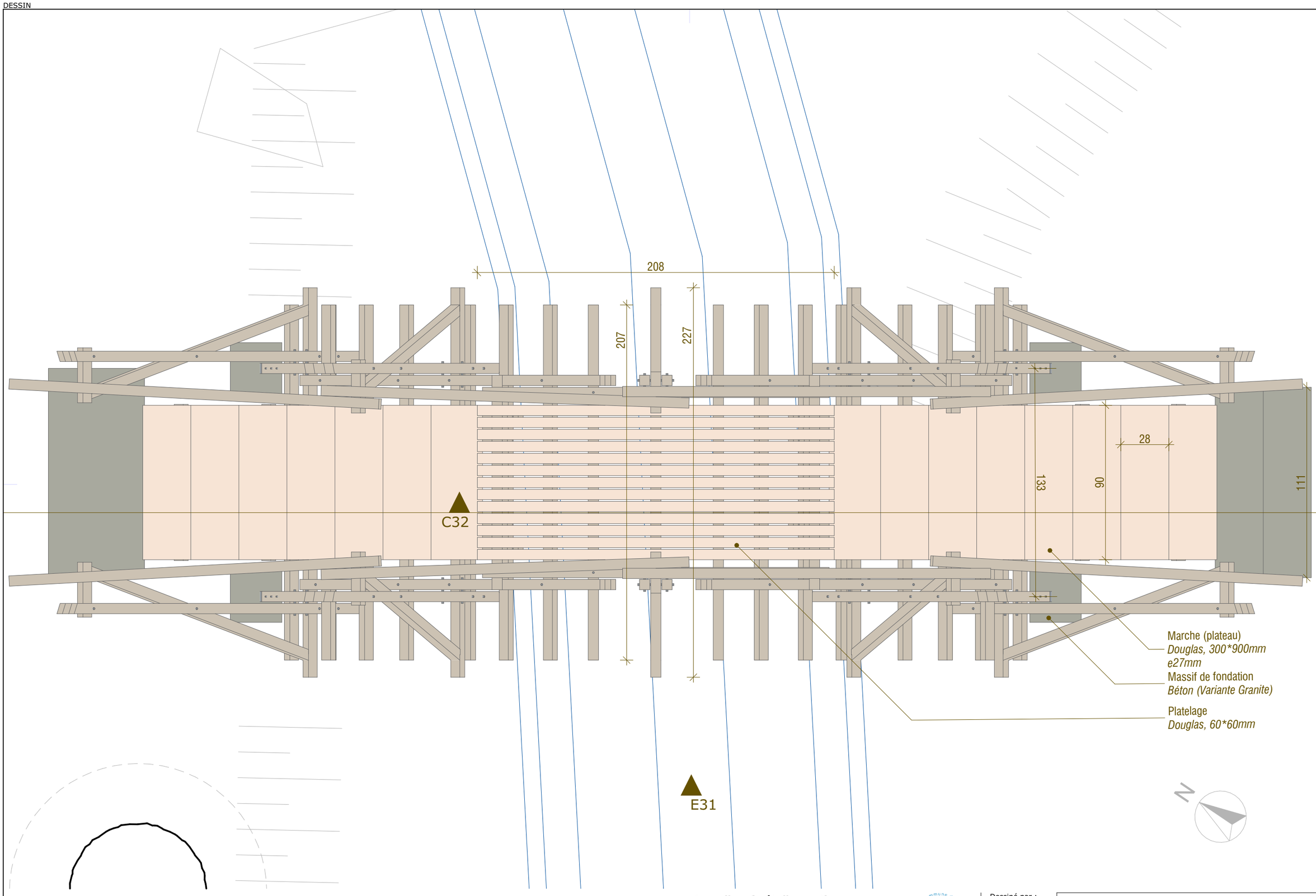
Dessiné par :
NL
Echelle :
1:50
Date :
2024.12.26

Ile Coupe générale

N° aff. :	Phase :	N° Lot:	Zone :	N° Plan :	Indice :
365	DCE	00	C	301	A

Mise en page : A3 H
29,70 x 42,00

DESSIN



HAHA
ATELIER D'ARCHITECTURE

Propriété intellectuelle : Ce document, propriété de l'Agence, dont la copie est protégée, ne peut être communiqué à une personne étrangère au projet sans autorisation écrite

Accueil en forêt d'exception
La-Vôge-les-bains

Commune de La Vôge-les-bains
1 place du Docteur-André-Leroy
88 240 Bains-les-bains

Dessiné par :
NL
Echelle :
1:20
Date :
2024.12.26

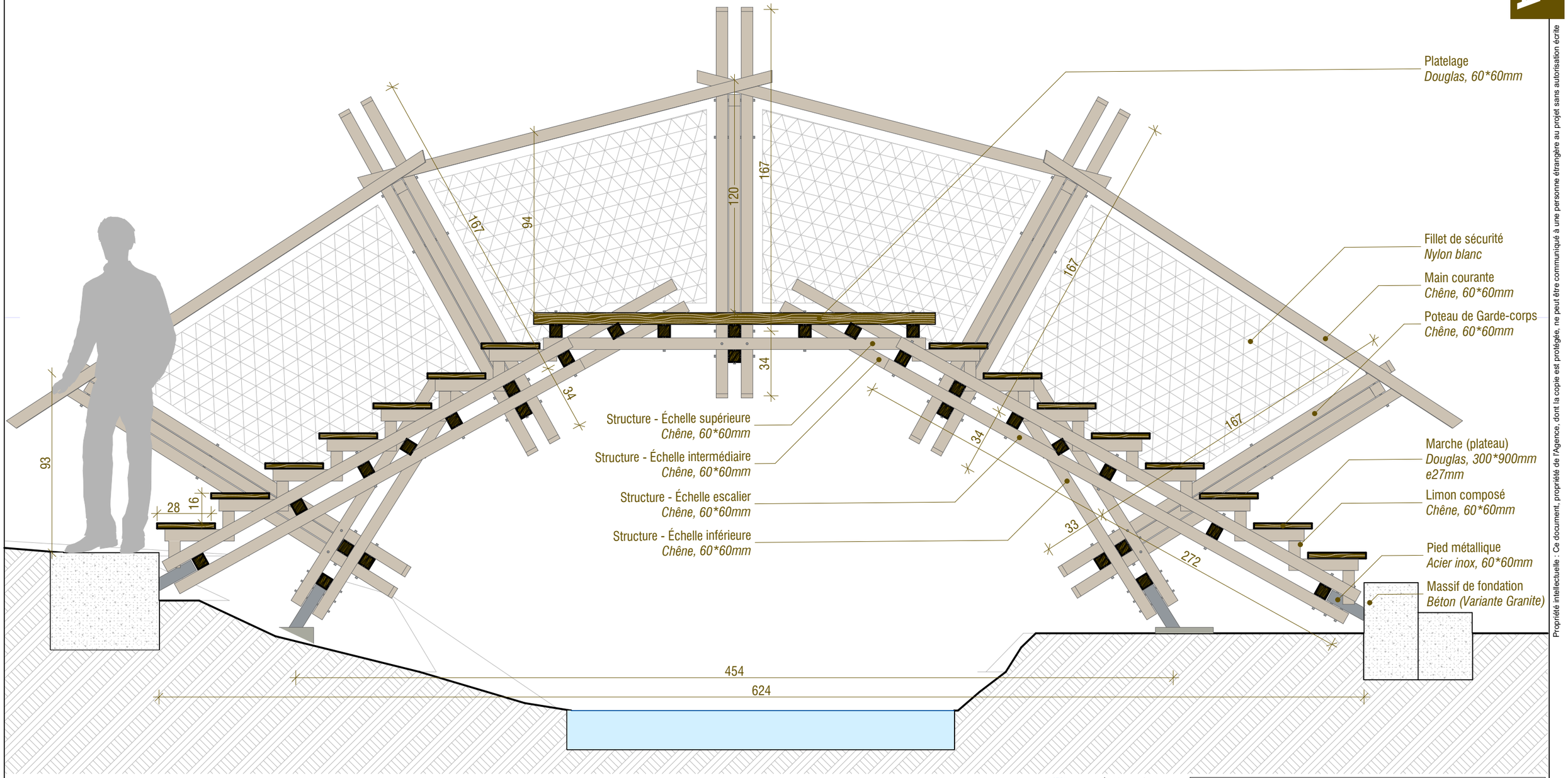
Passerelle Plan

N° aff. :	Phase :	N° Lot:	Zone :	N° Plan :	Indice :
365	DCE	00	C	310	A

Mise en page : A3 H
29,70 x 42,00

DESSIN

HAHA
ATELIER D'ARCHITECTURE



Propriété intellectuelle : Ce document, propriété de l'Agence, dont la copie est protégée, ne peut être communiqué à une personne étrangère au projet sans autorisation écrite

Accueil en forêt d'exception
La-Vôge-les-bains

Commune de La Vôge-les-bains
1 place du Docteur-André-Leroy
88 240 Bains-les-bains

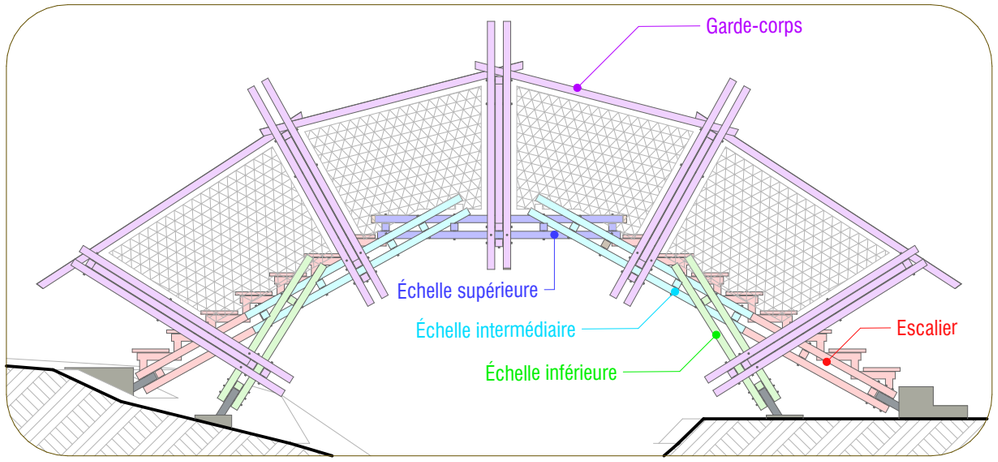
Dessiné par :
NL
Echelle :
1:20
Date :
2024.12.26

Passerelle Coupe

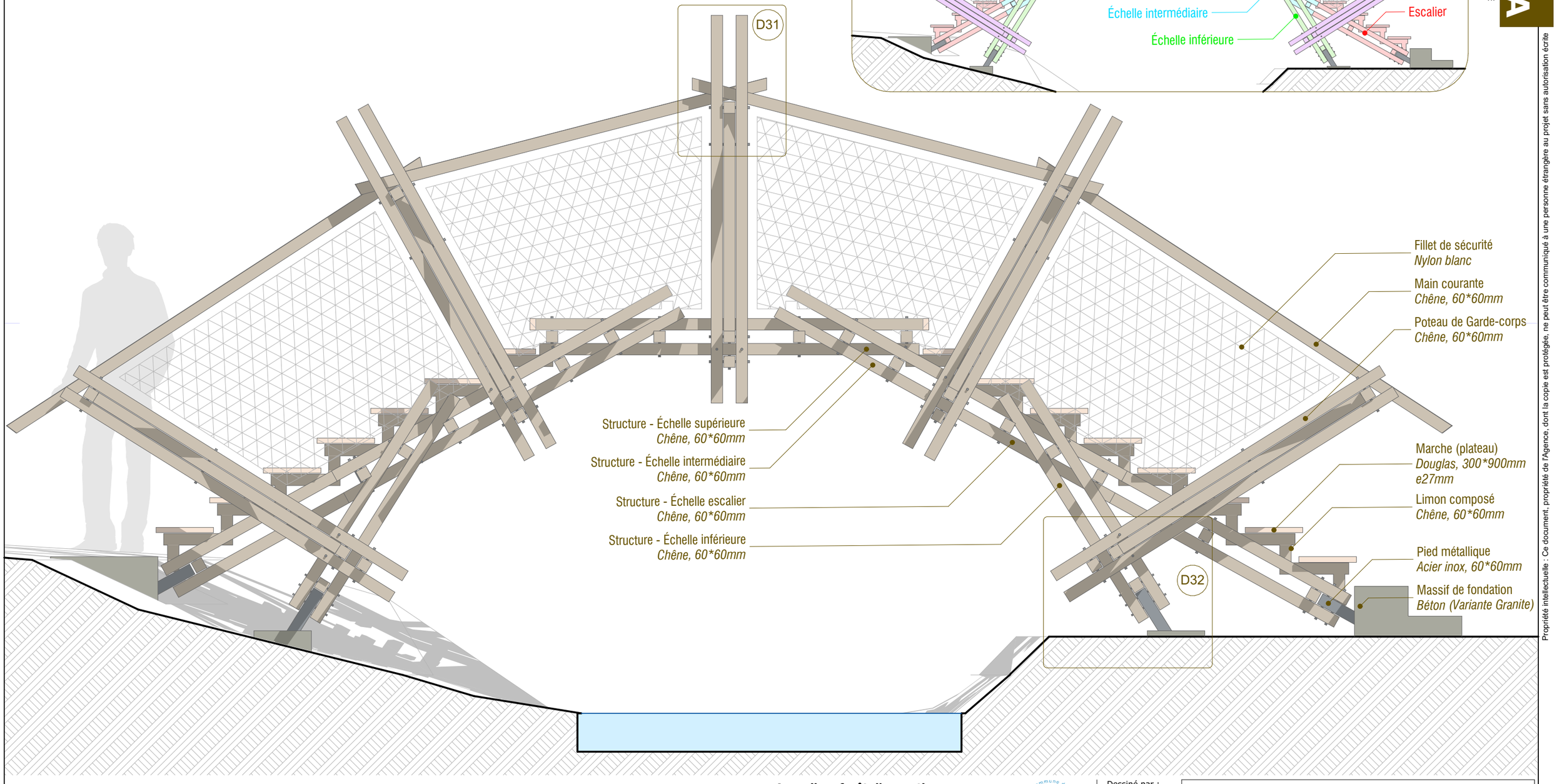
N° aff. :	Phase :	N° Lot:	Zone :	N° Plan :	Indice :
365	DCE	00	C	311	A

Mise en page : A3 H
29,70 x 42,00

DESSIN



HAHA
ATELIER D'ARCHITECTURE



Propriété intellectuelle : Ce document, propriété de l'Agence, dont la copie est protégée, ne peut être communiqué à une personne étrangère au projet sans autorisation écrite

Accueil en forêt d'exception
La-Vôge-les-bains

Commune de La Vôge-les-bains
1 place du Docteur-André-Leroy
88 240 Bains-les-bains

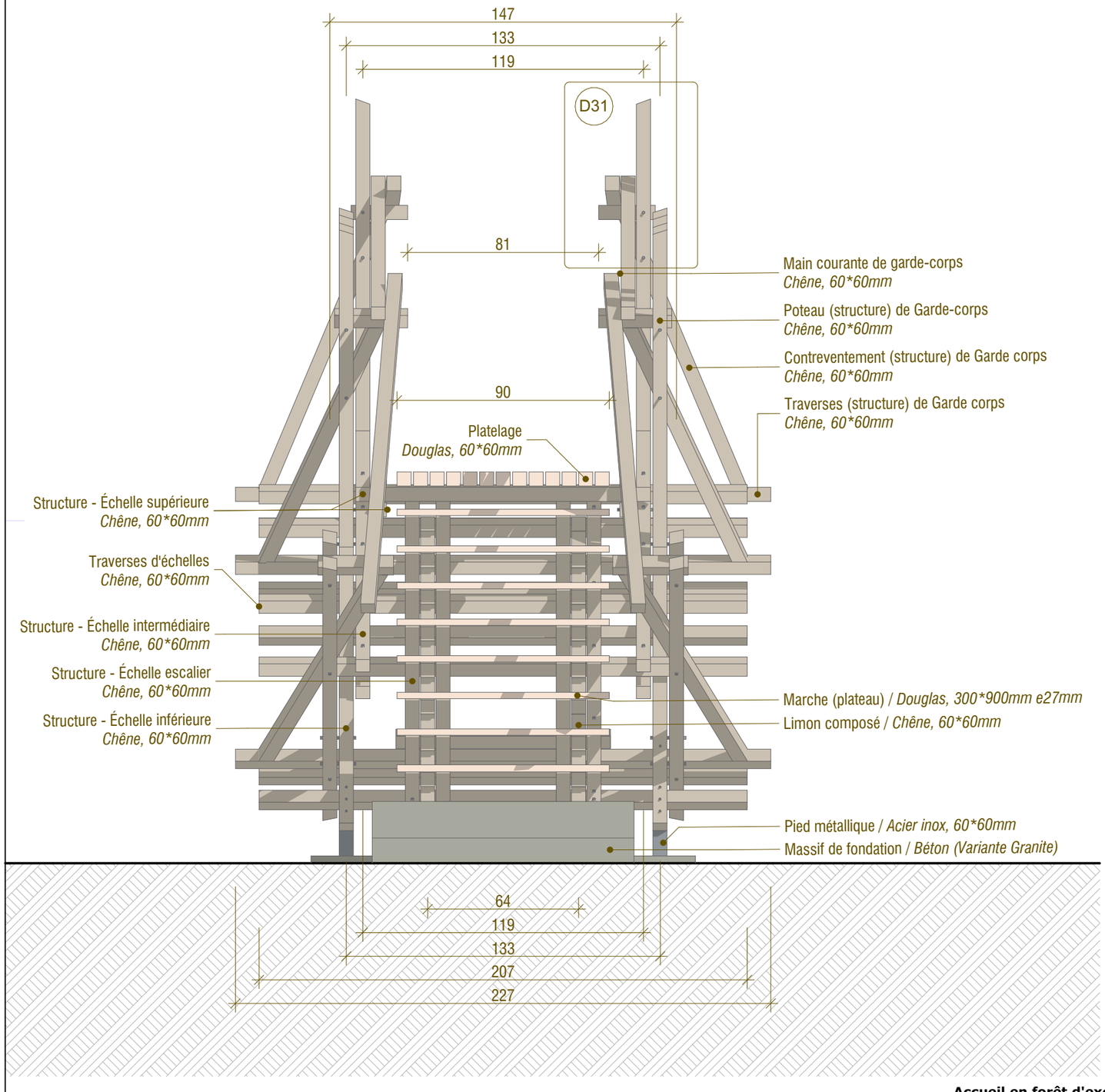
Dessiné par :
NL
Echelle :
1:20, 1:50
Date :
2024.12.26

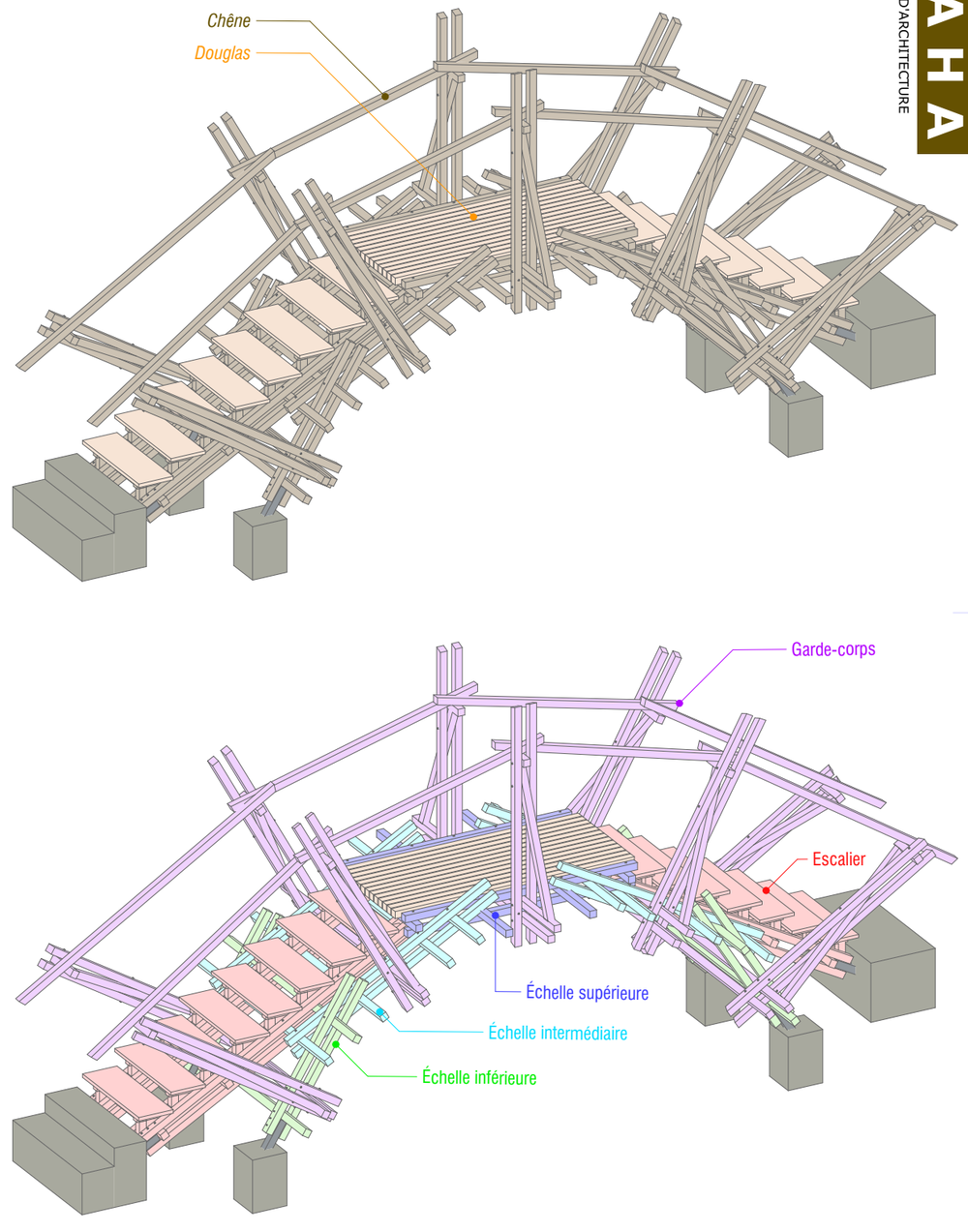
Passerelle Elevation E31

N° aff. :	Phase :	N° Lot:	Zone :	N° Plan :	Indice :
365	DCE	00	C	312	A

Mise en page : A3 H
29,70 x 42,00

DESSIN





HAHA
ATELIER D'ARCHITECTURE

Propriété intellectuelle : Ce document, propriété de l'Agence, dont la copie est protégée, ne peut être communiqué à une personne étrangère au projet sans autorisation écrite

Accueil en forêt d'exception
La-Vôge-les-bains

Commune de La Vôge-les-bains
1 place du Docteur-André-Leroy
88 240 Bains-les-bains

Dessiné par :
NL
Echelle :
1:20, 1:55,56
Date :
2024.12.26

Passerelle Elevation E32 Axonometries

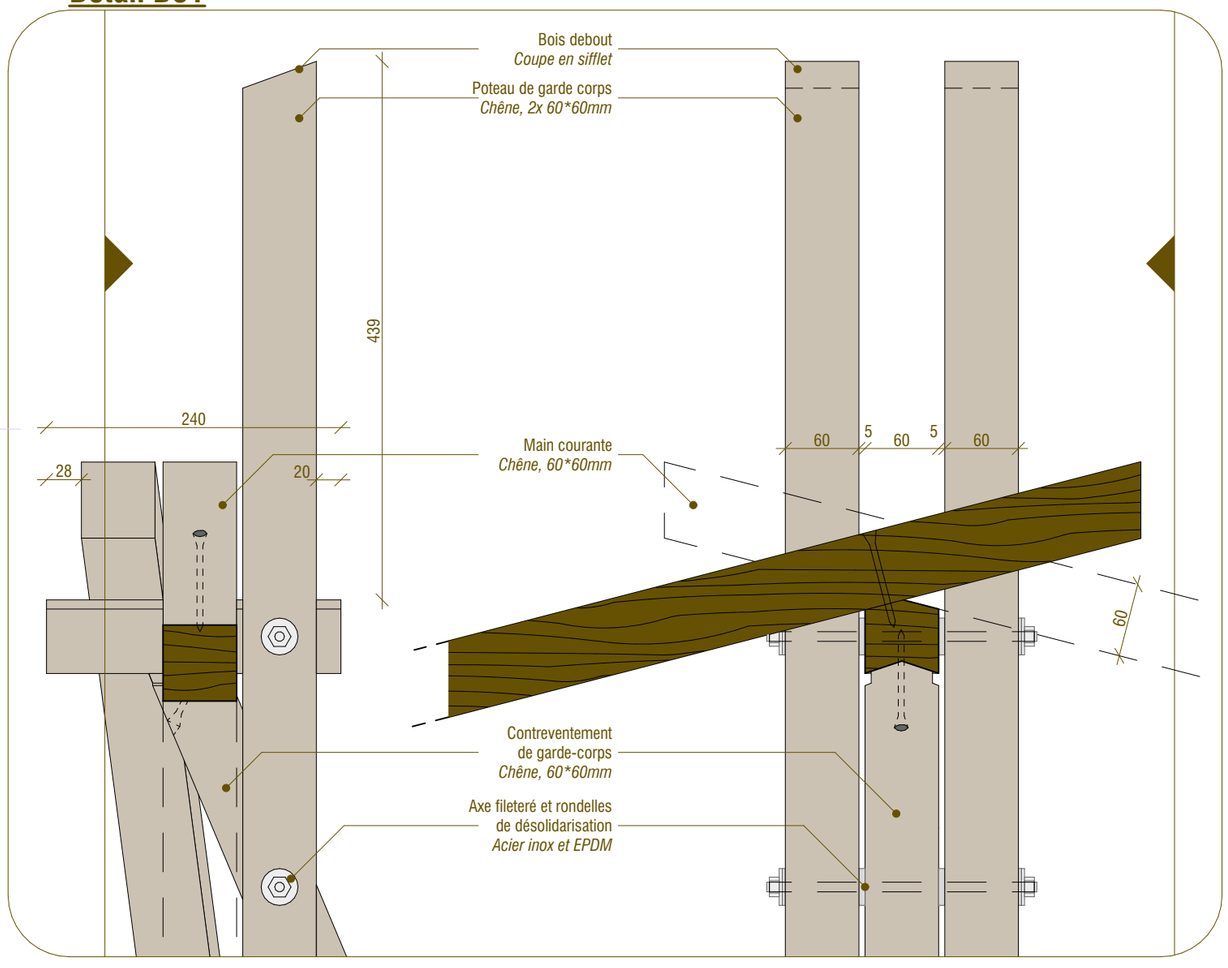
N° aff. :	Phase :	N° Lot:	Zone :	N° Plan :	Indice :
365	DCE	00	C	313	A

Mise en page : A3 H
29,70 x 42,00

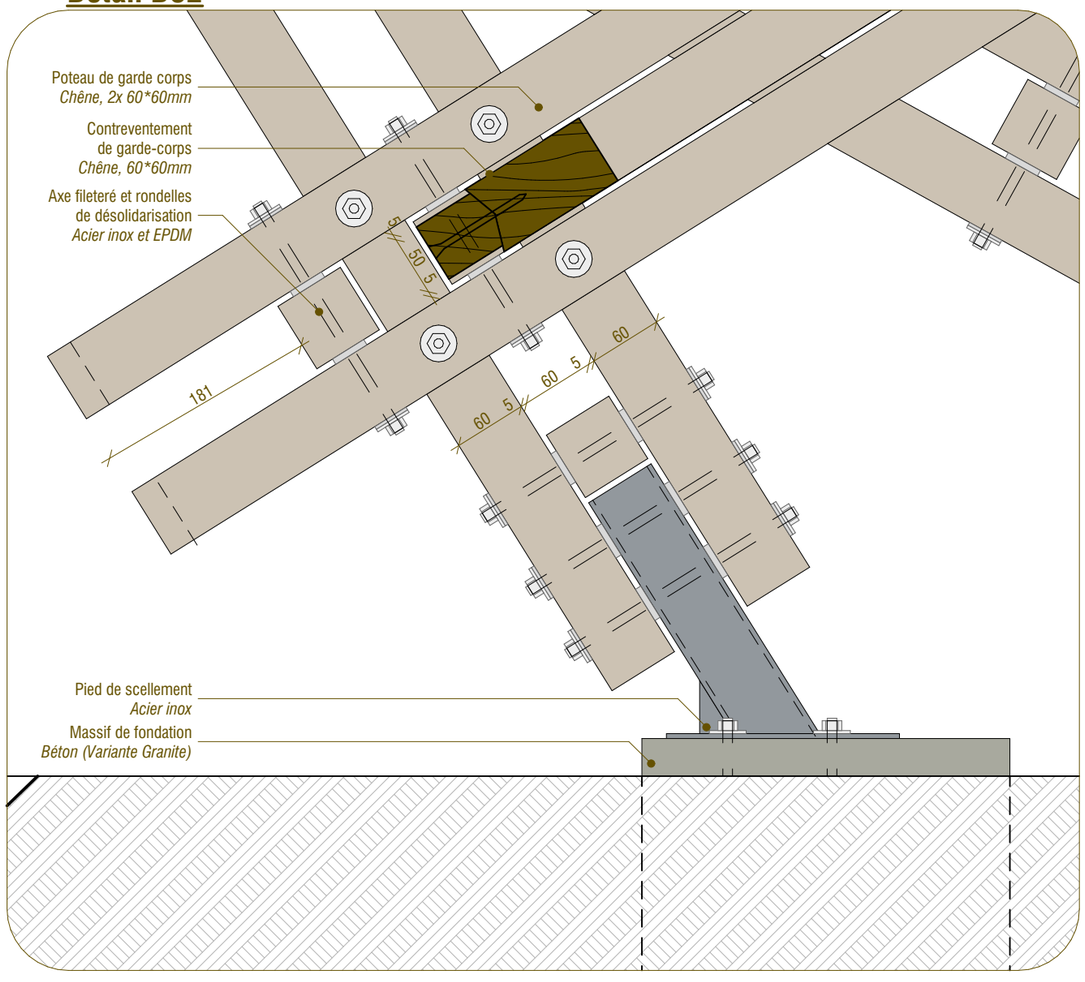
DESSIN

HAHA
ATELIER D'ARCHITECTURE

Détail D31



Détail D32



Propriété intellectuelle : Ce document, propriété de l'Agence, dont la copie est protégée, ne peut être communiqué à une personne étrangère au projet sans autorisation écrite

Accueil en forêt d'exception
La-Vôge-les-bains

Commune de La Vôge-les-bains
1 place du Docteur-André-Leroy
88 240 Bains-les-bains

Dessiné par :
NL
Echelle :
1:5
Date :
2024.12.26

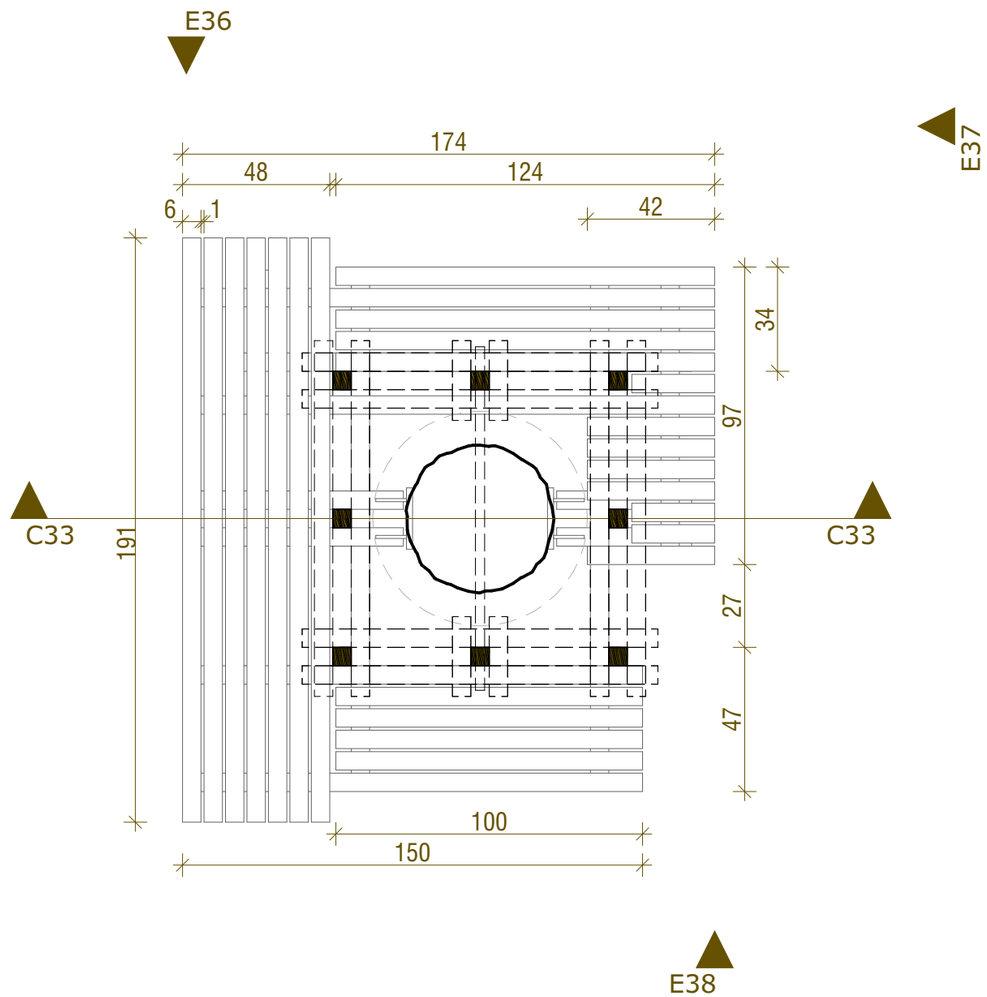
Passerelle Détails

N° aff. :	Phase :	N° Lot:	Zone :	N° Plan :	Indice :
365	DCE	00	C	314	A

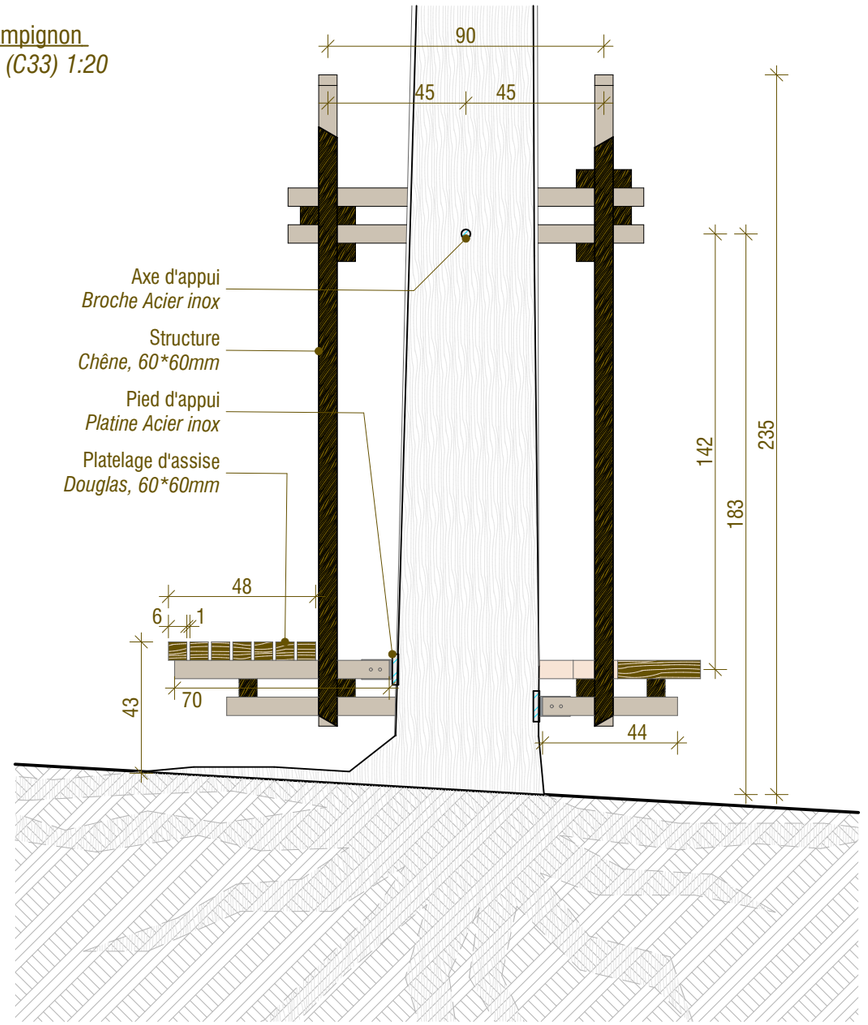
Mise en page : A3 H
29,70 x 42,00

DESSIN

Le champignon
Plan 1:20



Le champignon
Coupe (C33) 1:20



HAHA
ATELIER D'ARCHITECTURE

Propriété intellectuelle : Ce document, propriété de l'Agence, dont la copie est protégée, ne peut être communiqué à une personne étrangère au projet sans autorisation écrite

Accueil en forêt d'exception
La-Vôge-les-bains

Commune de La Vôge-les-bains
1 place du Docteur-André-Leroy
88 240 Bains-les-bains

Dessiné par :
NL
Echelle :
1:20
Date :
2024.12.26

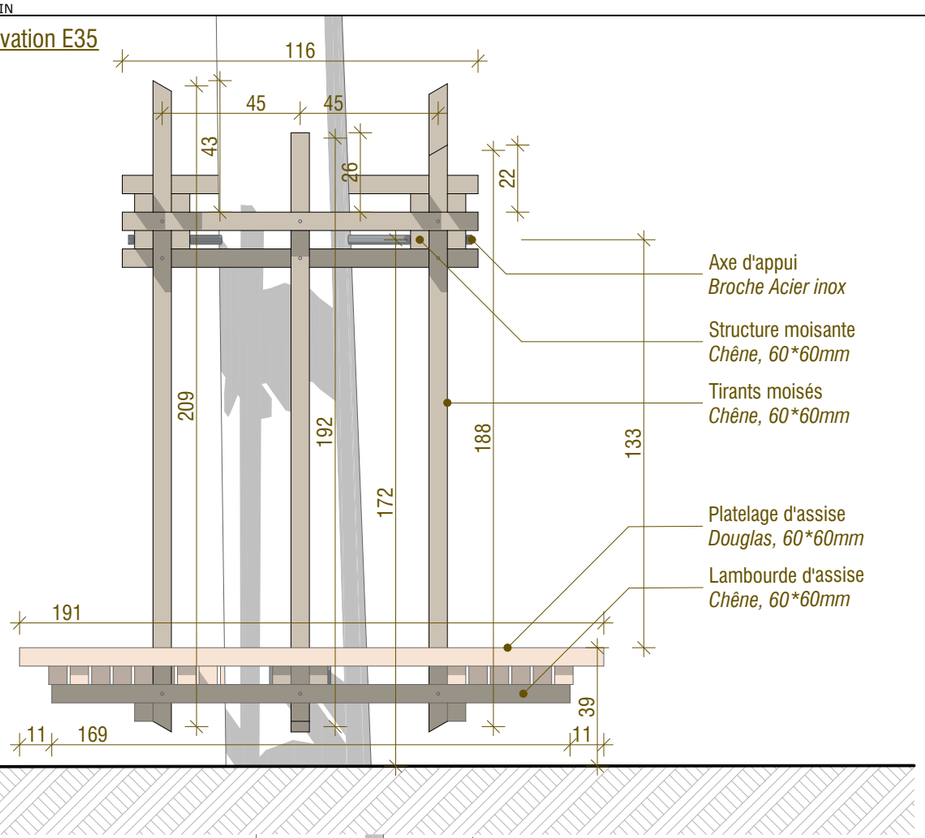
Champignon Plan Coupe

N° aff. :	Phase :	N° Lot:	Zone :	N° Plan :	Indice :
365	DCE	00	C	320	A

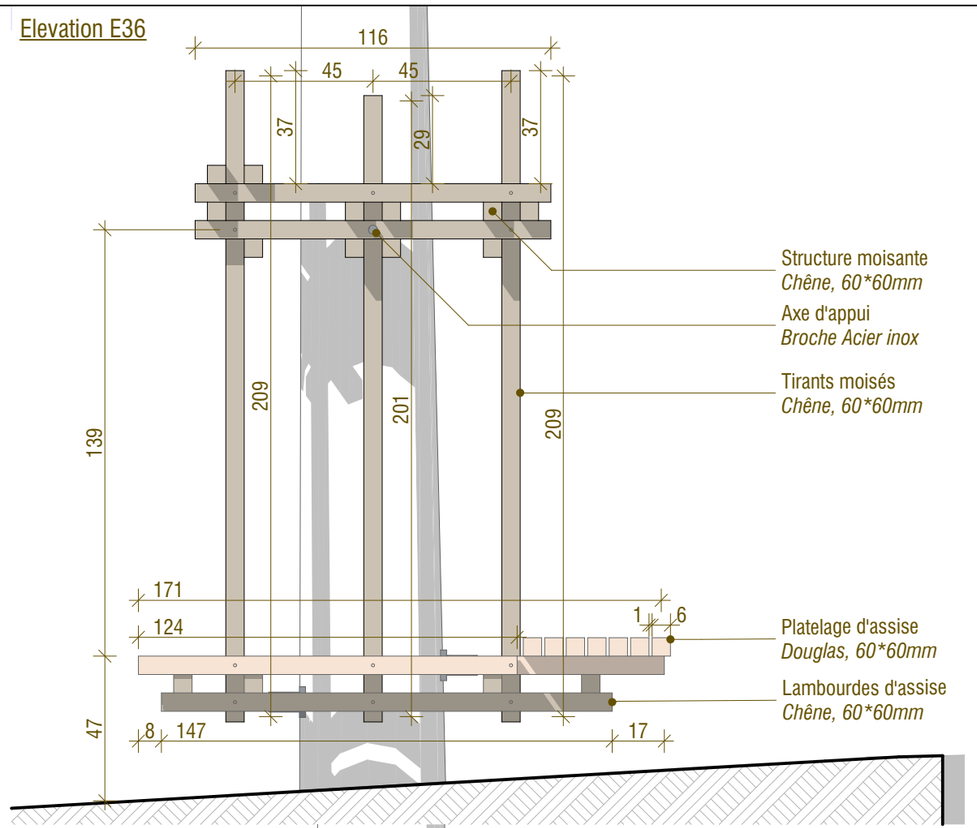
Mise en page : A3 H
29,70 x 42,00

DESSIN

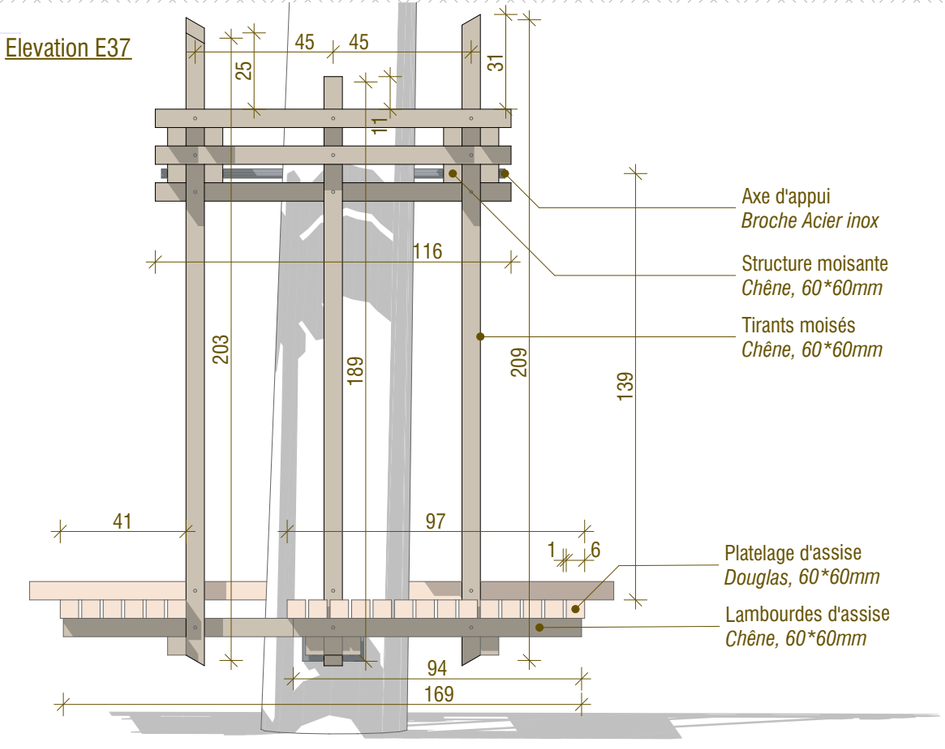
Elevation E35



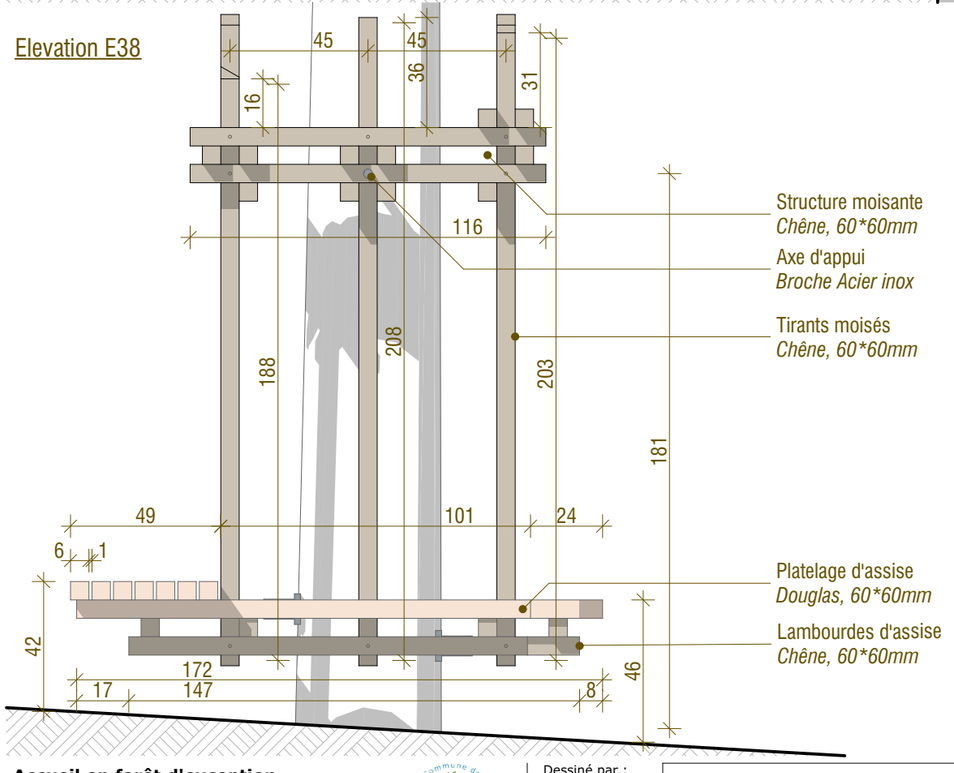
Elevation E36



Elevation E37



Elevation E38



HAHA
ATELIER D'ARCHITECTURE

Propriété intellectuelle : Ce document, propriété de l'Agence, dont la copie est protégée, ne peut être communiqué à une personne étrangère au projet sans autorisation écrite

Accueil en forêt d'exception
La-Vôge-les-bains

Commune de La Vôge-les-bains
1 place du Docteur-André-Leroy
88 240 Bains-les-bains

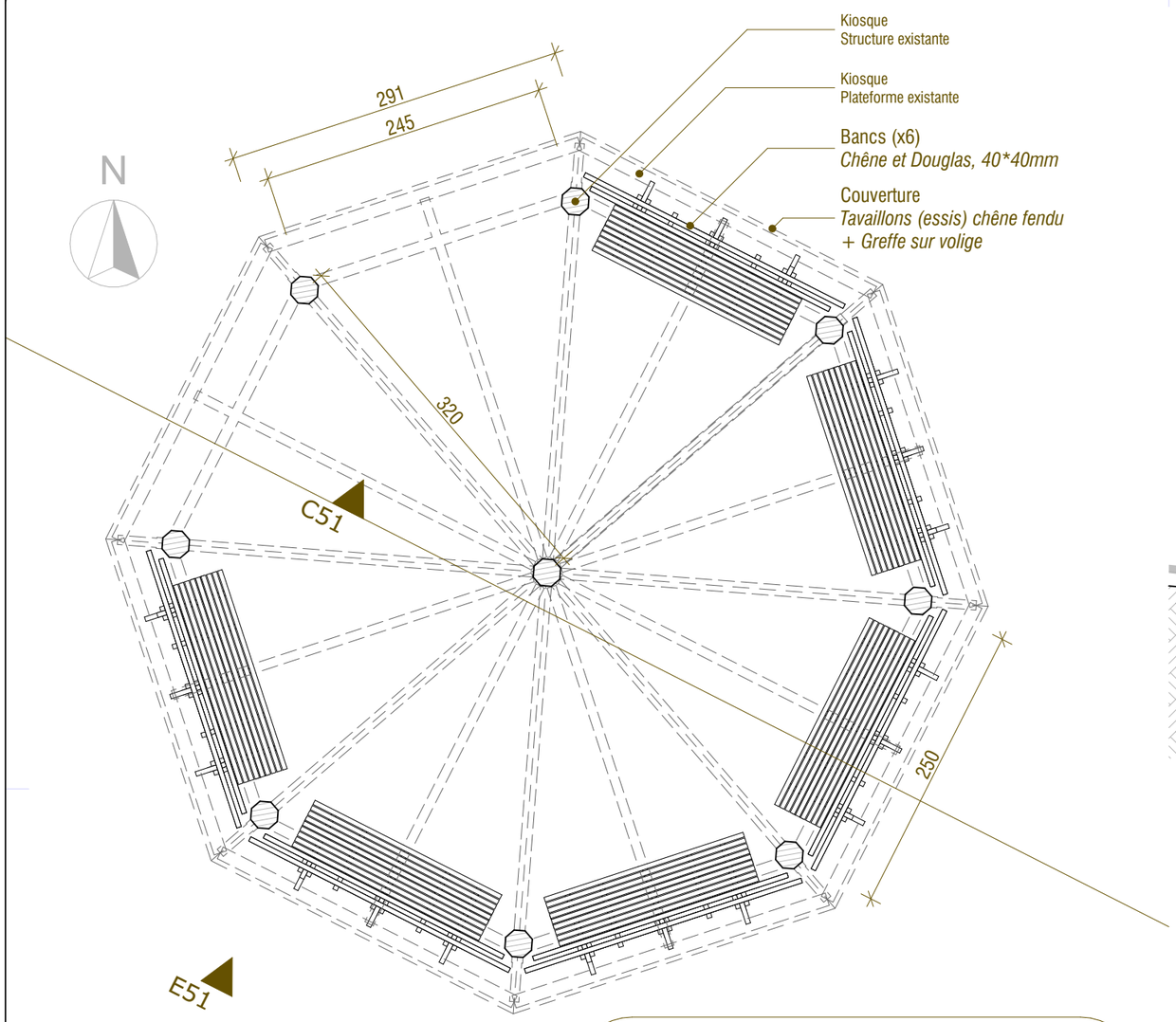
Dessiné par :
NL
Echelle :
1:20
Date :
2024.12.26

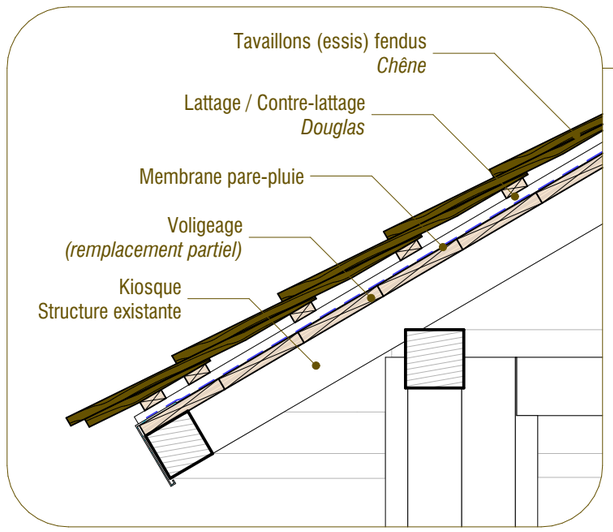
Champignon Elevations

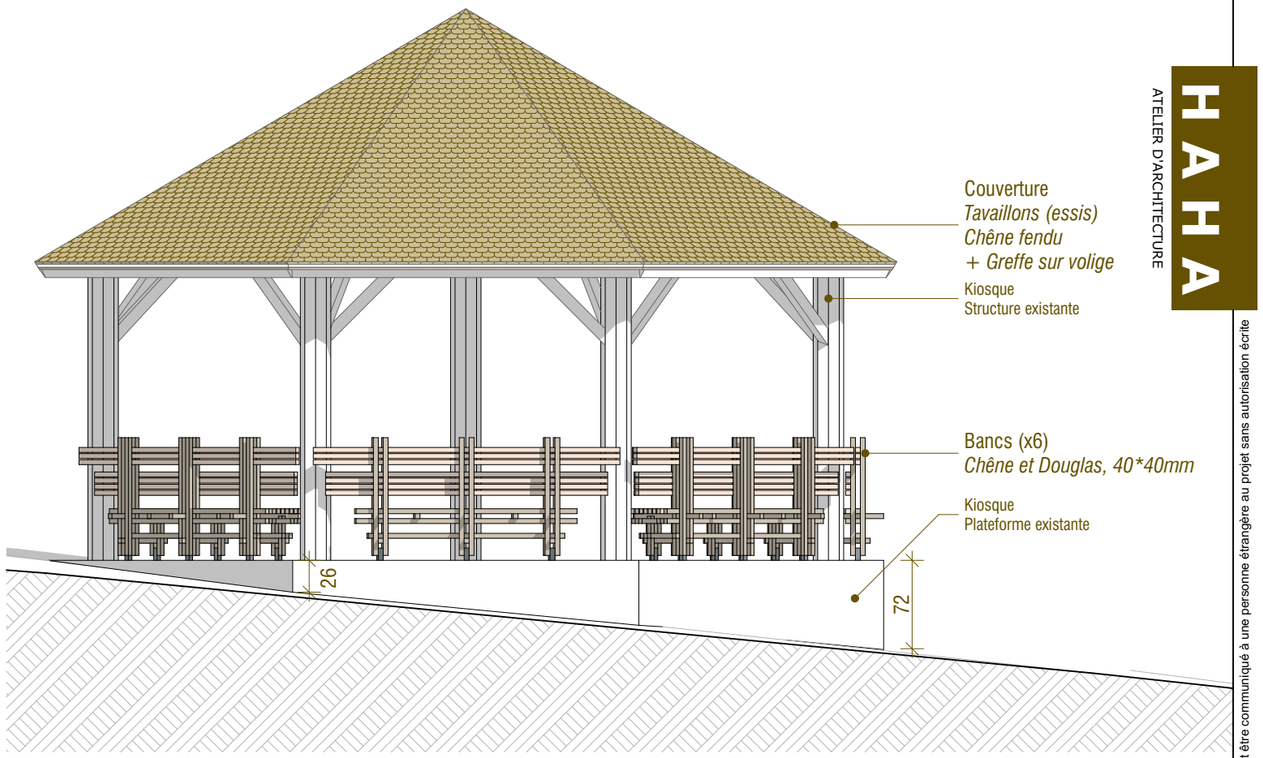
N° aff. :	Phase :	N° Lot:	Zone :	N° Plan :	Indice :
365	DCE	00	C	321	A

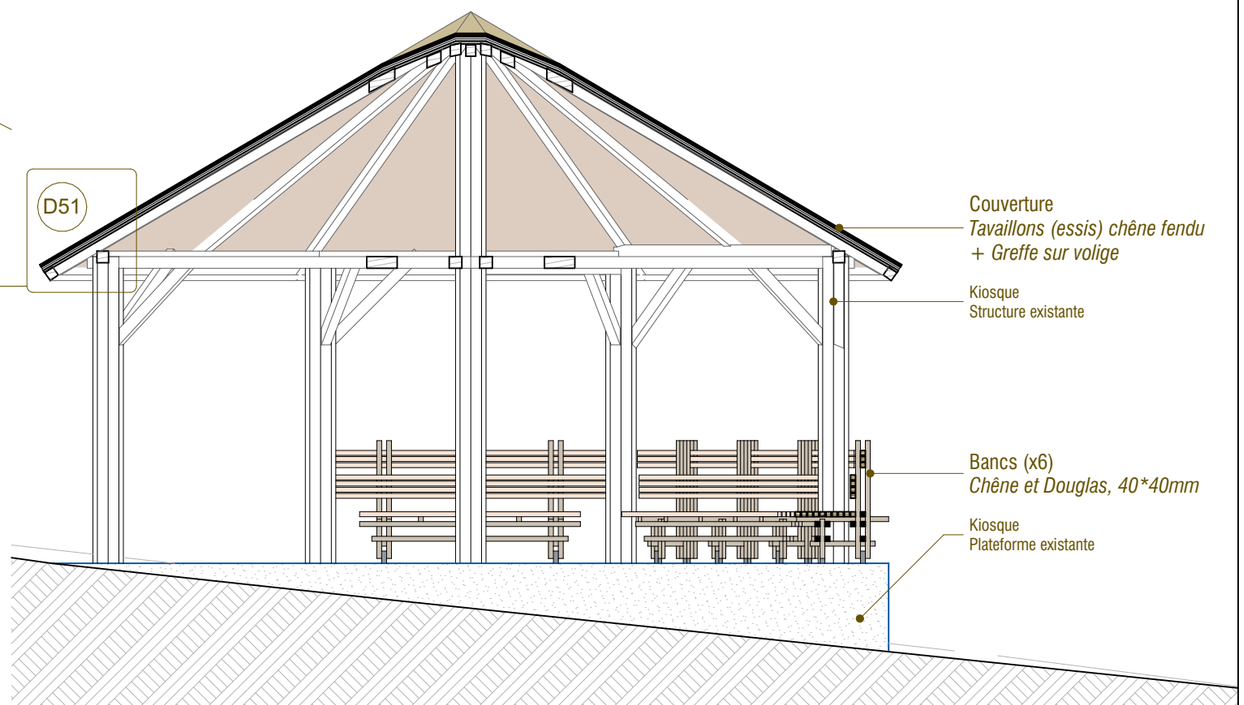
Mise en page : A3 H
29,70 x 42,00

DESSIN









HAHA
ATELIER D'ARCHITECTURE

Propriété intellectuelle : Ce document, propriété de l'Agence, dont la copie est protégée, ne peut être communiqué à une personne étrangère au projet sans autorisation écrite

Accueil en forêt d'exception
La-Vôge-les-bains

Commune de La Vôge-les-bains
1 place du Docteur-André-Leroy
88 240 Bains-les-bains

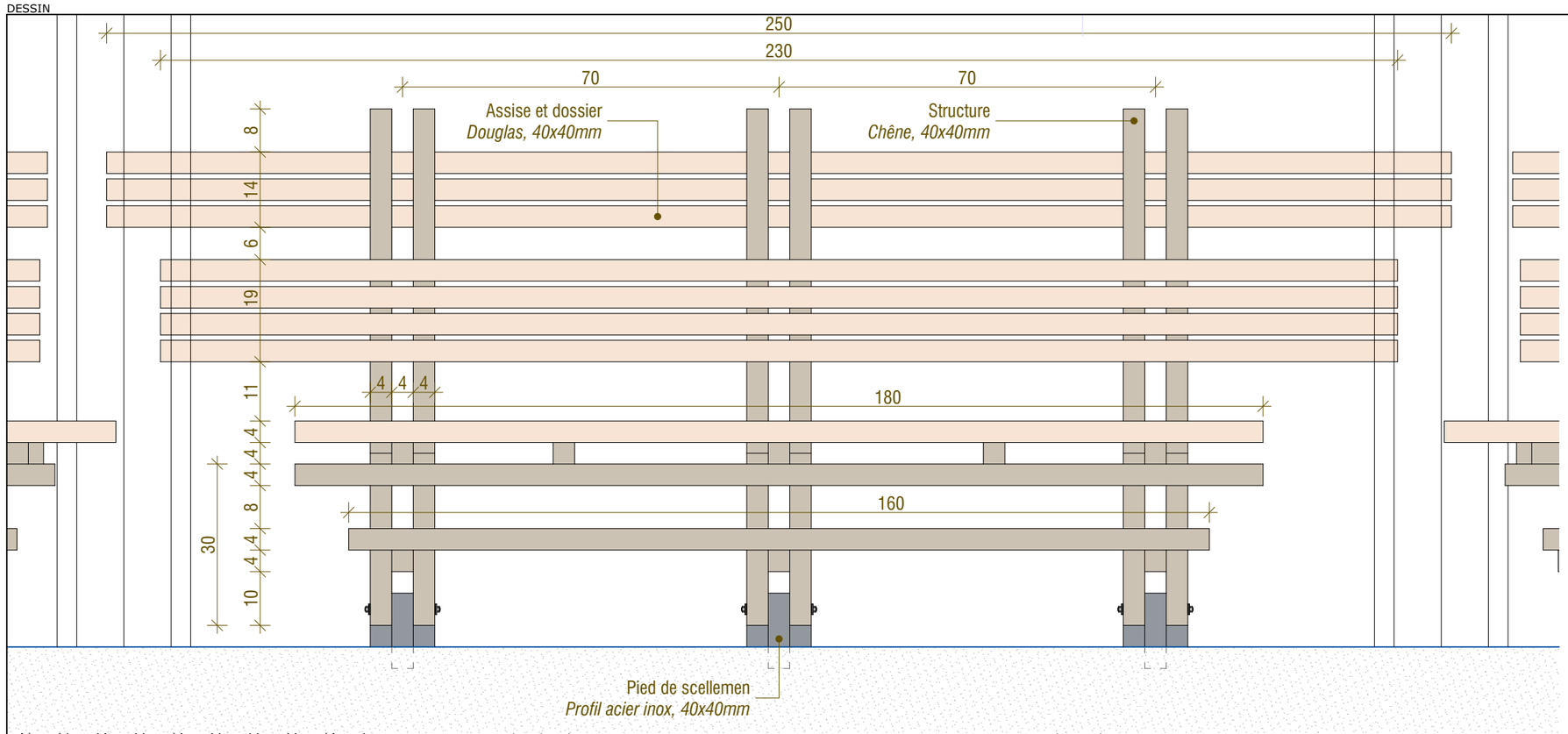
Dessiné par :
NL
Echelle :
1:50, 1:10
Date :
2024.12.26

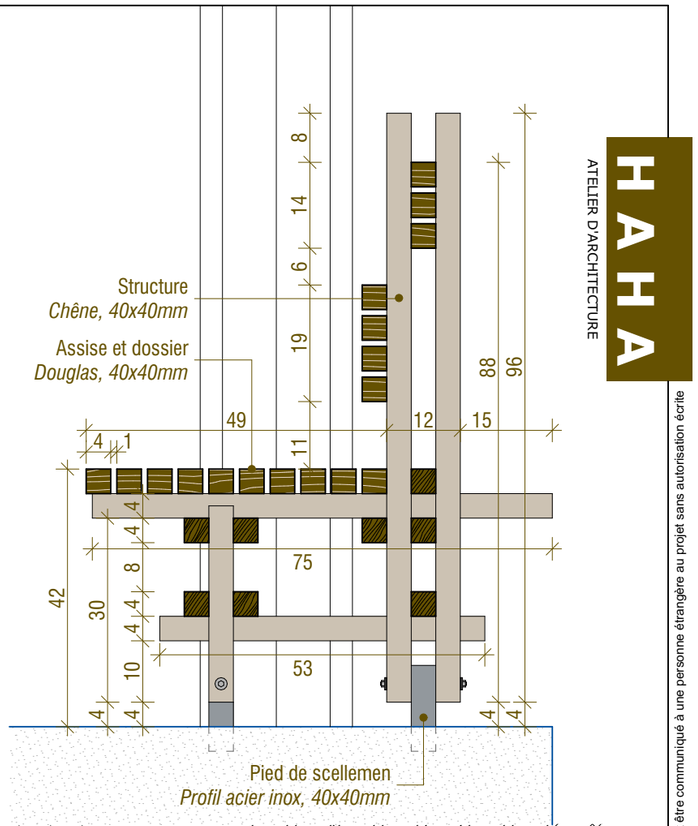
Parapluie Plan Coupe Elevation Détail

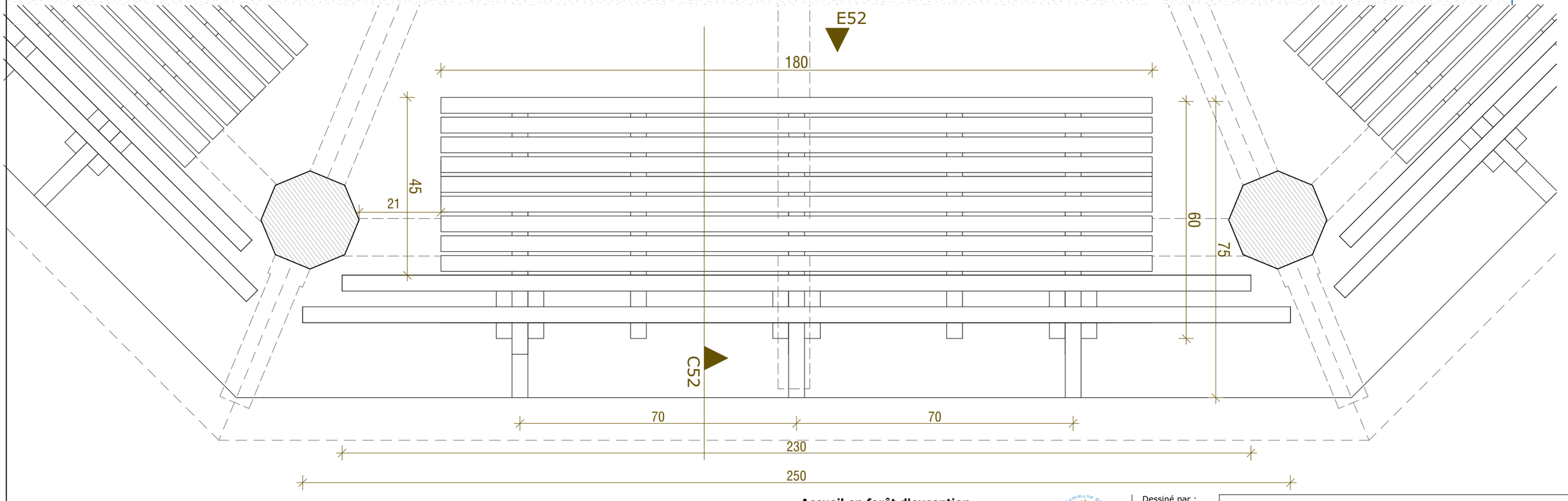
N° aff. :	Phase :	N° Lot:	Zone :	N° Plan :	Indice :
365	DCE	00	D	400	A

Mise en page : A3 H
29,70 x 42,00

DESSIN







Accueil en forêt d'exception
La-Vôge-les-bains

Commune de La Vôge-les-bains
1 place du Docteur-André-Leroy
88 240 Bains-les-bains

Dessiné par :
NL
Echelle :
1:10
Date :
2024.12.26

Bancs Plan Coupe Elevation

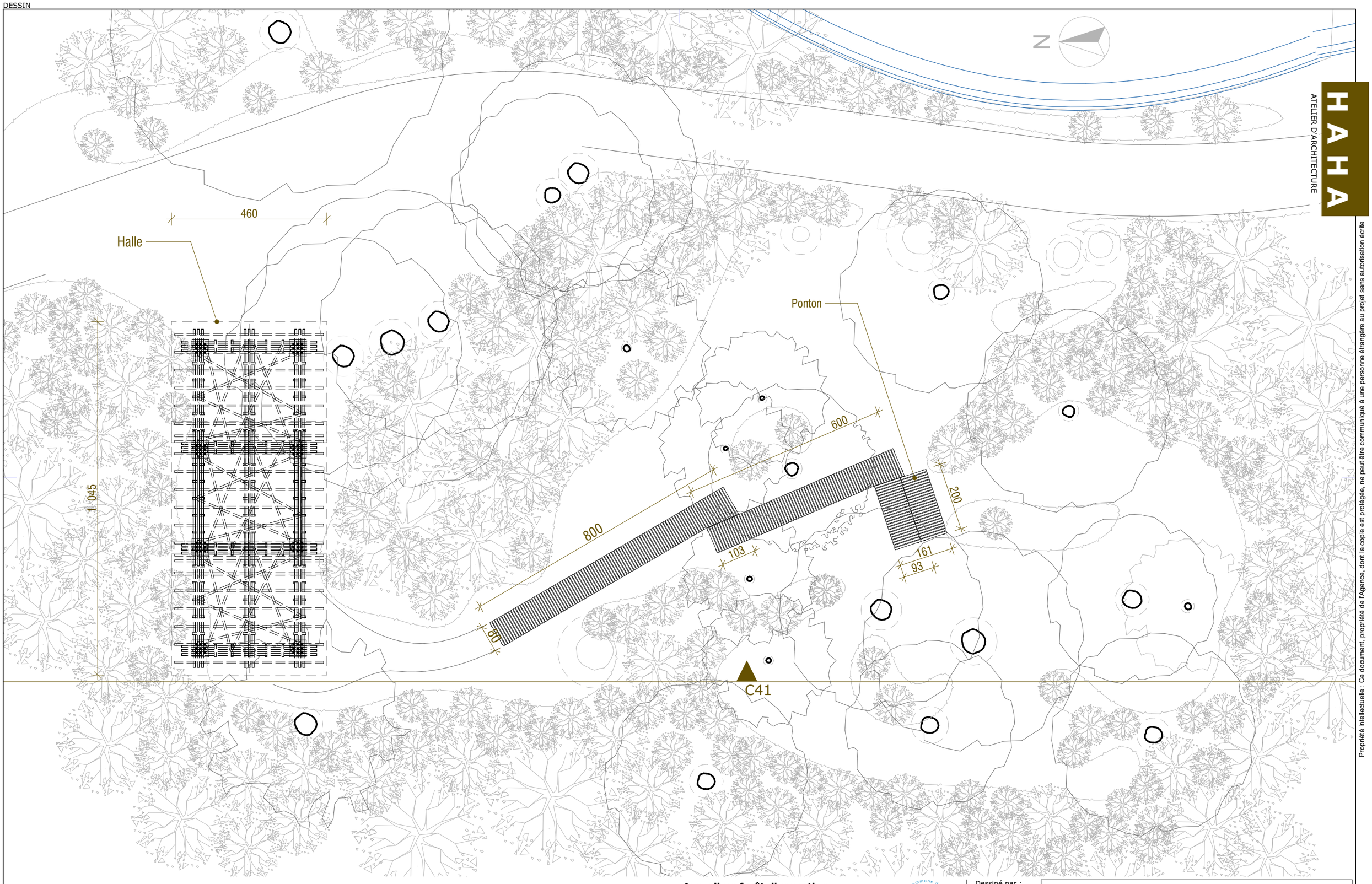
N° aff. :	Phase :	N° Lot:	Zone :	N° Plan :	Indice :
365	DCE	00	D	401	A

HAHA
ATELIER D'ARCHITECTURE

Propriété intellectuelle : Ce document, propriété de l'Agence, dont la copie est protégée, ne peut être communiqué à une personne étrangère au projet sans autorisation écrite

Mise en page : A3 H
29,70 x 42,00

DESSIN



HAHA
ATELIER D'ARCHITECTURE

Propriété intellectuelle : Ce document, propriété de l'Agence, dont la copie est protégée, ne peut être communiqué à une personne étrangère au projet sans autorisation écrite

Accueil en forêt d'exception
La-Vôge-les-bains

Commune de La Vôge-les-bains
1 place du Docteur-André-Leroy
88 240 Bains-les-bains

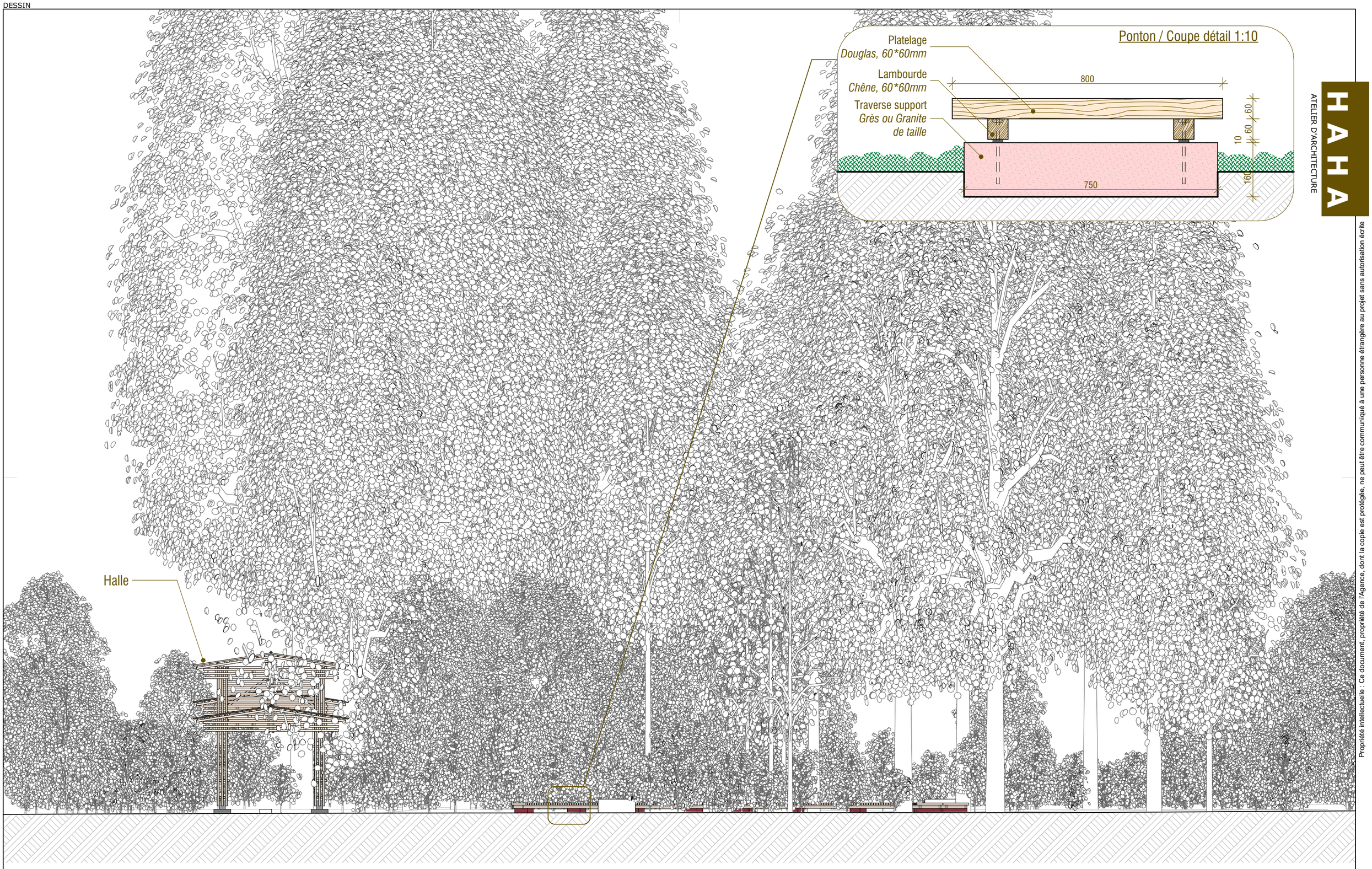
Dessiné par :
NL
Echelle :
1:100
Date :
2024.12.26

Salon Plan général

N° aff. :	Phase :	N° Lot:	Zone :	N° Plan :	Indice :
365	DCE	00	E	500	A

Mise en page : A3 H
29,70 x 42,00

DESSIN



HAHA
ATELIER D'ARCHITECTURE

Propriété intellectuelle : Ce document, propriété de l'Agence, dont la copie est protégée, ne peut être communiqué à une personne étrangère au projet sans autorisation écrite

Accueil en forêt d'exception
La-Vôge-les-bains

Commune de La Vôge-les-bains
1 place du Docteur-André-Leroy
88 240 Bains-les-bains

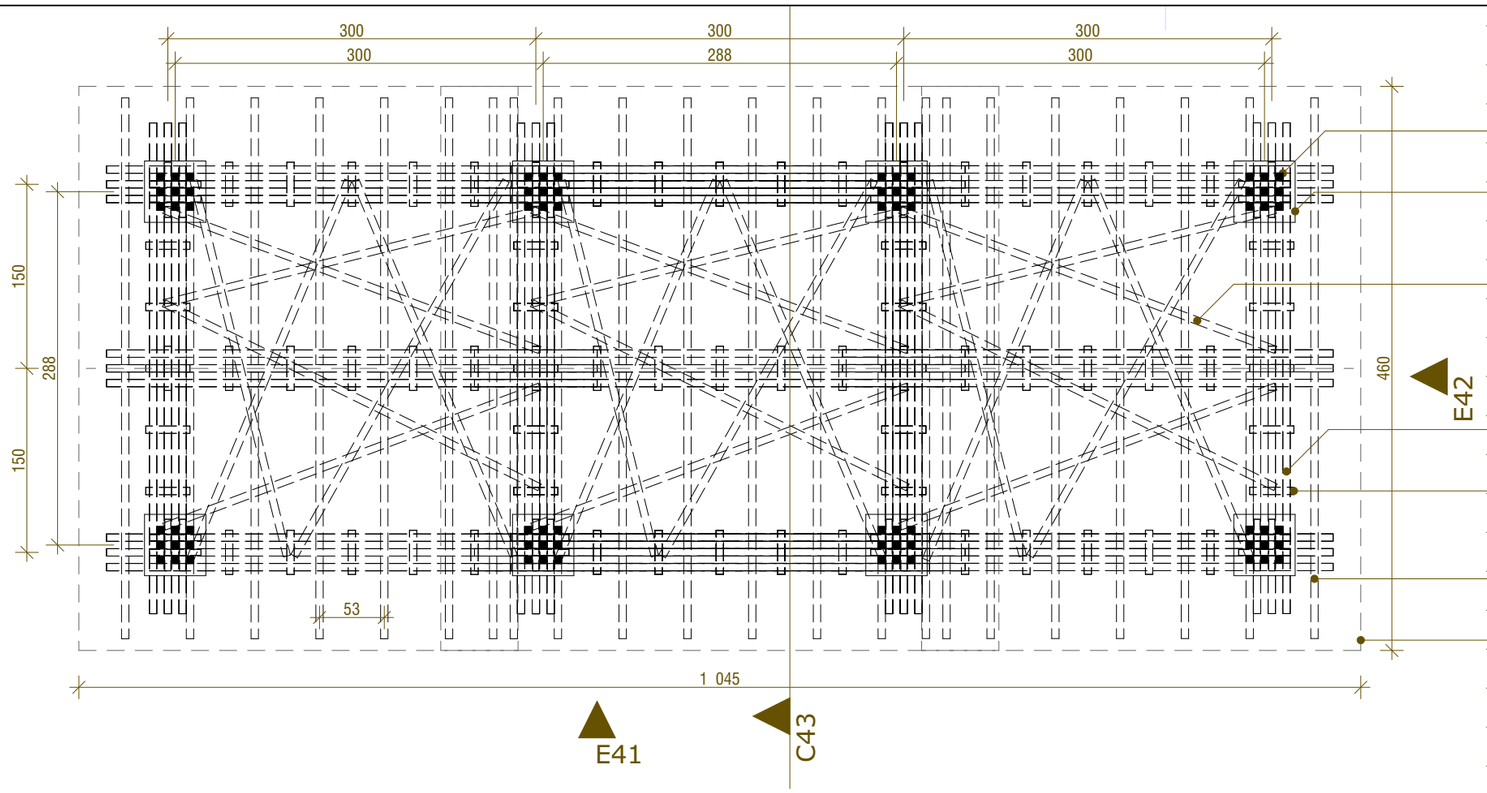
Dessiné par :
NL
Echelle :
1:100, 1:10
Date :
2024.12.26

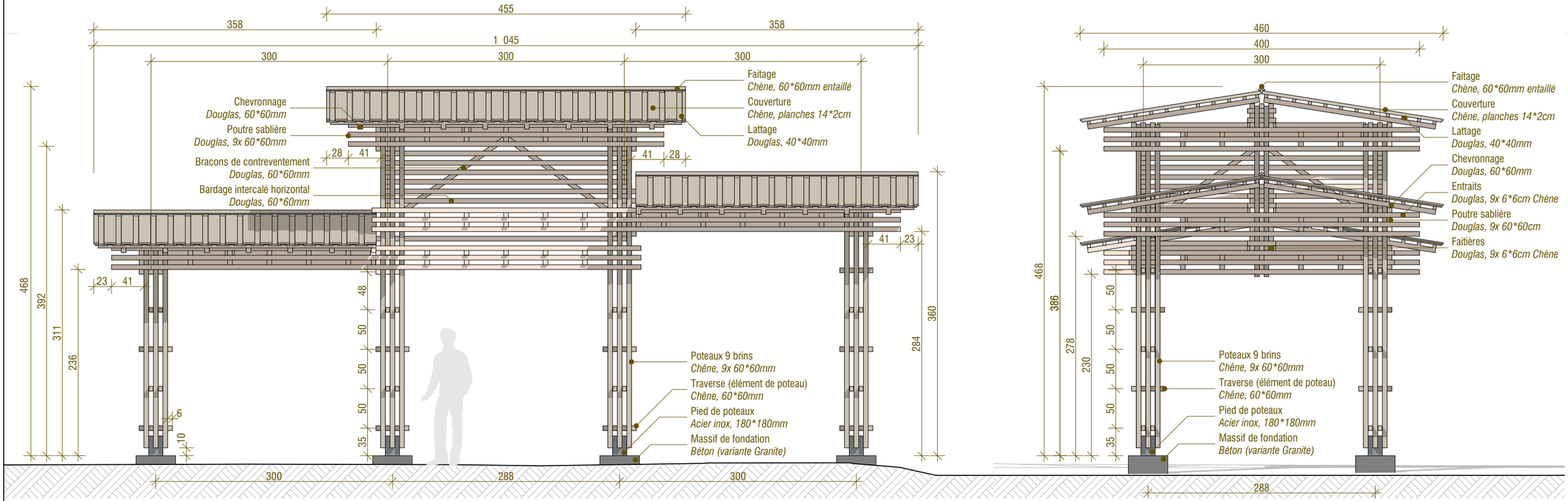
Salon Coupe générale

N° aff. :	Phase :	N° Lot:	Zone :	N° Plan :	Indice :
365	DCE	00	E	501	A

Mise en page : A3 H
29,70 x 42,00

DESSIN





Accueil en forêt d'exception
La-Vôge-les-bains

Commune de La Vôge-les-bains
1 place du Docteur-André-Leroy
88 240 Bains-les-bains

Dessiné par :
NL
Echelle :
1:50
Date :
2024.12.26

Halle Plan Elevations

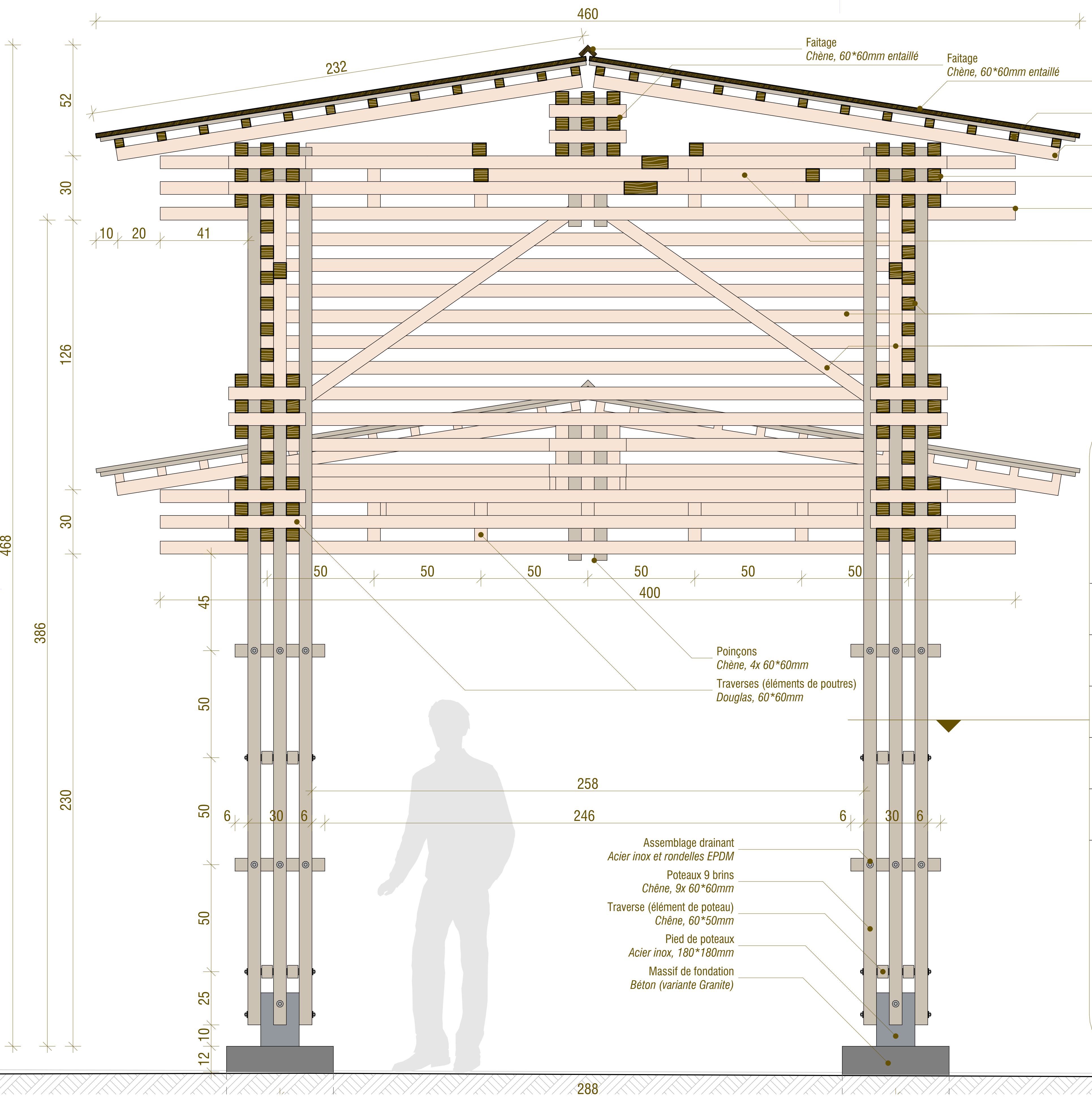
N° aff. :	Phase :	N° Lot:	Zone :	N° Plan :	Indice :
365	DCE	00	E	510	A

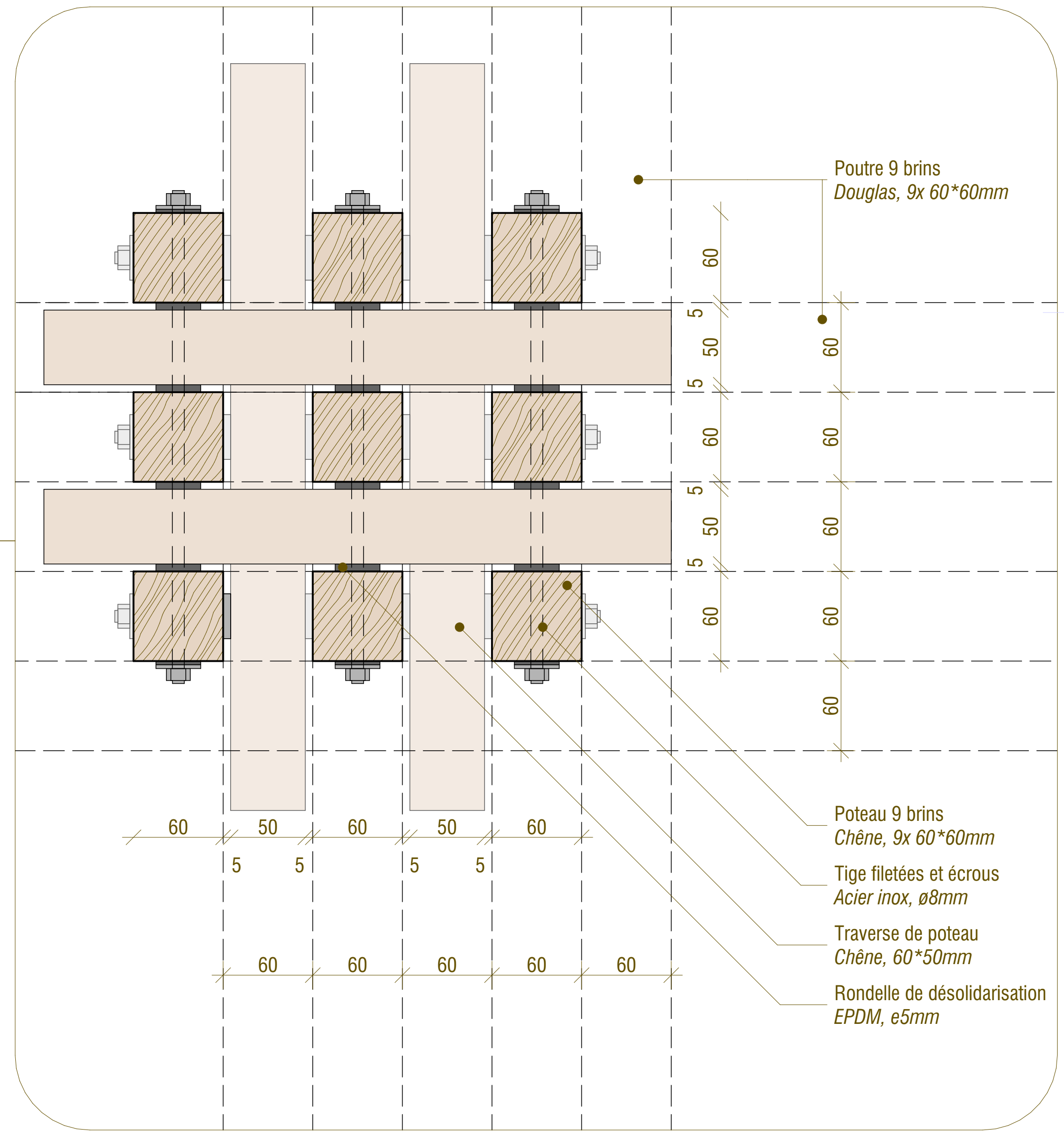
HAHA
ATELIER D'ARCHITECTURE

Propriété intellectuelle : Ce document, propriété de l'Agence, dont la copie est protégée, ne peut être communiqué à une personne étrangère au projet sans autorisation écrite

Mise en page : A3 H
29,70 x 42,00

DESSIN





HAHA
ATELIER D'ARCHITECTURE

Propriété intellectuelle : Ce document, propriété de l'Agence, dont la copie est protégée, ne peut être communiqué à une personne étrangère au projet sans autorisation écrite

Accueil en forêt d'exception
La-Vôge-les-bains

Commune de La Vôge-les-bains
1 place du Docteur-André-Leroy
88 240 Bains-les-bains

Dessiné par : **NL**
Echelle : **1:20, 1:5**
Date : **2024.12.26**

Halle Coupe Détail

N° aff. :	Phase :	N° Lot:	Zone :	N° Plan :	Indice :
365	DCE	00	E	511	A

Mise en page : A3 H
29,70 x 42,00